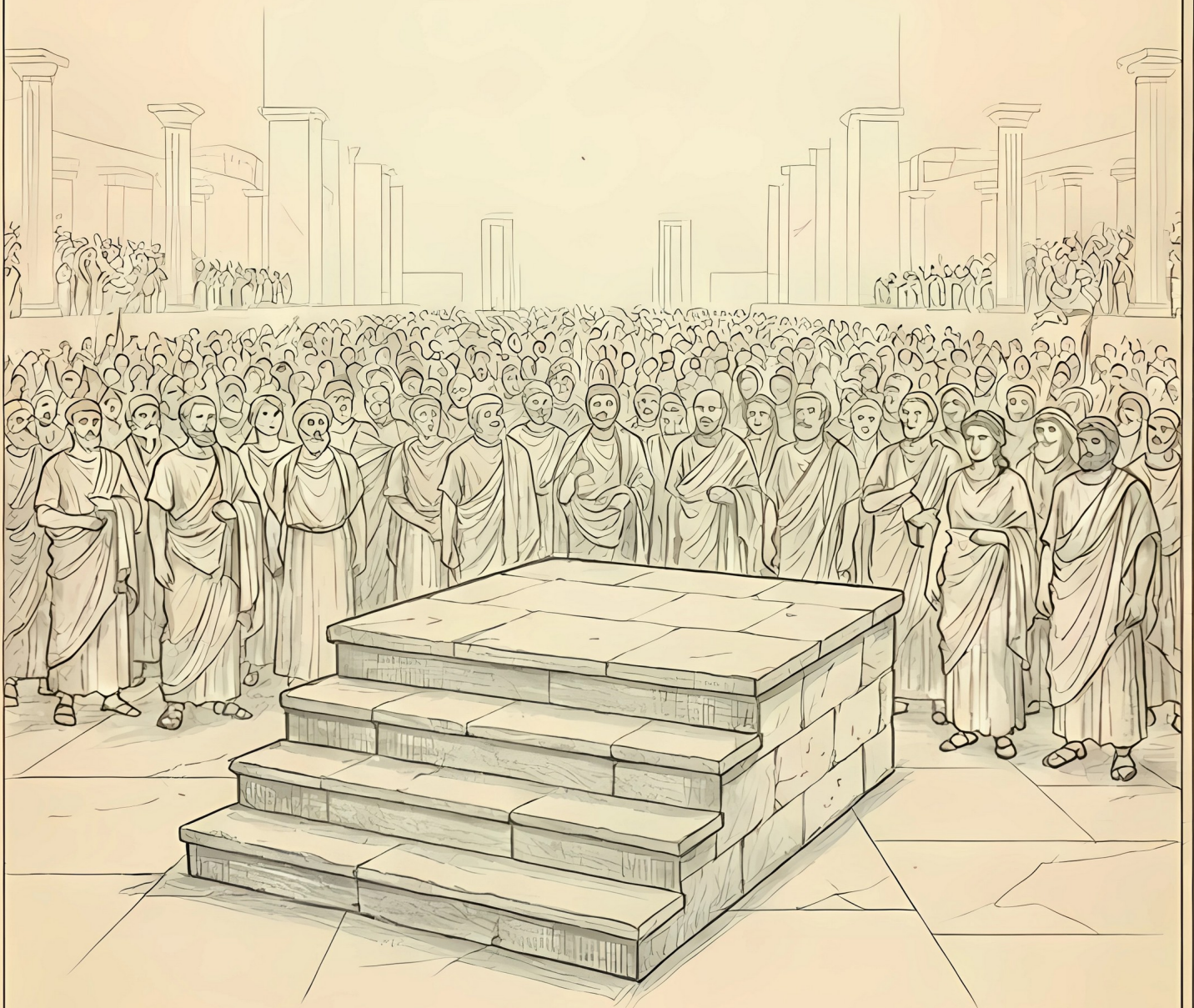


LE TRIBUNAL DE CHRIST



PAR D.M. PANTON

LE TRIBUNAL DE CHRIST

Par David Morrison Panton

Cette traduction a été réalisée par intelligence artificielle à partir de l'œuvre d'un auteur décédé depuis plus de 70 ans et désormais libre de droits.

Elle peut être partagée, copiée et imprimée librement et gratuitement, à la condition de ne pas la modifier et de conserver cette déclaration.

Retrouvez ce document et d'autres ressources sur voirjesus.com.

Introduction

C'est la joie et la merveille de la Grâce de Dieu que tout mérite salvateur de la vie et de la mort de notre Seigneur devient le nôtre par la simple foi : « car par grâce vous avez été sauvés PAR LA FOI ; et cela ne vient pas de vous-mêmes : c'est le don de Dieu ; non par les œuvres, afin que personne ne se glorifie » (Éphésiens 2:8-9).

Les œuvres d'un pécheur, loin de le sauver, doivent en réalité faire l'objet d'une repentance — « LA REPENTANCE des ŒUVRES mortes » (Hébreux 6:1) — car « le DON GRATUIT... de Dieu » (Romains 5:15) — affranchi par conséquent de toute obligation de la part du Donateur, et ainsi complètement séparé de notre mérite — « est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur » (Romains 6:23).

L'efficacité salvatrice d'une foi simple et vitale a été magnifiquement exprimée dans les mots émouvants de Hooker :

« Christ a mérité la justice pour tous ceux qui sont trouvés en Lui ; et Dieu nous trouve en Lui, car par la foi nous sommes incorporés en Lui. Alors, bien que nous soyons en nous-mêmes tout à fait pécheurs et injustes, pourtant même l'homme qui est en lui-même impie, plein de péché, plein d'iniquité — lui, étant trouvé en Christ par la foi, et ayant son péché en haine par la repentance, lui, Dieu le regarde avec un œil gracieux ; éloigne son péché en ne le lui imputant pas ; ôte tout à fait la punition qui y est due, en le pardonnant ; et l'accepte en Jésus-Christ, comme étant aussi parfaitement juste que s'il avait accompli tout ce qui lui est commandé dans la Loi ; dirai-je plus parfaitement juste que s'il avait accompli lui-même toute la loi ?

Tels sommes-nous aux yeux de Dieu le Père, comme dans le Fils de Dieu Lui-même. Que cela soit compté comme folie, ou frénésie, ou fureur, ou quoi que ce soit, c'est notre sagesse et notre réconfort : nous ne nous soucions d'aucune connaissance au monde si ce n'est celle-ci — que l'homme a péché, et que Dieu a souffert : que Dieu s'est fait Lui-même le péché de l'homme, et que les hommes sont faits justice de Dieu. »

Nous tirons ainsi la vie éternelle uniquement du Fils de Dieu. « Et voici le témoignage, que Dieu nous a donné la vie éternelle, et que cette vie est dans son Fils. Celui qui a le Fils A LA VIE ; et celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie » (1 Jean 5:11-12).

La vie éternelle repose ainsi pour toujours sur une foi simple et salvatrice, qui produit une régénération immédiate, une incorporation en Christ, l'habitation du Saint-Esprit, et une vie indéfectible. « Celui qui croit au Fils a la VIE ÉTERNELLE » (Jean 3:36).

SOMMAIRE :

CHAPITRE 1 : LA RÉCOMPENSE

CHAPITRE 2 : LE SANG ET LE LEVAIN

CHAPITRE 3 : LE JOUR DE LA JUSTICE

CHAPITRE 4 : LE TRIBUNAL

CHAPITRE 5 : LES ŒUVRES ÉPROUVÉES PAR LE FEU

CHAPITRE 6 : LES COURONNES

CHAPITRE 7 : NOTRE COURONNE EN PÉRIL

CHAPITRE 8 : LA RESPONSABILITÉ CHRÉTIENNE

CHAPITRE 9 : LE ROYAUME MILLÉNAIRE

CHAPITRE 10 : L'EXCLUSION DE LA TERRE SAINTE

CHAPITRE 11 : EXCOMMUNICATION ET EXCLUSION

CHAPITRE 12 : LA PREMIÈRE RÉSURRECTION

CHAPITRE 13 : LES DEUX JUSTIFICATIONS

CHAPITRE 14 : LE PRIX DE NOTRE VOCATION

CHAPITRE 15 : LA GRANDE ÉVASION

CHAPITRE 16 : LE JUGEMENT ÉTERNEL

I. NOTE SUR LE PURGATOIRE

II. NOTE SUR LE JUGEMENT DES CROYANTS

CHAPITRE 1 : LA RÉCOMPENSE

Mais même une étude superficielle de la Parole de Dieu révèle qu'un nouvel horizon s'ouvre maintenant à l'âme rachetée. Si la vie est par la foi, la récompense est la conséquence des œuvres accomplies après la foi. Car l'Écriture considère chaque âme sauvée comme un coureur dans une course, un athlète luttant, un guerrier combattant, un laboureur semant, un maçon bâtissant, un fugitif fuyant, un assiégeant donnant l'assaut ; et toute cette intensité ardente repose sur un fondement de la révélation — « qu'il [Dieu] existe, et qu'il est le Rémunérateur » (Hébreux 11:6).

« Pour beaucoup de disciples, les yeux sont encore aveuglés quant à ce mystère des récompenses, qui est un mystère ouvert de la Parole. Ce doit être une justice imputée par laquelle nous entrons ; mais une fois entrés par la foi, nos œuvres déterminent notre rang relatif, notre place, notre récompense » (Dr A. T. Pierson). Calvin, bien que ne voyant cette vérité que confusément, a condensé en une phrase la doctrine scripturaire de la récompense : « Il n'y a aucune incohérence à dire que Dieu récompense les bonnes œuvres, pourvu que nous comprenions que, néanmoins, les hommes obtiennent la vie éternelle gratuitement. »

Il n'y a aucun doute que ceci est une vérité pour l'Église de Dieu. « Et voici, je viens bientôt, et ma récompense est avec moi, pour rendre à chacun selon ce qu'est son œuvre » (Apocalypse 22:12). À qui cela est-il dit ? « Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous attester ces choses dans les églises » (Apocalypse 22:16). Trop souvent, comme le dit le Dr A. J. Gordon : « Tout comme le légaliste s'indigne de la doctrine selon laquelle les bonnes œuvres ne peuvent jouer aucun rôle dans l'obtention de notre pardon, l'évangélique recule devant l'idée qu'elles puissent constituer un quelconque fondement pour notre rétribution. »

Mais Paul déclare : « Or celui qui plante et celui qui arrose sont un » — en position et en rédemption — « et chacun recevra sa propre récompense selon son propre labeur » (1 Corinthiens 3:8). De même, il équilibre la rétribution à double tranchant. « Serviteurs, obéissez... sachant que du Seigneur vous recevrez la récompense de l'héritage ; car vous servez le Seigneur Christ. Mais » — d'autre part — « celui qui agit injustement recevra en retour pour l'injustice qu'il a commise, et il n'y a point d'acception de personnes » (Colossiens 3:22-25). C'est donc une vérité qui nous concerne. Selon les mots du Dr Eadie : « La doctrine chrétienne de la récompense est trop souvent perdue de vue ou laissée en suspens, comme si elle n'était pas parfaitement cohérente avec l'octroi le plus libre de la gloire céleste. »

Toute difficulté honnête concernant la Récompense s'évanouit, je pense, lorsque nous examinons ce que Dieu récompense ; et, premièrement, la rétribution de Dieu repose suprêmement sur la ressemblance à Dieu et sur une conduite divine. « Mais aimez vos ennemis, faites du bien, et prêtez, sans rien espérer en retour ; et votre récompense sera grande, et vous serez fils du Très-Haut, car Il est bon pour les ingrats et pour les méchants » (Luc 6:35). Ici, la récompense dépend de la ressemblance de caractère et de conduite avec notre Père qui est dans les cieux.

La dévotion secrète, aussi, sera récompensée. « Prie ton Père qui est dans le secret ; et ton Père qui voit dans le secret te le rendra » (Matthieu 6:6). Non seulement la prière sera exaucée, mais le fait de prier sera rétribué. De plus, notre attitude de cœur contribuera à influencer le jugement du Seigneur sur notre service. « Ne condamnez pas, et vous ne serez point condamnés : absolvez, et vous serez absous » (Luc 6:37). Notre vie place, mot par mot, la sentence nous concernant sur les lèvres de Christ : nous fabriquons, en tant que serviteurs, notre propre jugement. Car la bonté et la gloire ne sont que les deux moitiés d'un tout : la bonté est le côté souffrant de la gloire, et la gloire est le côté rayonnant de la bonté.

Ainsi tout labeur, aussi, sera exactement récompensé. « Et quiconque donnera à boire à l'un de ces petits ne serait-ce qu'une coupe d'eau froide » — le minimum du don — « au nom d'un disciple, en vérité je vous le dis, il ne perdra point sa récompense » (Matthieu 10:42). Car qu'est-ce que la récompense ? « Or, à celui qui

fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une dette » (Romains 4:4). Ainsi, en rétribution des services qu'Il reconnaît gracieusement, il plaît à Dieu d'accorder des preuves tangibles et équivalentes de son approbation. Sa mesure sera exactement graduée. « Celui qui reçoit un prophète au nom d'un prophète recevra une récompense de prophète ; et celui qui reçoit un juste au nom d'un juste recevra une récompense de juste » (Matthieu 10:41). « Car ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi » (Galates 6:7).

Mais, vérité la plus scrutatrice de toutes, Dieu récompense suprêmement le *pourquoi* qui sous-tend le service. « Gardez-vous de pratiquer votre justice » — une conduite réellement bonne en elle-même — « devant les hommes, pour être vus d'eux : autrement, vous n'avez point de RÉCOMPENSE auprès de votre Père qui est dans les cieux » (Matthieu 6:1). Le motif est ainsi révélé comme étant décisif et crucial. « Le Seigneur... mettra en lumière les choses cachées des ténèbres, et manifestera les desseins des cœurs ; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due » (1 Corinthiens 4:5).

Dieu donne le salut immérité, mais Il ne donne jamais de louange imméritée. Ainsi, l'exaltation dans l'Âge à Venir est inversement proportionnelle à l'humilité du service dans l'Âge présent. « Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur ; et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave de tous » (Marc 10:43-44) — pour la grandeur, le service ; pour la primauté réelle, l'esclavage.

Une récompense est aussi réservée pour toute souffrance endurée pour Christ. « Heureux êtes-vous, lorsque les hommes vous haïront, et lorsqu'ils vous sépareront de leur compagnie, et vous outrageront, et rejetteront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là et tressaillez de joie : car voici, votre récompense est grande dans le ciel : car c'est de la même manière que leurs pères traitaient les prophètes » (Luc 6:22-23).

La souffrance garantit généralement la pureté du motif ; et le Seigneur contrebalance la crainte de l'homme, non seulement par la crainte plus redoutable de Dieu (Apocalypse 2:11, 16) mais aussi par l'ampleur de Ses récompenses. « Chaque récompense suggérée est un prix d'une valeur inconcevable pour nous à présent, et ne pourra être appréciée qu'au Tribunal » (J. H. Lowe). Ainsi Moïse estimait « l'opprobre de Christ comme une richesse plus grande que les trésors de l'Égypte : car il regardait à la rémunération de la récompense » (Hébreux 11:26).

Celui qui, de toute l'humanité, connaissait le mieux la valeur du Prix, et qui peut-être, après notre Seigneur, a payé le coût le plus élevé jamais payé pour l'obtenir, a dit : « Je fais une chose » (Philippiens 3:13). Car la récompense est simplement l'expression tangible de l'approbation de DIEU, et nous ne pouvons pas plus Lui refuser le plaisir d'exprimer cette approbation que nous n'avons besoin de l'abjurer pour nous-mêmes. Celui qui méprise un trône méprise Celui qui confère le trône. Ce fut l'un des reproches de notre SEIGNEUR aux Pharisiens : « Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez de la gloire les uns des autres, et qui ne cherchez pas la gloire qui vient de Dieu seul ? » (Jean 5:44).

Ainsi, la Récompense ne fournit pas seulement un motif légitime en soi : c'est un motif auquel notre Seigneur et Ses Apôtres font de fréquents et directs appels. Par exemple : Christ (Matthieu 6:1), Paul (1 Corinthiens 9:24), Pierre (1 Pierre 1:17), Jacques (Jacques 1:12), et Jean (2 Jean 8). « Je crois pour ma part », dit le Dr Alexander Maclaren, « que nous souffrons terriblement de la négligence relative dans laquelle ce côté de la vérité chrétienne est tombé. Ne pensez-vous pas que cela ferait une différence pour vous si vous croyiez réellement, et emportiez avec vous dans vos pensées, la conscience palpitante que chaque acte du présent est enregistré, et qu'il comptera, sur l'autre rive, au-delà ? » Une concordance révèle immédiatement que personne n'a autant insisté sur la récompense que le Fils de Dieu Lui-même, qui, en tant que Créateur de l'âme, sait mieux que quiconque quels stimulants il est sage et juste d'appliquer.

Trois faits sont d'importance : que Sadoc, le fondateur des Sadducéens, a commencé sa carrière d'incrédulité en niant la doctrine de la récompense ; aussi, que ce principe a pris tout son effet même sur notre Seigneur —

« qui, en vue de la joie qui lui était réservée, a souffert » (Hébreux 12:2) ; de plus, qu'aucun disciple sage ne peut se permettre de négliger une si grande masse d'Écritures, ou de rejeter une incitation à la sainteté aussi puissante.

Notre découverte de cette vérité au Tribunal sera trop tardive. Chaque graine que nous laissons tomber dans le sol — chaque pensée, parole et acte — est mise en banque en Dieu, et germera un jour en une moisson ravissante, ou alarmante — selon la manière dont nous avons semé, ce que nous avons semé, la quantité que nous avons semée, et la raison pour laquelle nous avons semé. C'est pourquoi,

« PRENEZ GARDE À VOUS-MÊMES, AFIN QUE NOUS NE PERDIIONS PAS LE FRUIT DE NOTRE TRAVAIL, MAIS QUE NOUS RECEVIONS UNE PLEINE RÉCOMPENSE » (2 Jean 8).

CHAPITRE 2 : LE SANG ET LE LEVAIN

Un type de l'Ancien Testament, d'une clarté et d'une beauté exquis, révèle maintenant la double vérité de Dieu au seuil même de toute Rédemption. On dit qu'un zoologiste, si on ne lui donne qu'un seul os d'un animal, peut reconstruire l'anatomie entière à laquelle l'os appartient : ainsi, un indice sûr suffit pour expliquer un type ; et, dans le Sang et le Levain, trois indices explicites sont donnés par le Saint-Esprit, afin de mettre tout hors de doute. « Car notre Pâque a aussi été immolée, savoir Christ » (1 Corinthiens 5:7) — par conséquent, le sang de l'agneau typifie le sang de Christ. « Célébrons donc la fête » (1 Corinthiens 5:8a) — par conséquent l'âge de l'Église, les Sept Jours entre l'Avènement et l'Avènement, est l'antitype de la Fête des Pains sans Levain : « Non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté » — le levain, par conséquent, est le péché — « mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité » (1 Corinthiens 5:8). Aucun type ne pourrait être plus clair ni plus sûr.

Le premier commandement de Jéhovah fut de mettre le Sang sur la Maison. « Et ils prendront du sang, et en mettront sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte des maisons où ils le mangeront [l'agneau] » (Exode 12:7). L'Ange Destructeur chercha chaque maison, car chaque maison abritait des pécheurs ; mais il abaissa son épée, et passa outre, partout où il vit le sang. « Et quand je verrai le sang, je passerai par-dessus vous » (Exode 12:13). Pourquoi ? Parce que la mort avait déjà franchi le seuil : l'agneau avait péri à la place du premier-né. Mais dans toute autre maison, l'Ange entra.

Le moment où le sang de Christ s'élève entre mon âme et Jéhovah, c'est « le commencement des mois » (Exode 12:2) pour mon âme : c'est la régénération, l'engendrement d'une vie nouvelle et divine ; à ce moment précis, où je me suis consciemment approprié le Calvaire, je quitte le monde, en esprit, et je commence à voyager vers la demeure de Dieu. « Et ce même jour, toutes les armées de l'Éternel sortirent du pays d'Égypte. C'est une nuit qui doit être observée en l'honneur de l'Éternel pour les avoir fait sortir du pays d'Égypte » (Exode 12:41-42). La vie de pèlerin commence par l'application du sang.

Le second commandement de Jéhovah fut l'expulsion du Levain de la Maison. « Pendant sept jours, vous mangerez des pains sans levain ; dès le premier jour » — c'est-à-dire à partir du moment de la conversion — « il n'y aura plus de levain dans vos maisons » (Exode 12:15). Israël commença la vie de pèlerin avec suffisamment de pâte douce pour durer les Sept Jours entiers : la vieille pâte aigre — tout péché découvrable — devait être laissée en Égypte ; et Jéhovah est si urgent qu'Il commande neuf fois l'expulsion du levain. Paul n'est pas moins urgent. « On entend dire généralement qu'il y a de l'impudicité parmi vous... Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? Purgez-vous donc du vieux levain » (1 Corinthiens 5:1, 6, 7).

Voici donc la double vérité de Dieu délicieusement révélée. L'application du Sang — la Justification ; l'expulsion du Levain — la Sanctification : l'application du Sang — l'œuvre de Christ *pour* nous ; l'expulsion du Levain — l'œuvre de l'Esprit *en* nous. Or, observez bien. Il n'y a aucun commandement d'ôter le Levain avant de mettre le Sang. L'Agneau, il est vrai, doit être mangé avec des pains sans levain (v. 8) ; le cœur doit se détourner de tout péché dans l'acte de s'approprier Christ : mais nous ne devons pas tenter de nettoyer la Maison du Levain avant qu'elle ne soit présentée à Dieu pour le Sang.

Tel que je suis, sans rien à moi, Sinon ton sang versé pour moi, Et ta voix qui m'appelle à toi,
Agneau de Dieu, je viens !

« Étant donc maintenant justifiés par son sang, nous serons sauvés de la colère par lui » (Romains 5:9).

Mais l'œuvre achevée de la Justification introduit immédiatement l'œuvre complémentaire de la Sanctification ; et ce n'est que lorsque le Sang est sur la porte que nous avons la puissance d'expulser le

Levain. « Mettez en œuvre votre propre salut » — le Levain expulsé — « avec crainte et tremblement. Car c'est Dieu qui produit en vous... » (Philippiens 2:12) — le Saint-Esprit est maintenant dans la Maison. Jéhovah ne dit pas que la présence de Levain dans la Maison prouve qu'il n'y a pas de Sang sur la porte : au contraire, le péril constant d'un levain connu ou découvrable, mais non expulsé, est supposé être le péril de chaque maison. Nous ne saurions être trop passifs sous le Sang : nous ne saurions être trop actifs pour purger le Levain. « Mes péchés ont tué mon Sauveur : maintenant je dois tuer mes péchés. »

Ces deux commandements Divins impliquent de graves conséquences. L'Israélite ou l'Égyptien qui refusait ou négligeait d'appliquer le Sang périssait : il périssait de la main de Dieu ; il périssait en Égypte ; il périssait perdu. « Nous... tous » — qui restons en Égypte — « sommes... des hommes morts » (Exode 12:33). Même si sa maison était comparativement pure de levain, l'Ange Destructeur détruisait. Le disciple désobéissant ne peut pas non plus s'en sortir indemne.

L'Israélite sous le Sang qui refusait ou négligeait d'expulser le Levain était retranché (Exode 12:15) : non pas, il est vrai, en Égypte ; ni retranché par l'Ange ; ni retranché de Dieu, mais d'Israël : c'est-à-dire qu'il tombait comme un pèlerin excommunié, du bon côté du Sang, et sur son chemin vers Dieu. Ce n'est pas une destruction éternelle. Ainsi, pour l'excommunication, Paul cite les termes mêmes de la séparation d'Israël — « Ôtez du milieu de vous ce méchant » (1 Corinthiens 5:13 ; Deutéronome 24:7) , pour être livré à Satan « pour la destruction de la chair » mais pour le salut ultime — « afin que l'esprit soit sauvé » (1 Corinthiens 5:5). Son salut est assuré. Mais le disciple qui (comme le Corinthien incestueux) étire le privilège au point de masquer le péché doit rencontrer une sévère désillusion au Tribunal de Christ : aucun appel au Sang ne délivrera alors le mangeur de Levain de son jugement.

Mets le Sang : Ô mon âme, purge le Levain ! Un voyageur observa un jour un charpentier à Nazareth fouiller sa maison à la recherche de levain. Se ceignant, il retourna chaque planche, ouvrit chaque tiroir, balaya chaque placard ; jusqu'à ce que soudain, avec un cri d'horreur, il reculât. Un ouvrier avait laissé du vieux pain dans un petit sac en toile. Solennellement et anxieusement, le charpentier le saisit avec deux morceaux de bois — non avec ses doigts — et, le portant au feu, laissa tomber le sac et tout le reste dans les flammes.

« PURIFIONS-NOUS DE TOUTE SOUILLURE DE LA CHAIR ET DE L'ESPRIT, EN ACHEVANT NOTRE SANCTIFICATION DANS LA CRAINTE DE DIEU » (2 Corinthiens 7:1).

CHAPITRE 3 : LE JOUR DE LA JUSTICE

Nous observons maintenant un fait d'une importance critique. La nature strictement judiciaire de l'Âge à Venir est la révélation décisive de la récompense. Car « ce Jour-là » est révélé, par opposition au présent Âge, comme une ère, non de grâce, mais de justice : « ...le jour de la colère et de la révélation du juste JUGEMENT de Dieu, qui rendra à CHACUN selon ses œuvres » (Romains 2:5).

Par conséquent, dans la sphère de l'Âge qui vient, tout jugement tombe, et par son triple tribunal, il épuise le jugement. Car (1) au *Béma*, le règlement de comptes du Seigneur avec Ses serviteurs (Matthieu 25:19) inaugure le processus du jugement (1 Pierre 4:17) ; (2) le Trône de gloire du Messie crible les nations vivantes sur la terre à Son retour (Matthieu 25:31, 32) ; et (3) le grand Trône blanc (Apocalypse 20:11) accomplit la puissante assise des morts. Ainsi, tout jugement tombe à l'intérieur de l'Âge à Venir ; et bien que le jugement éternel (Hébreux 6:2) repose sur l'Enfer (Apocalypse 14:11), aucun acte de jugement ne semble avoir lieu dans l'État Éternel.

Et ce n'est pas tout. Le Jour de Dieu (2 Pierre 3:12), s'ouvrant immédiatement à l'enlèvement, signal de la clôture (non de toute grâce, mais) du jour de grâce, embrasse le Jour du Seigneur, ou la Grande Tribulation (2 Thessaloniens 2:2), durant laquelle les jugements pleuvent sur une terre en révolte ouverte contre Dieu ; et il inclut aussi le Jour de Christ (Philippiens 2:16), ou le Règne Millénaire, qui continue tout du long comme une dispensation, non de miséricorde, mais de justice. Car du saint qui règne avec Christ, il est écrit : « Il les paîtra avec une VERGE DE FER, comme on brise les vases d'un potier » (Apocalypse 2:27) ; et le jugement, donné aux cohéritiers de Christ au seuil du Royaume (Apocalypse 20:4), continue tout du long pour retrancher les pécheurs (Ésaïe 65:20), et pour affliger des nations entières (Zacharie 14:18). L'époque est uniquement judiciaire. Ainsi la fin du jour de l'homme, le Jour de Grâce, est le signal d'un Jour de Justice prolongé ; à l'intérieur duquel tombe tout jugement ; dans lequel apparaît la moisson de toutes les semailles précédentes ; et dont la caractéristique essentielle, d'un bout à l'autre, est le retour de la conduite sur la destinée.

Or, c'est ce retour et ce règne de la Justice qui, de manière inhérente et par nécessité, provoquent la récompense. La miséricorde diffère la rétribution du juste parce qu'elle prolonge la grâce envers le pécheur : c'est la grâce qui, pour l'amour du monde, implique le disciple dans la souffrance, et bloque la récompense. Mais au moment où le Trône de la Grâce (Hébreux 4:16) est remplacé par le Trône du Jugement (Apocalypse 4:2), la Justice doit visiter le méchant, et récompenser le juste. « Alors Pierre, prenant la parole, lui dit [à Jésus] : Voici, nous avons tout quitté, et nous t'avons suivi ; qu'en sera-t-il pour nous ? Jésus leur répondit : Je vous le dis en vérité, quand le Fils de l'homme, au RENOUVELLEMENT DE TOUTES CHOSES, sera assis sur le trône de sa gloire, vous qui m'avez suivi, vous serez de même assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël » (Matthieu 19:27-28). Car « le temps des morts, pour qu'ils soient jugés » est aussi le temps « pour donner la RÉCOMPENSE à tes serviteurs » (Apocalypse 11:18).

Le jugement sur les nations est le signal de l'intronisation des saints de Dieu. « Et je vis des trônes ; et à ceux qui s'y assirent fut donné le pouvoir de juger » (Apocalypse 20:4). Que les enfants de Dieu soient intronisés maintenant, qu'ils soient couronnés de la richesse et de la splendeur dont Dieu a l'intention ultime de les doter, est un mal : « vous avez régné comme des rois sans nous », tel est le doux reproche de Paul aux marchands-princes de l'Église de Corinthe ; « et plût à Dieu que vous régnassiez, afin que nous aussi nous régnassions avec vous ! » (1 Corinthiens 4:8). Le Royaume serait venu : « Car je pense que Dieu nous a exposés, nous les apôtres, les derniers de tous, comme des hommes voués à la mort ; car nous avons été donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes » (1 Corinthiens 4:9). Puisque, par conséquent, la Justice règne d'un bout à l'autre de l'Âge à Venir, tout appel aux principes de la Grâce comme dominant cet Âge tombe à terre : « Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père, avec ses anges ; et alors il

rendra à chacun SELON SES ŒUVRES » (Matthieu 16:27) et « elle te sera RENDUE à la résurrection des justes » (Luc 14:14).

Ainsi dans l'Apocalypse (le Livre du Jugement), notre Seigneur a inséré, avec une justesse exquise, une photographie du jugement de l'Église, qui, bien qu'en cours actuellement — car les Églises sont jugées dans cet âge, les disciples principalement dans l'âge à venir — déploie pourtant une action particulièrement caractéristique du *Béma*, car elle est constamment judiciaire. Ainsi les Sept Épîtres — lettres d'une valeur extraordinaire, non seulement comme étant les dernières paroles de notre Seigneur pour nous, mais comme des échantillons, donnés à l'avance au Jour de la Grâce, de notre part dans le jugement — révèlent le genre d'investigation que nous devons affronter à Son Tribunal.

Les ŒUVRES seules apparaissent sur un fondement de foi qui est supposé — « Je connais tes œuvres » (Apocalypse 2:2) ; la conduite de chaque ange, dans ses parties composantes, bonnes et mauvaises, est exactement diagnostiquée ; chaque assemblée est divisée en vainqueurs et vaincus, avec des promesses appropriées pour les vainqueurs, et des avertissements solennels pour les vaincus ; et toutes ces issues à l'Avènement, tissées dans une mosaïque de vérité universelle pour l'Église, sont pressées sur tous — « Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit AUX ÉGLISES » (Apocalypse 2:7). Car les récompenses et les périls sur lesquels notre Seigneur met toute l'emphase appartiennent entièrement à un autre Jour.

Il n'en fait pas une question de louange ou de blâme, de gloire ou de disgrâce, dans le présent Âge ; ce n'est pas une question de communion ininterrompue, ou de grâce perfectionnée, ou de sanctification mise en danger, ou de pourriture sèche spirituelle ; ce n'est pas la perte de l'utilité, ou l'éclipse du témoignage, ou une conscience mal à l'aise, ou même le châtement présent, bien que toutes ces choses soient véritablement impliquées — toutes les issues nommées par notre Seigneur sont rendues contingentes à Son retour et au jugement. Chaque promesse et chaque avertissement est réglé pour frapper à la crise de Son retour. « VOICI, JE VIENS BIENTÔT » (Apocalypse 22:7) : « ET TOUTES LES ÉGLISES CONNAÎTRONT QUE JE SUIS CELUI QUI SONDE LES REINS ET LES CŒURS : ET JE RENDRAI À CHACUN DE VOUS SELON VOS ŒUVRES » (Apocalypse 2:23).

Car même dans la grâce, dans cette vie, le jugement peut retrancher un croyant. « C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmes » — ou invalides — « et de malades » — ou poitrinaires — « et qu'un grand nombre sont endormis » (1 Corinthiens 11:30). Tandis que la foi salvatrice délivre pour toujours du jugement éternel (Jean 5:24), néanmoins la sentence la plus sévère connue de la loi humaine, même au jour de la grâce, Dieu est parfois contraint de l'infliger aux Siens. « Car si nous nous jugions nous-mêmes » — si nous analysions ainsi notre propre conduite, si nous dissequions nos propres actions, de manière à régler toute sainteté ; car il est possible dans une certaine mesure d'ôter le couteau à émonder de la main du Grand Cultivateur — « nous ne serions pas jugés » (1 Corinthiens 11:31). L'auto-examen, l'auto-condamnation, un tribunal auto-érigé à l'intérieur, peut délivrer de toute condamnation ici ou dans l'au-delà.

« Mais quand nous sommes jugés » — une révélation maîtresse est maintenant faite concernant tout châtement maintenant ou devant le *Béma* — « nous sommes châtiés par le Seigneur, AFIN QUE NOUS NE SOYONS PAS CONDAMNÉS AVEC LE MONDE » (1 Corinthiens 11:32). Selon les mots de Calvin : « Nous détournons ou atténuons le châtement imminent si nous nous demandons d'abord des comptes à nous-mêmes, et si, mus par un esprit de repentance, nous déprécions la colère de Dieu — nous punissant nous-mêmes au lieu d'attendre qu'Il étende Sa main pour le faire ; car les croyants aussi se précipiteraient vers une destruction éternelle, s'ils n'étaient retenus par un châtement temporel. » Ainsi, loin que le jugement des croyants soit un tel minage de la grâce, ou une telle perte de position et de privilège, qu'il en serait incroyable et impossible, c'est précisément un moyen (comme explicitement déclaré ici par le Saint-Esprit) par lequel cette position est rendue sûre, sauve, irrévocable et éternelle.

CHAPITRE 4 : LE TRIBUNAL

Nous arrivons maintenant au cœur brûlant de toute cette révélation en ce qui concerne l'Église — LE TRIBUNAL DE CHRIST. « C'est pourquoi nous nous efforçons » — le mot signifie aimer et rechercher l'honneur (Lange) dans ce que Bengel appelle la seule ambition légitime au monde — « que, soit présents, soit absents, nous puissions lui être agréables. Car » — comme source de motivation de toute sainte ambition — « il nous faut » — comme une nécessité inhérente à la justice Divine, pour la vindicte de la sainteté de Dieu, et pour la satisfaction de nos instincts les plus élevés et les plus saints — « tous » — tous les apôtres, tous les prophètes, tous les martyrs — « être manifestés » — à nos propres consciences, au monde entier, et par-dessus tout au Juge ; une manifestation complète de tout ce qui a transpiré en nous, ou dans la vie extérieure (Lange) — « devant le Tribunal de Christ ; afin que chacun reçoive » — le mot technique pour recevoir un salaire (Dean Alford) — « les choses accomplies dans son corps » — donc les pensées et les paroles aussi bien que les actes, puisque le cerveau et la langue sont ainsi également impliqués — « selon ce qu'il a fait » — les œuvres régulant exactement la récompense : non selon les choses que Christ a faites dans Son corps ; ni selon les choses faites hors du corps après la mort — « soit bien, soit mal » (2 Corinthiens 5:9-10).

Selon les mots de Lange, le but inlassable de Paul de plaire à Christ « ne peut être accompli qu'en étant trouvé approuvé à ce tribunal où lui et ses compagnons croyants doivent bientôt apparaître ; car chaque action des enfants de Dieu durant leur vie corporelle doit y être jugée selon la loi d'une stricte justice, et chaque croyant doit être récompensé selon sa conduite bonne ou mauvaise. »

Car la portée du décret tel que cité d'Ésaïe est absolument universelle — « ...tout genou fléchira devant moi, et toute langue donnera gloire à Dieu. Ainsi donc », — puisque c'est universel et que l'Église n'est, par conséquent, pas exemptée — « chacun de nous rendra compte pour lui-même à Dieu » (Romains 14:11-12). Il ne pourrait en être autrement. Au vu du chaos des credo et des conduites conflictuels — les controverses amères, les querelles personnelles, les excommunications et les anathèmes — toute dénégation d'un tribunal est intrinsèquement incroyable et impossible : il doit y avoir un tribunal ; et il y en a un. Molinos, le quiétiste, lorsqu'il fut condamné comme hérétique et emmené vers sa cellule de prison, dit à ses juges : « Nous nous rencontrerons à nouveau au jour du jugement ; et alors il apparaîtra de quel côté, du vôtre ou du mien, est la vérité. »

De plus, cela repose sur le serment de Dieu. « L'ÉTERNEL des armées l'a juré, en disant : Oui, ce que j'ai décidé arrivera, ce que j'ai résolu s'accomplira » (Ésaïe 14:24). Le décret l'établissant est aussi irrévocable que la vie de Dieu — « Que tout genou fléchira devant moi, toute langue jurera par moi » (Ésaïe 45:23). Ainsi donc, dit l'Apôtre : « Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? Ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? Puisque nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Christ » (Romains 14:10). Abstenons-nous de juger, car nous serons jugés, et, par conséquent, le socle de toute notre action doit être l'approbation de notre Juge Divin. « Nous travaillons » (A.V.) — « nous luttons » (Alford) — « nous en faisons notre but » (R.V.) — « nous sommes ambitieux » (R.V., marge) de lui être agréables. « Car il nous faut tous être manifestés devant le tribunal de Christ » (2 Corinthiens 5:10).

Le tribunal [Le tribunal portable transporté avec lui par un magistrat romain], devant lequel les disciples apparaissent, est particulier.

(1) C'est un *Béma*, et non un *Thronos* ; un siège de jugement pour l'investigation des disciples, non un trône pour la mise en accusation des rebelles : car le Juge (2 Timothée 4:8) est [aussi le Sauveur]. « C'est pourquoi, le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs » (Matthieu 18:23). C'est le premier des trois jugements de notre Seigneur (Romains 14:12 ; Matthieu 25:31 ; Apocalypse

20:12) à Son retour ; « Car le moment est venu où le jugement doit commencer par la maison de Dieu » (1 Pierre 4:17).

Les Églises sont jugées maintenant (Apocalypse 2:5). L'Église n'est jamais jugée corporativement — en tant que Corps ou Épouse — ni ici ni dans l'au-delà ; mais les disciples, indépendamment de leur position collective, dans leur responsabilité individuelle en tant que serviteurs, doivent rendre des comptes. Ainsi l'Église, en tant qu'entité, n'est jamais nommée dans l'Apocalypse, sauf une fois (Apocalypse 22:17), où la référence est à l'Âge présent ; et les enfants de Dieu n'apparaissent pas autrement que comme « serviteurs » tout au long de ce livre de jugement, sauf une fois (Apocalypse 21:7), quand l'Âge Millénaire est passé dans l'Éternel. Le fait que le jugement des méchants soit à part, séparé par mille ans (Apocalypse 20:17), révèle que dans 2 Corinthiens 5:10, « ce sont des chrétiens authentiques dont Paul parle ; tous ceux dont les manquements et les échecs seront un jour exposés, et qui par conséquent se fixent pour but d'éviter de tels défauts » (International Critical Commentary). Le jugement individuel n'est pas possible pour les croyants en tant que tels, car dans la justification aucun croyant ne diffère d'un autre ; mais le jugement individuel en tant que *serviteurs* produit une variété d'adjudication aussi infinie que le service et la sanctification.

(2) Ainsi, ceux qui sont examinés sont uniquement des Chrétiens. « À l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ, appelés à être saints, et à tous ceux qui invoquent en quelque lieu que ce soit le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, leur Seigneur et le nôtre » (1 Corinthiens 1:2). C'est une investigation finale de toute l'Église de Dieu. Aucun Livre de Vie n'est produit, car ce n'est pas un jugement des perdus : « C'est pourquoi les méchants ne résistent pas au jour du jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes » (Psaume 1:5).

(3) Ce n'est pas non plus un jugement pour la vie. « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie » (Jean 5:24). « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui marchent non selon la chair, mais selon l'Esprit » (Romains 8:1). Le croyant a été crucifié avec Christ, et a épuisé au Calvaire les pénalités de l'Enfer : sur ce fondement, il ne peut plus être jugé.

(4) Le processus est individuel : « Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même » (Romains 14:12). « Nous » — c'est chrétien ; « rendra » — c'est inévitable ; « tous » — c'est universel ; « être manifestés » — c'est public ; « tribunal » — c'est judiciaire ; « comparâtrons » — c'est en résurrection ; « chacun » — c'est individuel ; « compte » — c'est la responsabilité ; « à Dieu » — c'est Divin.

La procédure est révélée comme exclusivement judiciaire ; « afin que chacun reçoive les choses accomplies dans son corps » (2 Corinthiens 5:10). Non pas que chacun reçoive quelque chose de Dieu, mais « que chacun reçoive les choses [que lui-même a] faites » : ce n'est pas un octroi général de gloire, sans égard au service ; mais un exercice de la Loi Divine — « il lui sera fait comme il a fait » (Lévitique 24:19). « Ne vous y trompez pas » — c'est une parole pour les disciples — « on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi » (Galates 6:7). Paul l'expose avec une clarté exquise, et une double emphase. « Quelque bien » — car un juge approuve — « que chacun ait fait, il le recevra en retour du Seigneur, qu'il soit esclave ou libre » (Éphésiens 6:8). D'autre part — « Vous servez le Seigneur Christ. Mais celui qui agit injustement » — car un juge censure — « recevra selon son injustice, et il n'y a point d'acceptation de personnes » (Colossiens 3:24b-25).

Nos œuvres et notre conduite sont versées comme preuves : « les choses accomplies dans son corps » (2 Corinthiens 5:10). Nous devons tous « apparaître sous notre vrai jour » (Alford) : comme l'empreinte fossile de la griffe d'un oiseau, faite des siècles plus tôt par un atterrissage momentané quand la pierre était tendre, enregistre maintenant cet acte dans le roc solide, ainsi nos actions sont l'empreinte infallible de nos caractères ; les choses faites révèlent ce que le corps était. Comme un palimpseste, quand la chaleur du feu (1 Corinthiens 3:13) passe dessus, ainsi notre vie s'échappe silencieusement en lignes dont chacune a été écrite

par nous-mêmes : de sorte que ce que nos yeux ont regardé, ce que nos oreilles ont écouté, ce que nos cœurs ont aimé, ce que nos esprits ont cru, ce que nos lèvres ont dit, ce que nos mains ont œuvré, là où nos pieds ont marché — ce sont là les preuves irrécusables du Tribunal. Les secrets (1 Corinthiens 4:5), les motifs (Matthieu 6:1), les attitudes de l'âme (Luc 6:36-38), et les justes décisions d'Église (Matthieu 18:18), influencent aussi le verdict.

Même les ravissantes modifications de l'attitude de notre Seigneur prédites dans des passages tels que Matthieu 5:7 — « heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde » — et Luc 6:37 — « ne condamnez pas, et vous ne serez point condamnés » — sont encore fondamentalement judiciaires — c'est-à-dire, le retour de la conduite du disciple sur lui-même. Mais aucune révélation plus ravissante ne pourrait être conçue sur la façon dont nous pouvons traiter notre péché oublié. « Car nous bronchons TOUS de PLUSIEURS manières » (Jacques 3:2) : mais « si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, VOTRE PÈRE CÉLESTE VOUS PARDONNERA AUSSI » (Matthieu 6:14). « Car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis » (Luc 6:38).

La preuve décide entièrement de la sentence : « soit bien, soit mal » (2 Corinthiens 5:10). Le grec pointe vers la rétribution : « afin que chacun reçoive les choses accomplies dans son corps, selon ce qu'il a fait, que ce [qu'il reçoit] soit bien ou mal » (2 Corinthiens 5:10). La récompense (distincte du salut, qui est par la foi, contrairement aux mérites) est strictement définie par les œuvres. Ainsi, quelque part existe une ébauche de la main de Dieu de ce que notre vie aurait pu être, et peut encore être : certains ont vécu merveilleusement près de la pensée de Dieu pour eux : trouvons et suivons cet original Divin.

Ainsi Paul dit : « Pour moi » — comme exemple et modèle pour tous les Chrétiens — « c'est fort peu de chose » — c'est une question de moindre importance — « d'être jugé par vous » — l'Église de Christ (1 Corinthiens 4:3). Quand « tous ceux qui sont en Asie m'ont abandonné » (2 Timothée 1:15), il a dû y avoir des attaques personnelles, des dénonciations solennelles, des censures ecclésiastiques, et même l'excommunication de l'Apôtre : dans de vastes zones de l'Église, son nom était devenu un sujet de moquerie : Paul lui-même. Quand ses bourreaux sacerdotaux amenèrent Savonarole au bûcher, ils crièrent — « Nous t'excommunions de l'Église militante ici-bas sur terre ! » « Mais pas de l'Église triomphante dans le ciel ! » répondit le héros solitaire.

Les hommes peuvent ne pas me juger, dit l'Apôtre ; mais alors je ne me juge pas non plus moi-même ; ce n'est pas parce que je suis infailible que j'estime si peu le jugement humain, mais parce que ni eux ni moi ne sommes compétents pour juger. « Oui, je ne me juge pas moi-même » (1 Corinthiens 4:3) — je ne peux prononcer, même sur moi-même, le jugement final — « Car je ne me sens coupable de RIEN » — je n'ai conscience d'aucun péché — « ce n'est pas pour autant que je suis justifié » — trouvé irréprochable, sans blâme, un intendant parfait (1 Corinthiens 4:4). Ainsi Paul administre maintenant le grand tonique pour le cœur : il prend notre poignet, comme un maître chirurgien, et avec sa seringue hypodermique il insère sous la peau une strychnine cardiaque peut-être aussi puissante que, pour ma part, j'aie jamais connue. « CELUI QUI ME JUGE, C'EST LE SEIGNEUR » (1 Corinthiens 4:4).

Les amis d'un croyant peuvent le louer excessivement, et ses critiques le blâmer excessivement ; le monde le comprendra totalement de travers dans tous les cas ; sa propre conscience peut le flatter : le SEIGNEUR seul peut nous évaluer exactement, et juger avec précision. « C'est pourquoi ne jugez de rien » — ne passez aucune sentence finale — « avant le temps » — notre jugement doit venir ; mais son temps, sa saison, n'est pas encore : « jusqu'à ce que vienne le Seigneur » — pour juger (1 Corinthiens 4:5). Si même ma propre conscience, connaissant mes motifs et ma vie intérieure, doit être écartée comme juge, de combien moins de valeur est la louange ou le blâme des hommes, dont le jugement est purement extérieur ; et si une conscience éclairée réglée par l'Écriture ne condamne pas, les critiques acerbes des hommes ne doivent pas nous déprimer outre mesure.

Au début de la Grande Guerre, un jeune homme était assis à une table dans un restaurant londonien. Deux jeunes dames, assises à une autre table, l'observèrent quelques minutes, chuchotant ensemble ; puis, s'approchant de lui, elles lui offrirent une petite boîte. Il l'ouvrit, et à l'intérieur se trouvait — une plume blanche [symbole de lâcheté]. « Comme c'est étrange », remarqua-t-il, « que je reçoive deux tels cadeaux en un jour : ce matin j'ai reçu la Croix de Victoria à Buckingham Palace. » Si nous sommes clairs au for de la conscience, nous pouvons avoir bon espoir que nous serons clairs à la barre de Dieu. « Bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne pas, Dieu est plus grand que notre cœur, et il connaît toutes choses » (1 Jean 3:21). « Qu'ils disent ce qu'ils veulent », disait un homme de bien maintenant entré dans son repos ; « ils ne peuvent pas me blesser ; je vis trop près du Grand Trône Blanc pour cela. »

CHAPITRE 5 : LES ŒUVRES ÉPROUVÉES PAR LE FEU

L'Écriture nous dévoile ensuite le Tribunal en pleine opération. C'est un jugement pour ceux qui sont déjà sur le rocher. « Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ », ou, que Jésus est le Christ (1 Corinthiens 3:11). Dieu a posé le fondement dans les faits : tout sage architecte le pose dans la doctrine. « Voici, j'ai mis pour fondement en Sion une pierre, une pierre éprouvée, une pierre angulaire de prix, un fondement sûr » (Ésaïe 28:17). Toute âme régénérée est plantée sur ce Rocher comme sur du diamant. « Quiconque croit que Jésus est le Christ est né de Dieu » (1 Jean 5:1). « Jésus-Christ » — le Rocher personnel ; « Jésus est le Christ » — le rocher doctrinal ; sur ce fondement reposent toute révélation, toute régénération, et tous les millions de sauvés.

Mais une fois encore, une nouvelle sphère s'ouvre devant l'âme rachetée. « Mais que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus » (1 Corinthiens 3:10). Les œuvres n'émergent à la vue de Dieu qu'une fois le fondement de la foi posé : les œuvres avant la foi sont des péchés dont il faut se repentir (Hébreux 6:1). « Mais » implique un seul fondement, mais de nombreuses superstructures : « prenne garde » implique que de graves conséquences sont attachées à la manière dont un disciple bâtit après sa conversion. Lentement, sûrement, imperceptiblement, une maison d'œuvres — et, pour l'enseignant chrétien, une maison de doctrine — s'élève autour de la vie de chaque disciple : granit coûteux et marbre, colonnes d'argent, et corniches d'or ; ou bien encadrements de bois, foin mélangé à de la boue pour les murs, et chaume pour la toiture. Le fait suprême est celui-ci : un ensemble de matériaux résiste au feu, l'autre alimente le feu ; et, puisque le feu arrive, « que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus » (1 Corinthiens 3:10).

Paul expose ici la récompense avec la clarté limpide d'un cristal. « Or, si quelqu'un [un disciple] bâtit sur ce fondement [de Christ] de l'or » — des lingots d'or — « de l'argent » — de l'argent en barre — « des pierres précieuses » — marbres, jaspes, albâtres — « du bois, du foin, du chaume » — planches, foin haché pour le mortier, toit de paille — « l'œuvre de chacun [disciple] sera rendue manifeste ; car le jour la fera connaître, parce qu'elle sera révélée par le feu, et le feu éprouvera ce qu'est l'œuvre de chacun » (1 Corinthiens 3:12-13). Non pas purifiera, car ce qui est inflammable périt ; ni ne punira, car l'or est tout autant sondé ; mais *éprouvera*, testera, discriminerà la structure pour ce qu'elle est exactement.

« Si l'œuvre de quelqu'un [un disciple] qu'il a bâtie dessus subsiste, il recevra une récompense » (1 Corinthiens 3:14) ; c'est-à-dire que toute récompense est confinée à l'œuvre qui survit au jugement : « Si l'œuvre de quelqu'un [un disciple] est consumée, il subira une perte » — une perte dont le degré et la durée ne sont pas définis ici : « mais lui-même sera sauvé » — car le salut est par la foi, totalement indépendant des œuvres avant ou après la conversion ; « toutefois comme au travers du feu » (1 Corinthiens 3:15) — à travers des braises ardentes et des pluies d'étincelles, alors qu'il fuit le long d'un couloir de flammes. Le feu pulvérisé, balayant et sondant l'entière vie de disciple, détermine exactement ce qui peut être récompensé. « Roussi et brûlé comme par une évaporation hors d'une ruine en feu » (Stanley), il « ne sauve rien d'autre que sa vie nue » (Lange) dans le fracas de sa structure de vie, l'effondrement de tout son discipulat.

Le choix des matériaux relève de la volonté du disciple. « Or, si quelqu'un bâtit sur ce fondement de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume » (1 Corinthiens 3:12). Chaque disciple a le contrôle absolu sur les matériaux avec lesquels il bâtit : il sélectionne ce qu'il choisit. Des motifs contradictoires influencent le choix : la popularité, le prestige social, la richesse, le plaisir ; l'amour pour Christ, la fidélité, le sens de la vérité, la crainte de Dieu. Qu'est-ce que l'ouvrage en pierres précieuses ? Un matériau qui correspond au fondement. Il y a un millier de voix dans le monde aujourd'hui : pour l'homme sage, il n'y en a qu'une. « Le ciel et la terre passeront [dans le feu : 2 Pierre 3:7], mais Mes paroles ne passeront point » (Matthieu 24:35) : c'est-à-dire que la Parole divine survivra aux feux du jugement. Chaque pensée, chaque parole, chaque acte doit être extrait des carrières de l'Écriture. Aucun niveau plus élevé n'est

possible pour un enseignant chrétien que de façonner un écrin pas tout à fait inadéquat pour les bijoux de la révélation ; aucun niveau plus élevé n'est possible pour un disciple chrétien que de traduire dans sa vie la pensée de Dieu telle qu'elle est révélée dans la Parole de Dieu : l'un transmet le Livre dans l'âme, l'autre traduit le Livre dans la vie.

Une exposition de l'œuvre du disciple s'ensuit au Tribunal. « L'œuvre de chacun [disciple] sera rendue manifeste ; car le jour la fera connaître, parce qu'elle sera révélée par le feu » (1 Corinthiens 3:13). La vie du croyant est un palimpseste, dont les lignes invisibles se dérobent vers la lumière à mesure qu'il s'approche des feux de Dieu. Le fondement n'est pas testé ; il est, comme le dit Ésaïe, une Pierre déjà éprouvée : c'est la superstructure que le feu sonde. Aucun croyant ne sera mis en procès pour sa position, mais pour sa marche ; non pour sa foi, mais pour ses œuvres ; non pour sa vie, mais pour sa manière de vivre ; non pour son fondement, mais pour sa superstructure.

« Le feu éprouvera ce qu'est l'œuvre de chacun [disciple] » (1 Corinthiens 3:13). Le type de matériau est infailliblement révélé par le feu : il est sondé de part en part par les yeux de Christ (Apocalypse 1:14). Le feu ne nettoie pas, il éprouve : et, s'il éprouve l'inflammable, il détruit : Christ ne purge pas nos œuvres, mais les sonde judiciairement. « Voici ce que dit le Fils de Dieu, celui qui a les yeux comme une flamme de feu » (Apocalypse 2:18) — voici le feu ; « Je connais tes œuvres » — le feu joue au cœur du matériau ; « ton amour, ton service, ta foi, ta patience, et tes œuvres » — le feu teste la qualité, et trouve de l'or ; « et tes dernières œuvres plus nombreuses que les premières » — le feu teste la quantité, et trouve beaucoup d'or fin (Apocalypse 2:19). Le feu éprouve.

Le Tribunal rend maintenant son verdict. « Si l'œuvre de quelqu'un [un disciple] qu'il a bâtie dessus subsiste, il recevra une récompense » (1 Corinthiens 3:14). Le salut repose sur le fondement, la récompense repose sur la superstructure.

« Hors de Christ, il n'y a aucune bonne œuvre du tout : l'entrée en Christ n'est ni gagnée ni méritée par elles. En Christ, toute œuvre faite par la foi est bonne et agréable à Dieu. L'accomplissement de telles œuvres est l'opération de la vie de Christ en nous : elles en sont le signe, elles en sont les fruits : elles ne viennent pas de nous, mais d'elle et de Lui. Elles sont la mesure de notre vie chrétienne ; selon leur abondance, tel est notre accès à Dieu, telle est notre récompense de la part de Dieu : car elles sont les étapes de notre ressemblance à Dieu. De sorte qu'aucun degré d'efficacité attribué aux bonnes œuvres de l'enfant de Dieu ne doit nous surprendre : c'est Dieu reconnaissant, Dieu justifiant, Dieu multipliant, Dieu glorifiant Sa propre parole en nous. » (Dean Alford, sur 1 Jean 3:22)

Si l'œuvre subsiste — récompense : la récompense est totalement conditionnelle aux œuvres. « Si l'œuvre de quelqu'un [un disciple] est consumée, il subira une perte : mais lui-même sera sauvé ; toutefois comme au travers du feu » (1 Corinthiens 3:15). Notre Seigneur a également énoncé la possibilité d'un salut nu, et rien de plus ; « autrement, vous n'avez PAS de récompense » (Matthieu 6:1) : lui-même sauvé — car aucune âme ne peut jamais être balayée du fondement de Christ ; son œuvre brûlée — car un discipulat peut finir en un pitoyable embrasement. Alors que des boules de feu s'abattent sur une demeure laborieusement construite, et que l'occupant à l'intérieur, submergé par un éclatement soudain de flammes, s'échappe pour sa vie à travers un couloir de feu ardent — « lui-même sera sauvé ; toutefois comme au travers du feu ». C'EST POURQUOI, « QUE CHAQUE [DISCIPLE] ÉPROUVE SA PROPRE ŒUVRE » MAINTENANT (Galates 6:4).

« Oh, si je pouvais toujours vivre pour l'éternité, prêcher pour l'éternité, prier pour l'éternité, et parler pour l'éternité ! Je veux ne voir que Dieu » (Whitfield). « Heureux ce serviteur, que son maître, à son arrivée, trouvera FAISANT AINSI. Je vous le dis en vérité, il l'établira sur TOUT CE QU'IL POSSÈDE » (Luc 12:43-44).

CHAPITRE 6 : LES COURONNES

Le caractère judiciaire du Tribunal est ainsi devenu tout à fait évident : nous passons ensuite aux conséquences objectives de l'investigation ; et il transparait immédiatement que les couronnes sont conditionnelles à un service approuvé. Une couronne est une guirlande tressée autour d'un front pour distinguer ce front des autres, un symbole de rang, un sceau de distinction héritée ou acquise, valorisée tout à fait en dehors de sa propre valeur intrinsèque.

Parfois, elle est d'une grande valeur. La couronne du Sultan de Jalore vaut deux millions de livres sterling ; la couronne britannique, évaluée à l'origine à un quart de million, est maintenant énormément plus riche par l'ajout du diamant Cullinan, de loin le plus gros diamant du monde. Celui qui construit les fondations mêmes de son palais avec des pierres précieuses n'est pas susceptible de donner à Ses rois des insignes sans valeur. D'autre part, une couronne peut avoir peu ou pas de valeur en elle-même, comme la Couronne de Fer de Lombardie, ou la couronne de chêne d'Écosse. La couronne isthmique, pour laquelle l'élite de la virilité grecque luttait — une poignée de feuilles de laurier ou d'olivier — n'avait aucune valeur du tout ; ce n'était pas pour les feuilles qu'ils couraient, mais pour la gloire que les feuilles conféraient.

Ainsi, une couronne de faible valeur intrinsèque — et c'est un point vital pour élucider les Écritures — peut être de toutes les couronnes la plus inestimable en raison de ses associations. Aucun étudiant de la prophétie ne peut oublier le frisson avec lequel il a contemplé la couronne de Charlemagne au Louvre à Paris ; la plus ancienne et la plus royale couronne du monde, pourtant excessivement simple et ternie par l'âge ; une couronne qui, sans doute, reposera un jour sur le front de l'Antéchrist. Une couronne a de la valeur pour ce qu'elle implique plutôt que pour ce qu'elle est.

« Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix ? » (1 Corinthiens 9:24). De quel prix Paul parle-t-il ? « Or ils le font pour obtenir une couronne corruptible ; mais nous, une incorruptible » (1 Corinthiens 9:25). Et à qui Paul parle-t-il ? « À l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ, appelés à être saints, et à tous ceux qui invoquent en quelque lieu que ce soit le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, leur Seigneur et le nôtre » (1 Corinthiens 1:2). C'est-à-dire que l'Église est invoquée pour courir pour la couronne. Les sanctifiés par le sang sont exhortés à atteindre un rang dans la gloire. Les couronnes du Second Avènement sont accordées, non sur la base de la naissance, mais sur la base de l'accomplissement : le mot que l'Esprit utilise pour « couronne » signifie une guirlande accordée pour une victoire personnelle.

Paul rend cela particulièrement clair en se l'attachant entièrement à lui-même. Paul était une âme convertie. Il avait adoré le Seigneur ressuscité. Il possédait l'Esprit habitant en lui, conséquence de la nouvelle naissance. Il tenait en sa possession le don irrévocable de Dieu de la vie éternelle. Néanmoins, l'apôtre s'exprime comme étant incertain de la couronne. « Mais je traite durement mon corps, et je le tiens assujéti : de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même disqualifié [pour la couronne] » (1 Corinthiens 9:27).

La couronne portée par le Roi George lors du couronnement de son père en 1902 porte une touffe de plumes du *feriwah*, l'espèce la plus rare de l'oiseau de paradis. L'oiseau doit être attrapé et plumé vivant, car les plumes perdent leur lustre immédiatement après la mort ; comme il fréquente les repaires des tigres, sa capture implique un grand danger ; et la couronne du Prince de Galles a pris vingt ans à être rassemblée, vaut 10 000 livres sterling, et a coûté la vie d'une douzaine de chasseurs. Quelle merveilleuse parabole des couronnes des martyrs ! « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai UNE COURONNE DE VIE » (Apocalypse 2:10).

Paul révèle par conséquent les conditions du couronnement auquel il convoque l'Église entière.

(1) La maîtrise de soi est essentielle pour gagner la couronne. « Et tout homme qui combat pour la maîtrise est tempérant en toutes choses... Moi donc... je traite durement mon corps, et je le tiens assujéti » (1 Corinthiens 9:25-27). L'ennemi que le croyant combat est à l'intérieur. De même que Dieu ne sauve que l'âme blessée, Il ne couronne que le corps meurtri. « Mortifiez donc vos membres qui sont sur la terre ; l'impudicité, l'impureté, les affections déréglées, la mauvaise convoitise, et l'avarice, qui est une idolâtrie » (Colossiens 3:5). L'athlète, à l'entraînement, ne se coupe pas seulement des poisons ; il s'abstient des choses douteuses. « Rejetons tout fardeau, et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec patience la course » (Hébreux 12:1).

(2) La gloire de la couronne doit être l'incitation consciente de l'âme. L'agonie de dix mois des athlètes corinthiens remportait une guirlande de persil, ou une couronne d'olivier sauvage : la gloire était aussi flétrissante que la couronne. « Or ils le font pour obtenir une couronne corruptible ; mais nous, une incorruptible » (1 Corinthiens 9:25). La nôtre est la couronne « qui ne se flétrit point » (1 Pierre 5:4), que toute l'éternité ne peut ternir, ni aucune main arracher de nos fronts. Elle est assurée à celui qui combat selon les règles. « Moi donc, je cours, non pas comme à l'aventure ; je combats, non pas comme battant l'air » (1 Corinthiens 9:26). Si cela énonçait la certitude de Paul quant à la couronne, cela signifierait seulement qu'il savait déjà par révélation (comme ce fut le cas plus tard, 2 Timothée 4:8) qu'il était un gagnant du prix, distinct des « nombreux » (verset 24) qui échouent : mais ce n'est pas le sens ; car immédiatement après (verset 27), il affirme sa propre insécurité : ce qu'il indique, c'est que pour tous ceux qui remplissent les conditions, aucun accident, ni partialité d'arbitre, ni aucune erreur judiciaire concevable ne peut les voler du prix. Un athlète, peu importe la perfection de son entraînement, pouvait être dépassé aux jeux isthmiques ; mais il existe des couronnes suffisantes pour tous ceux qui passent le standard de Dieu.

(3) La désobéissance fait perdre la couronne. « Tiens ferme ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne » (Apocalypse 3:11). Cette incitation tenait l'âme de Paul comme dans une poigne de fer : « de peur qu'après avoir prêché aux autres [pour l'inscription sur les listes], je ne sois moi-même disqualifié [pour le prix] » (1 Corinthiens 9:27).

Il est ainsi certain que toutes les couronnes sont conditionnelles aux œuvres faites après la foi, et que toutes sont atteignables par l'accomplissement. Notre Seigneur Lui-même revient couronné de plusieurs couronnes : par conséquent, ce ne peut être une parure insensée, ni une distinction inappropriée, que celle qui habille le Fils de Dieu, et que Dieu considère comme le sceau final apposé sur Sa souffrance, Son caractère et Sa royauté. Exactement comme nous nous approchons de notre Seigneur dans la grâce, ainsi nous nous approcherons de Lui, et ainsi devrions-nous viser à nous approcher de Lui, dans la gloire. Car « sur sa tête étaient PLUSIEURS COURONNES » (Apocalypse 19:12) ; une tiare, dont la tiare papale est une contrefaçon ; une couronne composite, étage sur étage, consolidée de nombreuses couronnes.

Quatre couronnes sont utilisées lors du couronnement britannique d'un roi et d'une reine — les couronnes de Saint Édouard et Sainte Édith, et les deux couronnes d'État ; ces deux dernières, en tant que propriété personnelle du souverain, peuvent être refaites pour chaque couronnement.

(1) La couronne d'incorruptibilité — « ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix... Or ils le font pour obtenir une couronne corruptible ; mais nous, une incorruptible » (1 Corinthiens 9:24-25). Ce coureur qui a échoué dans la course peut-il être couronné ? « Courez de manière à le remporter » (verset 24).

(2) La couronne de joie — « Car quelle est notre espérance, ou notre joie, ou notre couronne de gloire ? N'est-ce pas vous aussi, devant notre Seigneur Jésus-Christ, à son avènement ? » (1 Thessaloniens 2:19). Peut-il être couronné pour avoir tourné beaucoup de gens vers la justice (Daniel 12:3), celui qui n'en a jamais tourné un seul ?

(3) La couronne de gloire — « J'exhorte les anciens qui sont parmi vous... Paissez le troupeau de Dieu... et lorsque le souverain Pasteur paraîtra, vous recevrez la couronne de gloire » (1 Pierre 5:1-4). Un disciple peut-il être récompensé pour avoir été le berger du troupeau de Dieu s'il ne l'a jamais fait ?

(4) La couronne de justice — « J'ai gardé la foi : Désormais la couronne de justice m'est réservée... et non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui auront aimé son apparition » (2 Timothée 4:7-8). La couronne pour la vigilance peut-elle être donnée à celui qui n'a jamais veillé ?

(5) La couronne de vie — « Heureux l'homme qui endure la tentation : car après avoir été éprouvé, il recevra la couronne de vie » (Jacques 1:12). Peut-il être couronné pour avoir résisté à la tentation, celui qui y a succombé ?

Qu'une couronne puisse être perdue pour un croyant est aussi certain que n'importe quelle vérité dans la Sainte Écriture. « Tiens ferme ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne » (Apocalypse 3:11). Car les couronnes sont des récompenses, qui ne sont pas données à moins que les conditions ne soient remplies. « Et si un homme combat aussi pour la maîtrise, il N'EST PAS COURONNÉ, s'il n'a pas combattu selon les règles » (2 Timothée 2:5). Comme Dieu a fait de la sainteté le passeport pour la couronne, ainsi la couronne n'est que la manifestation de la sainteté. Une couronne est donnée, non au début d'une course, mais à la fin ; c'est un cercle de gloire accordé uniquement au coureur victorieux ; et un coureur victorieux est un athlète qui a soigneusement observé le règlement de la course.

« Si je peux être ainsi couronné, puis-je être autre chose qu'un fou si je ne suis pas prêt à tout sacrifier pour la gagner ? » (Preb. Webb-Peploe).

Lorsque la Roumanie devint un royaume en 1881, le Roi Charles, comme il n'y avait pas de couronne, dit : « Envoyez à l'arsenal, et fondez une couronne de fer à partir des canons capturés, en signe qu'elle a été gagnée sur le champ de bataille, et achetée et payée avec nos vies. »

CHAPITRE 7 : NOTRE COURONNE EN PÉRIL

Paul renforce maintenant immédiatement, par un type capital et suprême, la double vérité de Dieu ainsi préfigurée encore et encore depuis l'aube même de la Rédemption. Israël dans le Désert, dit Paul, est un type, réel et actuel, de nous-mêmes. « Or, ces choses sont arrivées pour nous servir d'EXEMPLES » ; « Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples » (1 Corinthiens 10:6, 11). Leurs expériences, Dieu les a sélectionnées, non comme des exceptions, mais comme des révélations permanentes de Son caractère : toutes les expériences humaines, les nôtres comme les leurs, doivent découler de l'unique et inaltérable caractère de Dieu.

De plus, Dieu a agi ainsi, et a fait écrire ainsi, expressément pour l'Église. « Or, ces choses sont arrivées pour nous servir d'exemples, afin que nous ne convoitions point de mauvaises choses, comme ils en ont convoité » ; et « elles ont été écrites pour notre instruction » (1 Corinthiens 10:6, 11). Le récit inspiré existe pour prouver le parallèle : Dieu a agi de la sorte, afin que nous puissions connaître Son caractère ; Il l'a fait écrire de la sorte, afin que nous puissions le connaître pour toujours. De plus, le parallèle pointe spécifiquement vers les actes de jugement. « Ils tombèrent dans le désert. Or ces choses » — les chutes répétées — « sont arrivées pour nous servir d'exemples » (1 Corinthiens 10:5-6). Les jugements sont incrustés dans la Parole comme dans le roc pour toujours, afin que le Désert devienne le jardin d'enfants de l'Église. Nier le parallèle, c'est renverser l'inspiration ; ignorer le parallèle, c'est réduire l'Écriture au silence ; admettre le parallèle, c'est dévoiler un péril capital pour le croyant en Christ.

L'apôtre pose, en figure, le vaste socle de notre propre position spirituelle. « Tous nos pères ont été sous la nuée » — rachetés par le sang de l'Agneau — « et tous ont passé au travers de la mer » — séparés d'un monde sans Dieu — « et ont tous été baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer » — un peuple enseveli au péché — « et ont tous mangé la même nourriture spirituelle » — à la Table du Seigneur — « et ont tous bu le même breuvage spirituel » — l'Esprit venant du Seigneur frappé — « car ils buvaient à un Rocher spirituel qui les suivait : et ce Rocher était Christ » (1 Corinthiens 10:1-4). La position dans la grâce pourrait difficilement être énoncée, en si peu de mots, de manière plus exhaustive : si le privilège pouvait rendre immunisé, Israël était au-delà de la chute.

Maintenant, observez le contraste saisissant et étudié. « Mais Dieu ne prit point plaisir en la plupart d'entre eux : car ils tombèrent [furent étendus morts] dans le désert » (Verset 5). Tous sous la nuée — tous au travers de la mer — tous immergés — tous mangeant — tous buvant : **BEAUCOUP ÉTENDUS MORTS**. Car « ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix » (1 Corinthiens 9:24). Tous — tout Israël : beaucoup — tout Israël moins deux : « Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber » (1 Corinthiens 10:12).

Le quadruple héritage du Royaume (Luc 13:24) est remarquablement incarné par deux vivants — Caleb et Josué, et deux morts — Jacob (Genèse 49:29) et Joseph (Josué 24:32), dont les os furent transportés dans le Pays.

Le dilemme tranchant de Dieu nous empale sur l'une ou l'autre de ses cornes. Israël renversé est un type, soit de la destruction éternelle du croyant, soit de sa récompense perdue : si ce n'est pas la gloire perdue, c'est la vie perdue. Mais le passage lui-même décide. « Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte LE PRIX ? Courez de manière à le remporter... Frères, je ne veux pas que vous ignoriez que nos pères », si privilégiés, « sont tous tombés » (1 Corinthiens 9:24 ; 10:1, 5). C'est un prix, et non le don de la vie éternelle, qui est en péril.

Dieu ne nous a jamais placés sous le Sang pour nous retirer de son efficacité bénie (Romains 8:1 ; Jean 10:27-29 ; Romains 11:29 ; Hébreux 9:12) : Il n'a jamais non plus présenté le Prix comme un don

irrévocable. De même que le privilège était quintuple et la chute quintuple, de même les meilleurs saints ont besoin d'être mis en garde contre les pires péchés. « Il n'est pas couronné, s'il n'a pas combattu selon les règles » (2 Timothée 2:5). La réalité bénie de l'élection de Dieu ne peut s'avérer être un abri pour les péchés des élus : souvenez-vous de Moïse.

Sous un autre aspect de sa vie typique, Moïse, dans son ensevelissement unique et son apparition sur la Montagne de la Transfiguration quatorze cents ans plus tard — car, avec tous les prophètes (Luc 13:28), il est aussi personnellement sûr du Royaume qu'il en était plus tôt typiquement exclu — se tenait sur la Montagne comme le représentant solitaire des saints morts ; car il a été « fidèle dans toute sa maison [celle de Dieu, Nombres 12:7], EN TANT QUE SERVITEUR » (Hébreux 3:5).

« CES CHOSES LEUR SONT ARRIVÉES POUR SERVIR D'EXEMPLES, ET ELLES ONT ÉTÉ ÉCRITES POUR NOTRE INSTRUCTION, À NOUS QUI SOMMES PARVENUS À LA FIN DES SIÈCLES » (1 Corinthiens 10:11). Le doyen Farrar raconte que la reine Victoria parlait un jour avec son aumônier — probablement lui-même — du Second Avènement. « Comme je voudrais », dit-elle, « que le SEIGNEUR vienne de mon vivant ! » « Pourquoi, Votre Majesté ? » demanda-t-il. « Parce que », répondit-elle les lèvres tremblantes, « j'aimerais tant déposer ma couronne à Ses pieds. » C'est uniquement selon nos accomplissements dans un service sanctifié que sera la gloire que nous jetterons à Ses pieds en ce jour-là.

CHAPITRE 8 : LA RESPONSABILITÉ CHRÉTIENNE

Il est dans la nature d'un mandat qu'un jour doive venir pour la reddition de comptes de ce mandat ; et ainsi, après une période prolongée durant laquelle Ses serviteurs font valoir les talents qu'Il leur avait confiés, Jésus dit que « le maître de ces serviteurs arrive, et leur fait rendre compte » (Matthieu 25:19). La parabole couvre la période entière depuis le départ de l'Homme Noble jusqu'à son retour — c'est-à-dire, de l'Ascension de notre Seigneur au Second Avènement ; et embrasse ainsi tous ceux qui ont mené Ses affaires sur terre depuis près de deux mille ans : elle couvre la période, et la seule période, où l'Église de Christ existe, et est donc une histoire complète de l'œuvre et du jugement de l'Église. Les biens confiés sont petits, mais les rendements possibles sur l'investissement sont énormes. Au serviteur le plus élevé, qui change une mine en dix, notre Seigneur dit : « C'est bien, bon serviteur ; parce que tu as été fidèle en peu de chose » (Luc 19:17) ; obscurs, sans nom, souvent sans terres, parfois sans abri, même sans amis, sans rang ni pouvoir, nous tenons néanmoins entre nos mains un dépôt qui, utilisé correctement, peut se changer en une richesse et une puissance incalculables au jour du Royaume du Messie.

Or, notre Seigneur met l'accent principal sur le troisième serviteur — sept versets sont consacrés au serviteur qui fut un échec, et seulement trois à chacun des serviteurs qui ont réussi : par conséquent, de l'identité de ce serviteur dépend l'enseignement principal de Christ dans la parabole ; et à moins que nous comprenions qu'il puisse s'agir de nous-mêmes, le péril sera pour nous dissimulé, comme un piège à loup caché sous les feuilles de la forêt. Car toute vérité, appropriée, tombe sur l'âme comme un choc électrique ; tandis qu'il est évident que le croyant qui nie l'application du passage à lui-même, alors qu'il peut commettre chaque offense dont le troisième serviteur peut être coupable, s'enferme si bien dans une armure d'acier que l'épée de Dieu tombe sur lui émoussée et inoffensive. Il est d'une importance vitale de connaître la position spirituelle du troisième serviteur.

Or, ce serviteur est prouvé être un enfant de Dieu par les faits suivants :

1. Tout comme les autres serviteurs, il se voit confier les biens de notre Seigneur à Son ascension ; or Christ n'a jamais confié et ne confie jamais Son œuvre sur terre aux inconvertis : par conséquent, c'est une âme sauvée au même titre que les autres. Jésus les appelle tous « Ses propres serviteurs » (Luc 19:13) ; littéralement, « esclaves », achetés avec l'argent de leur Maître, et possédés par Lui. « Sur le point d'entreprendre un voyage, l'Homme Noble est obligé de remettre cette propriété, qu'il est incapable de gérer personnellement comme avant, à d'autres mains fidèles pendant le temps de son absence. Il n'appelle donc pas des ouvriers étrangers, mais ses propres serviteurs, lui appartenant en tant que serviteurs ; et comme leur maître, puisqu'il peut s'attendre à ce qu'ils considèrent ses intérêts comme les leurs, il confie à eux et à leurs mains la propriété qu'il laisse derrière lui » (Goebel). Les serviteurs diffèrent grandement en capacité — dans les extrêmes, de cinq à un ; mais ils ne diffèrent en rien quant à la possession d'un mandat commun.
2. Les trois serviteurs sont jugés ensemble, en un même lieu et en un même temps ; mais les morts méchants ne sont jugés qu'au Grand Trône Blanc (Apocalypse 20:5, 12), mille ans après le jugement des rachetés. De même, le serviteur paresseux est jugé le dernier des trois, comme dernier ressuscité et dernier enlevé ; car il est « ce serviteur, qui a connu la volonté de son maître, et qui ne s'est pas tenu prêt, et n'a pas agi selon sa volonté » (Luc 12:47). Étant jugés ensemble, les trois serviteurs sont les rachetés, jugés dans le seul et unique jugement où l'Église, et l'Église seule, comparait (2 Corinthiens 5:10) ; et comme ce jugement a lieu dans la Parousie, dont le seul accès est l'enlèvement, tous les inconvertis sont par nécessité physiquement exclus. Personne ne peut atteindre le Tribunal si ce n'est les sauvés.

Lors d'une réunion à Toronto, une dame chrétienne s'approcha de l'orateur et dit : « Vous m'alarmez ! Je pensais que je ne viendrais en aucune sorte de jugement. Comment alors puis-je savoir que je suis sauvée ? » « Madame », dit-il, « la réponse est très simple. Au moment où vous vous tiendrez devant le Tribunal de Christ, vous saurez que vous êtes sauvée, car nul autre que les sauvés ne se tiendra jamais là. » Les perdus d'entre les morts ne sont jugés que lorsque le Grand Trône Blanc apparaît, mille ans plus tard.

3. Tous les trois sont jugés, comme les Sept Églises, uniquement sur la base de leurs œuvres : leur foi et leur amour pour le Roi absent sont impliqués et supposés : leur position n'est jamais remise en cause. Si le troisième serviteur était une âme non sauvée, ses œuvres ne pourraient en aucune façon, et sur aucun fondement, être acceptées : entre les deux Avènements, ce sont les rachetés seuls qui sont jugés selon leurs œuvres ; car seuls ceux qui ont reçu de Christ peuvent travailler pour Lui. Chaque serviteur de Dieu a un service personnel pour Christ dans le monde, un mandat sacré à remplir ; c'est cette mission, ce mandat, qui le constitue « serviteur » — le titre par lequel les Apôtres aimaient le plus se décrire (Romains 1:1 ; 2 Pierre 1:1 ; Jacques 1:1 ; Jude 1) : le salut qu'un croyant reçoit est le seul fondement sur lequel il peut faire valoir quoi que ce soit, et c'est l'Église seule qui est le marché où le commerce de Dieu se poursuit pour toujours. « Il est évident que le dessein n'est pas de décrire un homme entièrement déchu de la foi, un apostat ; mais quelqu'un qui, bien qu'il n'ait pas dissous sa connexion en tant que serviteur, ni dilapidé son talent, ne l'a pourtant pas utilisé à l'avantage de son Seigneur, quelqu'un qui n'a pas fait son devoir » (Olshausen).
4. La preuve finale est écrasante. Dans la parabole jumelle des Mines, les inconvertis sont placés dans un contraste soigneux avec les sauvés, en tant que Citoyens et en tant que Serviteurs, les deux seules classes dans le monde, séparant nettement l'humanité : aux Serviteurs, notre Seigneur confie Son tout sur la terre ; les Citoyens envoient ce message après le Christ monté au ciel : « Nous ne voulons pas que cet Homme règne sur nous » ; un message qui, comme le dit l'archevêque Trench, aura son accomplissement plein et final dans la grande apostasie des derniers jours. Les trois Serviteurs ont tous accepté Jésus comme Seigneur, et sont entrés vitalement au service de Dieu ; « Ses propres Serviteurs, c'est-à-dire, qui sont devenus Siens par la foi, par opposition aux Citoyens qui ne le voulaient pas » (Stier), et qui sont mis à mort sans miséricorde devant Sa face (Luc 19:27). « Tandis que l'un des Serviteurs représente un membre inactif du corps de Christ, l'Église, qui a failli à accomplir son devoir, ces Citoyens sont des rebelles ouverts, et de là leur Seigneur ordonne qu'ils soient tués : il est évident que cette procédure pénale se distingue essentiellement de la réprimande administrée à l'unique Serviteur » (Olshausen).

Maintenant, par conséquent, nous voyons le danger pour nous tous que notre Seigneur fait clignoter comme un feu rouge sur la voie — un danger qui, assez remarquablement, est le plus grand pour le plus humble disciple. Quel est le péril ? Sous-estimer ce que Dieu nous a donné. Christ donne à chaque serviteur ce qu'il voit qu'il peut sagement utiliser ; autant qu'il peut gérer et faire profiter ; aucun serviteur ne peut dire : Seigneur, Tu ne m'as rien donné ; aucun serviteur n'est attendu par Christ pour produire des résultats plus grands que ses capacités ou ses opportunités ; le plus pauvre, le plus illettré, le plus obscur possède le « très peu » qui peut pourtant monnayer une énorme richesse future. « Un talent est confié aussi au serviteur oisif "selon sa propre capacité" : il est par conséquent tout aussi capable, et pour cette raison tout aussi tenu, de travailler spontanément avec ses dons, que tous les autres serviteurs avec les leurs » (Goebel).

Mais il sous-estime tellement son opportunité qu'il l'enfouit dans la terre — dans la mondanité ; sa carnalité est sa honte parce qu'il est un enfant de Dieu, et qu'en tant que tel il trahit son mandat : « la circonstance qui le rend coupable est que celui à qui l'argent appartenait n'était pas un étranger pour lui, mais son maître auquel il était lié comme serviteur » (Goebel). Car ce n'est pas la possession des talents qui détermine notre

récompense, mais uniquement notre usage de ceux-ci : ce sont les deuxièmes cinq et les deuxièmes deux, et non les premiers cinq et les premiers deux, sur lesquels la récompense seule est donnée.

Ainsi Jésus décrit le troisième serviteur comme l'exact opposé des deux premiers : au lieu de « bon » et « fidèle », Il dit qu'il est « méchant » et « paresseux » : non pas « bon » au sens général, mais un *bon serviteur* ; et donc non pas mauvais (ou méchant) au sens général, mais un *mauvais serviteur* : la bonté de l'un consistait en sa fidélité, la méchanceté de l'autre dans sa paresse. « Ce nom distinctif comprend toute sa culpabilité, *Toi serviteur paresseux* » (Stier) ; inutile (Matthieu 25:30), mais non pas inconverti, ni apostat ; il n'a pas mal employé, ni détourné, ni dilapidé, mais simplement caché son argent.

Alors, de quoi exactement notre Seigneur l'accuse-t-il ? Incrédulité, non-régénération, rébellion, apostasie, adultère, vol, meurtre ? Non : c'est simplement un serviteur de Dieu qui n'a rien fait de sa vie ; tout ce qu'il a fait de mal est simplement de retenir ses pouvoirs de servir Dieu ; il a thésaurisé, quand il aurait dû dépenser ; il n'avait aucun sens sacré de la responsabilité. « La parabole n'est pas pour les pécheurs grossiers : l'avertissement est pour ceux qui, étant équipés de Dieu pour une sphère d'activité dans Son royaume, cachent leur talent » (Trench). Il dit : Comme je ne peux pas être aussi saint que Dieu l'exige, j'abandonne la tentative de satisfaire une telle rigueur : je m'oppose profondément à la doctrine de la récompense selon les œuvres, et je nie toute responsabilité chez un serviteur de Christ au-delà de sa responsabilité de maintenir le don de la grâce qui lui a été confié à sa conversion. Mais sa réponse (comme le dit son Seigneur) implique qu'il *connaissait* la vérité. Le Juge répond — Ta conscience même de la sévérité du principe aurait dû te rendre plus soigneux, et non moins, de satisfaire ses exigences. « Par là le mauvais serviteur doit rendre témoignage de sa propre bouche à la vérité la plus intime, et au droit le plus parfait, selon lesquels le Seigneur exige du fruit de ce qu'Il sème ou donne — que Dieu demande des fruits et des œuvres » (Stier).

Pour le croyant, n'avoir à son jugement que ce qu'il avait à sa conversion sera sa condamnation. Comme sa vie a été négative, ainsi est sa punition : il est jeté dans les ténèbres en dehors de la salle de fête brillamment éclairée.

Puisque la Parousie est un lieu d'épaisse obscurité (Psaume 18:9), habité par la Gloire de la Shekinah (Matthieu 16:27), être chassé du cercle intérieur de lumière sur le seuil du Royaume, c'est être expulsé dans l'obscurité extérieure du Pavillon de Nuée (Psaume 18:11).

« Rien n'est dit ici d'une punition ultérieure du serviteur ; il suffit qu'il n'ait aucune part dans le royaume du Seigneur » (Goebel). Sur les opportunités perdues, les grâces gaspillées, les privilèges dédaignés, un droit d'aînesse vendu, il y a des pleurs et des grincements de dents.

« Si le serviteur n'est pas un croyant, mais un simple professant, alors nous n'avons dans la parabole rien pour représenter le Chrétien qui faillit dans la fidélité » (C. G. Trumbull).

Les deux serviteurs fidèles sont des exemples remarquables d'« assurance au jour du jugement » (1 Jean 4:17) : les deux s'avancent joyeusement, car ils ont des faits dans leurs mains — les talents doublés ; et les deux sont invités immédiatement dans la joie de leur Seigneur — la joie de notre Seigneur dans Son Royaume, pour lequel Il a enduré la croix, méprisant la honte, « l'autorité que Dieu Lui confèrera à Son second avènement du ciel en puissance royale et gloire pour établir le Royaume Messianique » (Goebel).

Ce doit être le Royaume Millénaire, car le Royaume éternel de notre Seigneur en tant que Fils de Dieu — distinct du royaume que l'Homme Noble s'en va obtenir (Luc 19:12) — est le Sien de manière inhérente, sans commencement ni fin, jamais conféré : « Mais il a dit au Fils : Ton trône, ô Dieu, est AUX SIÈCLES DES SIÈCLES » (Hébreux 1:8). Ainsi en aurait-il été aussi pour le troisième serviteur s'il avait été trouvé fidèle. « Il n'a aucune part dans le royaume de son seigneur, et par conséquent celui qui lui ressemble n'aura aucune part dans le Royaume de Christ » (Goebel).

Les deux serviteurs fidèles avaient exercé toutes leurs facultés et pouvoirs dans les intérêts de leur Maître ; le long délai de Son retour ne les avait pas rendus paresseux ou négligents, mais, au contraire, leur avait offert plus de temps pour de plus grands gains ; et ce qu'ils ont gagné dans l'Église, ils le moissonnent dans le Royaume. Le « c'est bien » est conféré pour nulle autre raison qu'une seule — parce qu'ils ont *bien fait*. « La période ne leur est pas donnée pour une attente oisive. Elle est de l'importance la plus critique pour eux-mêmes, parce qu'elle leur est assignée comme un temps d'épreuve, de l'usage duquel dépendront leur propre participation au Royaume de Christ et leur position en son sein » (Goebel). Car le moyen d'avancer nos propres intérêts est d'avancer ceux de notre Seigneur : chacun a gagné cent pour cent pour son Seigneur, et pour chaque mine (Luc 19:17) la récompense est une ville : plus la vie est dévouée, plus la gloire est éclatante. Aucun serviteur n'avait plus d'une mine : aucun serviteur n'était sans une mine : chaque serviteur avait une opportunité égale de faire dix mines : pourtant UN SEUL (autant que nous le sachions) l'a fait.

« C'est une expérience du futur Roi, au cours de laquelle Ses serviteurs prouvent d'abord leur fidélité dans une petite somme d'argent, et ensuite pour leur récompense prennent part à la gestion de Son Royaume » (Goebel). Car bien que les dix villes et les cinq villes soient figuratives, parce que chaque phrase dans une parabole est *ipso facto* figurative, néanmoins notre Seigneur révèle que les « plusieurs choses » sur lesquelles Il établit le serviteur fidèle ne seront rien de moins que la royauté. « À celui qui vaincra, et qui gardera jusqu'à la fin mes œuvres, je donnerai AUTORITÉ SUR LES NATIONS. Il les paîtra avec une verge de fer » (Apocalypse 2:26-27). Ensuite suit le jugement sur les méchants parmi Israël et les Gentils. « Lorsque le Roi a ainsi distribué la louange et le blâme, les récompenses et les pénalités, à ceux qui se tiennent dans les relations les plus immédiates de serviteurs envers Lui, à ceux de Sa propre maison, Il procède à l'exécution de la vengeance sur Ses ennemis, sur tous ceux qui avaient ouvertement rejeté toute allégeance envers Lui, et nié qu'ils appartenaient à Sa Maison du tout » (Trench).

Ainsi « Celui qui Vient demeure le Seigneur de tous ces serviteurs, des infidèles aussi bien que des fidèles ; et dans le cas de ces derniers, Il Se montrera Seigneur dans la reddition de comptes » (Stier). Car aussi profonde est la punition de la paresse, aussi magnifique est la récompense de la fidélité ; cela coupe dans les deux sens : en proportion exacte de notre acceptation de l'énorme prime promise à la fidélité, nous sommes contraints de reconnaître la gravité des conséquences de l'infidélité. « Dans les temps entre le départ de leur Seigneur et Son second avènement, Ses disciples doivent travailler avec ce qu'Il leur a confié à Son départ pour Lui et Sa cause avec une diligence fidèle, parce que [au Tribunal] la récompense la plus glorieuse attend une telle fidélité à l'heure du retour de Christ, tandis que la punition la plus lourde menace l'indolence égoïste qui déclinerait l'emploi actif de ce qu'elle a reçu » (Goebel).

Ainsi nous affrontons notre crise. Des officiers sont requis pour l'administration d'un royaume : ainsi Dieu a délibérément interposé une période prolongée entre les deux avènements, afin que notre Seigneur puisse être à même de tester ainsi Ses serviteurs, en Son absence, pour découvrir lesquels sont aptes à des positions de responsabilité et de confiance à Son retour. L'Homme Noble, avant de partir, a dressé des plans pour la sélection d'officiers pour L'aider dans l'administration du Royaume ; Il a conçu un plan pour mettre en lumière qui sont ces officiers à Son retour ; ce plan est en opération au moment présent, conçu à dessein pour révéler la capacité individuelle pour l'office, et l'aptitude personnelle pour la confiance ; et — le plus impressionnant de tout — le Long Voyage est maintenant presque terminé, et à tout moment l'investigation peut commencer.

« Hâtez-vous de cultiver un caractère semblable à Christ. La moisson est grande ; le labeur est lourd ; le soleil descend vers l'ouest ; la reddition de comptes est proche. Il n'y a pas de temps à perdre ; mettez-vous à l'œuvre comme vous ne l'avez jamais fait auparavant, et dites : "Je fais une chose" » (A. Maclaren).

CHAPITRE 9 : LE ROYAUME MILLÉNAIRE

Ainsi le champ de notre enquête s'élargit maintenant. Il est devenu évident que la récompense et la gloire — le couronnement du disciple — sont conditionnelles au caractère et au service : dans quelle mesure — comme la parabole que nous venons d'examiner semble l'impliquer — ce principe affecte-t-il l'entrée d'un disciple dans, ou son exclusion de, l'Âge Millénaire lui-même ?

Cet Âge a depuis longtemps disparu de la vision de l'Église. Mais le retour de notre Seigneur en personne pour établir un Royaume sur la terre entière était la foi universelle de l'Église à son aurore la plus pure. « L'assurance [de ce retour et de ce règne] était soigneusement inculquée par des hommes qui avaient conversé avec les disciples immédiats des apôtres, et semble avoir été le sentiment régnant des croyants orthodoxes » (Gibbon). « Cette opinion prévalente ne rencontra aucune opposition avant l'époque d'Origène » (Mosheim) : jusqu'à Origène, on ne trouve aucun écrivain chrétien qui l'ait niée. « Personne ne peut hésiter à considérer cette doctrine comme universelle dans l'Église des deux premiers siècles » (Giesler). « La doctrine était crue et enseignée par les pères les plus éminents de l'âge suivant immédiatement les apôtres, et elle ne fut opposée ou condamnée par personne de cet âge : c'était la doctrine catholique [universelle] de ces temps-là » (Archevêque Chillingworth). « L'idée que le Royaume perfectionné de Christ doit être transféré au ciel est proprement une notion moderne. Selon Paul et Jean, le Royaume de Dieu doit être placé sur la terre, et en cela elle a elle-même part à la transformation universelle » (Dr Tholuck).

« CAR LE SEIGNEUR LUI-MÊME DESCENDRA DU CIEL AVEC UN CRI, AVEC LA VOIX DE L'ARCHANGE, ET AVEC LA TROMPETTE DE DIEU » (1 Thessaloniens 4:16). « ET À CELUI QUI VAINCRA, ET QUI GARDERA JUSQU'À LA FIN MES ŒUVRES, JE DONNERAI AUTORITÉ SUR LES NATIONS : IL LES PAÎTRA AVEC UNE VERGE DE FER » (Apocalypse 2:26-27).

Le « Royaume de Dieu », ou « des cieux », une expression tirée de Daniel, est un Royaume qui « remplit toute la TERRE » (Daniel 2:35, 44), remplace tous les empires mondains, et est manifestement le Royaume Messianique : quand « les royaumes de ce monde sont devenus les royaumes de notre Seigneur, et de son Christ » (Apocalypse 11:15). Il est préfiguré maintenant par le Royaume en Mystère (Matthieu 13), ou l'Église, et pour les deux la régénération est essentielle (Luc 17:21, Jean 3:3) ; mais sa manifestation au Second Avènement, auquel toutes les prophéties de l'Écriture le rapportent, prouve qu'il s'agit du Millénium. C'est le « Royaume » avec lequel notre Seigneur revient (Luc 19:12, 15).

Sous un aspect, cependant, le royaume est maintenant présent : car dans les paraboles, le royaume est l'Église ; dans les passages littéraux, c'est le royaume littéral ; dans les figuratifs, c'est le mystique. La raison semble claire. Notre Seigneur, lorsqu'Il était personnellement présent, parlait du royaume comme étant présent aussi, car il était présent en la personne du Roi : « Mais si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, alors le royaume de Dieu est venu vers vous » (Matthieu 12:28). Quand le Roi s'est retiré du monde, le royaume a fait de même. Mais le Seigneur est mystiquement présent avec Son Église : il y a donc un royaume mystique : « et nous a transportés dans le royaume de son Fils bien-aimé » (Colossiens 1:13). Concernant le Royaume Éternel, la prophétie révèle peu de choses, et ce peu peut-être uniquement dans les deux derniers chapitres de l'Apocalypse. DANS LE SEUL PASSAGE OÙ LE SAINT-ESPRIT UTILISE L'EXPRESSION « LE ROYAUME » [associé à la fin] (1 Corinthiens 15:24), IL DÉSIGNE LE MILLÉNAIRE.

De plus, le réveil mondial de l'Évangile du Royaume avant la Fin est certain (Matthieu 24:14) : déjà une attention considérable est concentrée, même dans les milieux sceptiques, sur les déclarations apocalyptiques de notre Seigneur. « Dans l'enseignement de notre Seigneur, la conception du Royaume est suprême. Pourtant, on peut dire sans risque qu'il n'y a aucun sujet sur lequel il existe une plus grande quantité de divisions parmi les exposants. Pour certains, le Royaume est définitivement l'Église historique ; pour

d'autres, il est tout à fait dans le futur, un grand ordre de choses Divin supramondain qui doit soudainement submerger l'ordre temporel ; pour d'autres encore, c'est simplement l'ordre social idéal à réaliser sur terre ; pour une quatrième classe, le Royaume est le règne de Dieu dans le cœur de l'individu. Parmi les critiques récents, la tendance est de plus en plus de mettre l'accent sur l'interprétation eschatologique, et de soutenir que, dans l'enseignement de notre Seigneur, le Royaume est essentiellement le grand ordre de choses futur et céleste qui sera révélé à Sa venue. Le Royaume dans sa plénitude est encore à venir. Il doit toujours être l'objet de prières. C'est le grand but qui est toujours devant nous » (Archevêque D'Arcy, Sermon universitaire à Oxford, 1910).

Car « LA CHAIR ET LE SANG NE PEUVENT HÉRITER LE ROYAUME DE DIEU ; NI LA CORRUPTION HÉRITER L'INCORRUPTIBILITÉ. VOICI, JE VOUS DIS UN MYSTÈRE ; NOUS NE DORMIRONS PAS TOUS, MAIS NOUS SERONS TOUS CHANGÉS » (1 Corinthiens 15:50-51).

Ainsi il est naturel que la question soit maintenant pressée : l'Âge Millénaire lui-même est-il de la nature d'une récompense ? La possession de l'une des couronnes est-elle un titre pour l'entrée dans le Royaume ?

« Recevez la couronne de gloire, d'honneur et de joie », dit l'Archevêque lors du Couronnement britannique : mais la couronne n'est pas la gloire ou le royaume, mais seulement sa preuve et son symbole. Quand le Tsar Nicolas II, revenant au Palais d'Hiver en tant que captif, fut reçu par la garde avec le salut républicain : « Nous vous saluons, Colonel Romanov », la perte du cercle de tête incrusté de gemmes n'a probablement même jamais traversé l'esprit du Tsar, mais seulement la tragédie d'un empire perdu : ainsi, quand notre Seigneur dit : « À celui qui vaincra, et qui gardera jusqu'à la fin mes œuvres, je donnerai autorité sur les nations : Il les paîtra avec une verge de fer » (Apocalypse 2:26-27), ce n'est pas le symbole (le sceptre n'est que de fer) qui est inestimable, mais le rang et la puissance énormes que le symbole représente, et que le Seigneur confère au serviteur de DIEU éprouvé et approuvé.

Or, aucun saint ressuscité ne peut être un *sujet* dans le Royaume Millénaire, car « ils vécurent et régnèrent avec Christ » (Apocalypse 20:4) : tous sont réellement intronisés (Apocalypse 20:4) ; et ni l'Écriture ni le monde ne connaissent de roi sans couronne. (Les Brebis de Matthieu 25:34 — les Gentils sauvés — sont les sujets à la fois dans le Royaume Millénaire et le Royaume Éternel.) La couronne est un accompagnement invariable — la preuve et le symbole — d'un royaume : ainsi notre Seigneur traite l'offre conditionnelle d'une couronne (Apocalypse 3:11) comme une incitation synonyme de l'offre conditionnelle d'un trône (Apocalypse 3:21) ; et Paul illustre la perte de la couronne incorruptible (1 Corinthiens 9:27) par la perte d'un royaume terrestre pour Israël (1 Corinthiens 10:5). Les deux sont indivisibles.

Un disciple peut-il être exclu, et pourtant son nom être trouvé à la fin écrit dans le Livre de Vie de l'Agneau ? (Apocalypse 20:15). Il est évident que les Écritures seules peuvent fournir une réponse ; et il n'y a rien d'alarmant dans cette suggestion. Tous s'accordent à dire que le rang dans le Royaume est régulé par le service et la souffrance : si l'entrée elle-même, ou l'exclusion, dépend aussi du service et de la souffrance, ce n'est manifestement qu'une extension d'un principe capital déjà accepté et enseigné.

Mais avant de se tourner vers la Parole de Dieu, il peut être bon d'observer que de nombreux serviteurs pieux de Christ ont compris que les Écritures enseignent la possibilité de l'exclusion d'un croyant.

Polycarpe, un disciple direct de l'Apôtre Jean, dit : « Si nous Lui plaisons dans le présent Siècle, nous recevrons aussi le Siècle à Venir ; et si nous marchons d'une manière digne de Lui, nous régnerons aussi ensemble avec Lui. »

L'opinion selon laquelle le Règne Millénaire était même confiné aux martyrs « prévalait, on le sait, dans une grande mesure dans l'Église primitive, et non seulement elle s'avéra un soutien dans le martyre, mais elle rendit beaucoup de gens ambitieux de cette distinction. Car la Première Résurrection est limitée à une portion de l'Église rachetée ; et tandis que la vie éternelle et l'héritage sont par la foi et la grâce gratuite, et communs

à tous les croyants simplement en tant que tels, la couronne millénaire et la première résurrection sont une Récompense — la récompense de la souffrance pour et avec Christ ; une gloire spéciale et une espérance spéciale, conçues pour reconforter et soutenir les croyants sous la persécution : un besoin et un usage que je ne doute guère que l'Église sera avant longtemps appelée à expérimenter collectivement, comme même maintenant, et en tout temps, cela a été expérimenté par certains de ses membres » (Burgh).

« Un enfant de Dieu a-t-il une quelconque garantie de l'Écriture pour s'attendre à ce qu'il règne avec le Seigneur durant la période d'Apocalypse 20 ? Mais, au contraire, tout enfant de Dieu n'a-t-il pas la promesse de régner avec Christ dans l'état parfait et final ? » (Robert Chapman).

« Dans cette glorieuse compagnie de la Première Résurrection, il est probable que seuls ceux qui ont été participants de l'humiliation et de la souffrance de Christ (soit personnellement, soit tout au long du présent éon) seront reçus — une portion choisie des rachetés, incluant les martyrs » (Dr E. R. Craven, éditeur de l'Apocalypse de Lange).

« À ceux qui croient en Lui mais ne vont pas plus loin, le Seigneur donne, en effet, la vie éternelle ; mais la fruition de celle-ci ne commencera pas avant le Dernier Jour, jusqu'à ce que les mille ans du règne Millénaire soient terminés. De telles personnes ne seront pas, par conséquent, permises d'entrer dans le Royaume des Cieux » (G. H. Pember).

« La plus grande de toutes les révélations sur la condition future des saints est qu'ils doivent être identifiés à Jésus-Christ dans Son règne — c'est-à-dire, ceux qui "vaincront". Ce ne sont pas tous les saints qui doivent être élevés à cette position ; ceci est pour les saints victorieux » (Dr A. T. Pierson).

« Le don de la Vie Éternelle contient potentiellement le Prix ; mais cette potentialité peut ne jamais être développée dans la période présente de la probation du croyant ; et si tel est le cas, il manquera le Royaume et sa gloire dans l'Âge à venir » (S. S. Craig).

« Selon les vues de certains, l'enfant de Dieu le plus désobéissant aura le privilège de régner avec Christ, ayant perdu la couronne incorruptible, et avec "une perte terrible et irréparable au Béma". Un tel croyant peut-il être moralement apte à régner avec Christ ? "Heureux et saint est celui qui a part à la première résurrection" » (J. Sladen).

« C'est un sujet de triste observation que chaque espèce et degré de crime est commis, et a été commis, par des croyants après leur conversion : de sorte qu'il peut y avoir une confiscation positive et entière du Royaume, et seulement la position la plus basse dans la Vie Éternelle après celui-ci. La magnitude native de cette vérité doit rapidement la racheter de toute obscurité. Ceux qui ont l'œil simple percevront son amplitude de preuve, et l'embrasseront, en dépit de la crainte solennelle de Dieu qu'elle produit, et de la profondeur de notre propre responsabilité qu'elle dévoile » (R. Govett).

Car « dans cette exclusion du Royaume, qui est la domination du bien rendue visible au retour de notre Seigneur, nous ne devons pas voir la perte du salut éternel : une entrée dans le Royaume est rendue impossible [dans certains cas], mais il ne s'ensuit nullement que le salut puisse être par là empêché » (Olshausen).

« Oh, pour une noble ambition d'obtenir l'un des premiers sièges dans la gloire ! Oh, pour un effort constant et évangélique afin qu'une entrée des plus "abondantes" vous soit administrée dans le Royaume de Dieu ! Ce n'est pas à Christ de donner ces trônes élevés par simple grâce distinctive. Non, ils peuvent être confisqués, car ils seront donnés à ceux pour qui ils sont préparés ; et ils sont préparés pour ceux qui, évangéliquement parlant, en sont "dignes" » (Fletcher, de Madeley).

Un consensus d'opinion si remarquable fournit au moins un cas *prima facie* pour une investigation.

CHAPITRE 10 : L'EXCLUSION DE LA TERRE SAINTE

Le type désigné — aussi délibéré et élaboré que n'importe quel autre dans la Bible — résout le problème de l'exclusion avec une clarté extraordinaire. Car Paul s'efforce de rendre clair que le quatre-vingt-quinzième Psaume nomme un Repos qui, puisqu'il n'a jamais encore eu lieu, nous est par conséquent ouvert : car David, bien que lui-même sur le trône et en repos (2 Samuel 7:1), a écrit au sujet du Repos de Dieu comme étant encore futur ; un fait qui le dissocie immédiatement à la fois du repos Divin après la création trois mille ans plus tôt, et du repos d'Israël en Canaan cinq cents ans avant que David n'écrive.

« Il reste donc un REPOS DE SABBAT » — un mot utilisé nulle part ailleurs dans la Bible, ni jamais dans la littérature classique, mais inventé par le Saint-Esprit pour exprimer un labeur achevé — « pour le peuple de Dieu » (Hébreux 4:9). Ainsi le Repos est le Règne Millénaire. Car c'est le repos du Sabbat, ou septième millénaire, suivant six mille ans de labeur de rédemption : c'est le repos de Dieu dans la dispensation de clôture de la vieille terre, préfiguré par chaque Sabbat sous la Loi : ce n'est pas le Repos Éternel, car c'est simplement une section de conclusion, un septième final : c'est, comme Paul vient de le dire, « LE MONDE [non les Mondes] À VENIR, dont nous parlons » (Hébreux 2:5). Ainsi Canaan est le type du Royaume Millénaire de Christ.

Les Rabbins comprenaient ainsi le Sabbat. « De même que la septième année apporte un temps de repos, ainsi le repos millénaire clora une période de sept mille ans » : cité par Delitzsch.

Maintenant, nous arrivons immédiatement à une question énormément soulignée par le Saint-Esprit : contre qui fut prononcé le serment d'exclusion ? « Qui fut-ce qui, ayant entendu [la voix réelle de Dieu], le provoqua ? » Ce ne furent pas les Égyptiens, ni les Sept Tribus de Canaan, ni Moab ni Amalek, dont aucun ne fut jamais enfermé avec Jéhovah, séparé de tout le monde dans un désert comme le seul peuple de Dieu : « N'est-ce pas tous ceux qui sortirent d'Égypte ? » — Israël, sous le sang de la Pâque et à travers le baptême de la Mer Rouge. « Et contre qui fut-il irrité pendant quarante ans ? N'est-ce pas contre ceux qui avaient péché » — comme seuls des croyants peuvent pécher ; c'est-à-dire contre le privilège et la lumière — « et dont les cadavres tombèrent dans le désert ? » Les cadavres furent la preuve du serment : ils choquèrent tant le corps, qu'ils devinrent de simples corps, moissonnant la corruption. « Et à qui jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos » — contre qui fut prononcé le serment d'exclusion de Dieu — « sinon à ceux qui n'avaient pas cru ? » (Hébreux 3:16-18) un peuple justifié mais non sanctifié. Selon les mots de l'Évêque Westcott : « L'avertissement est nécessaire ; les Chrétiens ont besoin d'un soin anxieux : car qui furent ceux qui provoquèrent ainsi Dieu ? Ceux-là mêmes qu'Il avait déjà fait sortir de l'esclavage. »

N'ayant jamais quitté l'Égypte, ni jamais traversé la Mer Rouge, la génération qui entra en Canaan (à part Caleb et Josué) ne fait pas partie du type, et est ainsi ignorée.

Mais quel fut exactement le péché qui provoqua le serment ? « Aussi voyons-nous qu'ils ne purent y entrer à cause de l'incrédulité » (Hébreux 3:19). Mais l'incrédulité en quoi ? Toute la position d'Israël au désert reposait sur la foi : « PAR LA FOI il [Moïse] fit la Pâque, et l'aspersion du sang... PAR LA FOI ils traversèrent la mer Rouge comme une terre sèche » (Hébreux 11:28-29).

L'incrédulité ne portait pas sur les fondamentaux : on ne nous dit jamais qu'Israël douta de son salut hors d'Égypte, et de sa rançon par le sang : au contraire, le moment exact et la cause sont révélés lorsque le serment de Dieu franchit Ses lèvres. Le rapport rejeté des espions pieux compléta la non-sanctification d'Israël : « Tous ces hommes qui ont vu ma gloire, et les miracles que j'ai faits en Égypte et au désert, qui m'ont tenté CES DIX FOIS, et qui n'ont point écouté ma voix, je jure qu'ils ne verront pas le pays que j'ai juré à leurs pères, et aucun de ceux qui m'ont provoqué ne le verra » (Nombres 14:22-23). « Oui, ils ont méprisé le pays de plaisance... C'est pourquoi Il leva Sa main contre eux » (Psaume 106:24, 26).

Israël se révolta fortement contre le tableau que Dieu faisait de l'avenir, et contre les exigences correspondantes placées sur eux : c'était l'incrédulité partielle des régénérés : « Et malgré CELA, vous N'AVEZ POINT CRU en l'ÉTERNEL votre Dieu » (Deutéronome 1:32). Ainsi Paul dit : « La parole qui leur fut annoncée » — le rapport dressé par Caleb et Josué concernant le Royaume au-delà du Jourdain — « ne leur servit de rien » parce qu'elle — non pas la bonne nouvelle qui pointait en arrière vers le sang, mais la bonne nouvelle qui pointait en avant vers la couronne ; non pas l'évangile de la Grâce, mais l'évangile du Royaume — ne trouva « pas de foi chez ceux qui l'entendirent » — à savoir, le peuple de Dieu (Hébreux 4:2). Dieu nous donne non seulement des faits passés à croire, mais des faits futurs : ne jamais croire aux faits passés, c'est être perdu ; ne pas croire aux faits futurs, c'est pour un enfant de Dieu dériver immédiatement dans le péché, et encourir le péril du serment d'exclusion.

Ainsi l'Apôtre termine sur l'avertissement le plus clair pour l'Église de Dieu. « Pour nous qui avons cru, nous entrons » — nous sommes en train d'entrer ; tous les croyants sont des coureurs avec le but devant eux, sans avoir encore franchi le ruban d'arrivée. « Craignons donc » — Paul s'inclut même lui-même — « car grandes et fréquentes ont été les chutes de saints éminents » — « qu'une promesse » — mais conditionnelle : car le serment d'inclusion (Exode 13:5), sur un échec dans la sainteté, fut rencontré par le contre-serment d'exclusion.

(Le serment sous la Loi a pour parallèle la double négation [Matthieu 5:20, etc.] sous la Grâce.)

— « nous étant laissée d'entrer dans Son repos, quelqu'un D'ENTRE VOUS » — trois fois l'Esprit vide cette torpille dans le sein de l'Église, les saints frères qui sont participants de la vocation céleste (Hébreux 3:1) — « ne paraisse en être exclu » (Hébreux 4:1). Le simple soupçon d'échec, même s'il n'est pas entièrement justifié, car le jugement de l'homme est nécessairement faillible, est une chose à redouter sérieusement (Westcott). « Empressons-nous donc » — luttons sérieusement (Delitzsch) ; littéralement, hâtons-nous, soyons à sa poursuite ardente ; parce que le prix est noble et le péril grand (Westcott) — « d'entrer dans ce repos, afin que personne [aucun d'entre vous] ne tombe en donnant le même exemple d'INCRÉDULITÉ » (Hébreux 4:11) — une marche non sainte jaillissant d'une incrédulité secrète. Le Désert est un corridor vers le palais, mais nous pouvons glisser dans le corridor de telle sorte que nous manquions le palais : « nous devons craindre la colère de Dieu, qui à l'intérieur même de la sphère du peuple élu a quand même déployé ses terreurs judiciaires sur tous les incrédules » (Lange).

CHAPITRE 11 : EXCOMMUNICATION ET EXCLUSION

Un passage du Nouveau Testament prouve de manière décisive — bien qu'une multitude le confirme — la possibilité de l'exclusion : examinons-le. De même que, chez le régénéré, le courant de l'être est orienté vers le bien, et le mal est un contre-courant ; ainsi, chez le non-régénéré, le courant de l'être est orienté vers le mal, et l'effort vers le bien est un contre-courant : et ceci est toujours le critère de la régénération. « Celui qui pratique la justice est juste : celui qui commet le péché est du diable » (1 Jean 3:7, 8). « La foi seule sauve ; mais la foi qui est seule n'est pas la foi » (Luther).

Pourtant, il est aussi certain que le régénéré peut pécher profondément, et mourir dans un tel péché. Car — à titre d'exemple — trois faits établissent de manière décisive la nature régénérée du frère incestueux dont le Saint-Esprit a fait une preuve perpétuelle et concluante.

1. L'excommunication devait livrer sa chair, mais non son esprit, à Satan : Satan pouvait toucher son corps, comme celui de Job, mais non son âme : « afin que l'esprit soit SAUVÉ au jour du Seigneur Jésus » (1 Corinthiens 5:5). Or la destruction, comme celle d'Ananias, pouvait être immédiate (pour autant que nous sachions le contraire) et pourtant son salut était assuré : par conséquent, il était régénéré avant l'excommunication. « Quand nous sommes jugés » — même jusqu'à la mort — « nous sommes châtiés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde » (1 Corinthiens 11:32).
2. Paul limite nettement la juridiction de l'Église aux croyants : « N'est-ce pas à vous de juger ceux du dedans ? Pour ceux du dehors, Dieu les juge. Ôtez donc du milieu de vous ce méchant » (1 Corinthiens 5:12-13) — passez la sentence, car il est au-dedans — « du milieu de vous-mêmes ». Ainsi le terme « méchant » — appliqué ici à un croyant immoral par le Saint-Esprit, comme par notre Seigneur à un serviteur paresseux (Luc 19:22) — ne réfute pas la conversion. La méchanceté est inhérente chez les inconvertis : elle est accidentelle chez les rachetés. Le droit de juger les incroyants, dit Paul, appartient uniquement à Dieu : par conséquent le frère incestueux, jugé par l'Église sur l'ordre de Paul, était un croyant.
3. Ce frère, s'il a été excommunié, fut promptement rétabli : car dans sa seconde Épître Paul dit — « pardonnez-lui, et consolez-le... confirmez votre amour envers lui » (2 Corinthiens 2:7-8). Il est glorieusement certain que le péché confessé et abandonné d'un disciple est immédiatement purgé. « Si nous confessons nos péchés » — nos transgressions spécifiques, après la conversion, confessées à mesure qu'elles se produisent — « Il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés, et pour nous purifier de toute iniquité » (1 Jean 1:9). Par conséquent, le reniement de Pierre ne lui a pas fait perdre son trône. « Plusieurs des PREMIERS seront les DERNIERS » (Matthieu 19:30).

Ceci est absolument décisif. La discipline sévère l'avait séparé de son péché : agissant sous un commandement inspiré, l'Église le rétablit dans la pleine communion, comme un membre vivant de Christ. Par conséquent, un croyant peut pécher ainsi, et l'a fait : et — puisqu'il peut y avoir destruction de la chair — peut aussi mourir dans cet état. Tout comme aucune mort naturelle (pas même celle de Moïse et Aaron) n'est enregistrée dans le Désert, et que tous ceux qui furent tués pour fornication, etc., étaient par là même déjà exclus de Canaan, ainsi en est-il de l'excommunié livré à Satan pour la destruction du corps.

Mais un fait d'une force décisive écrasante demeure. Paul déclare que le péché identique pourrait imprégner toute l'assemblée. « Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever TOUTE LA PÂTE ? » (1 Corinthiens 5:6). La « pâte entière » était-elle toute de bonne pâte, ou moitié mauvaise ? L'assemblée était-elle régénérée entièrement ou non ? « Purgez donc le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte » — une pâte fraîche et pure entièrement — « comme vous ÊTES sans levain » (1 Corinthiens 5:7).

Ceux auxquels Paul s'adresse exclusivement (1 Corinthiens 1:2) avaient tous quitté les mains de Dieu comme une pâte pure et douce à la conversion : tous étaient régénérés : « vous ÊTES sans levain » : maintenant restez ainsi, dit Paul, et si du levain revient, purgez-le, pour garder la pâte nouvelle. Car la fornication — comme aussi les autres immoralités nommées — pourrait se répandre à travers l'Église entière : « ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? » (1 Corinthiens 5:6). Loin de considérer le frère incestueux comme un non-croyant à cause de sa fornication, Paul affirme exactement l'inverse — que, à moins que des mesures drastiques ne purgent le Corps, les immoralités peuvent contaminer le tout.

Aucun disciple n'est immunisé contre le péril ; et Paul consacre par conséquent le reste du chapitre à prouver combien la fornication est un grand péché chez quelqu'un habité par le Saint-Esprit. « Prendrai-je donc » — car le péché est possible même pour un apôtre — « LES MEMBRES DE CHRIST, pour en faire les membres d'une prostituée ? » (1 Corinthiens 6:15). Si Paul a des incroyants à l'esprit, alors il les met en garde contre un péché qu'ils ne peuvent pas commettre ; car prendre les membres de Christ, et en faire les membres d'une prostituée, est un acte possible seulement pour quelqu'un *en* Christ : c'est-à-dire que Paul, tout au long du passage, parle uniquement des membres du Corps de Christ.

Ainsi il est certain que des croyants peuvent commettre de tels péchés : il est certain que certains à Corinthe l'ont fait : il est certain que tous ceux-là doivent être excommuniés : Paul déploie maintenant la révélation terrible que des disciples si impurs qu'ils doivent être enfermés hors de l'Église, doivent aussi être enfermés hors du Royaume ; que l'excommunié sera l'exclu.

Car quel est le catalogue de l'excommunication ? Fornicateurs, idolâtres, avares, ivrognes, outrageux, ravisseurs (1 Corinthiens 5:11). Et quel est le catalogue de l'exclusion ? « Vous faites du tort » : à quel péril ? « Ne savez-vous pas que les injustes [le même mot, sans article] n'hériteront point le royaume de Dieu ? » (1 Corinthiens 6:8-9).

« Le Royaume de Dieu est pris ici dans le sens eschatologique » (Godet) : « le Royaume de Dieu réfère ici à son apparition extérieure à une période future » (Olshausen). Que « le Royaume » soit le Millénaire et non l'Éternel, cette Épître même le déclare — « Il aura remis LE ROYAUME à Dieu, le Père » (1 Corinthiens 15:24).

« Ne vous y trompez pas » (1 Corinthiens 6:9) — une Église bien instruite comme Corinthe pourrait-elle être en péril d'imaginer que des adultères non régénérés entreraient dans le Royaume ? — « ni les fornicateurs, ni les idolâtres [quatre nouveaux péchés sont maintenant ajoutés, trois une expansion de la fornication, un une expansion de l'avarice : l'exclusion est une chose plus large que l'excommunication], ni les adultères, ni les efféminés, ni ceux qui abusent d'eux-mêmes avec les hommes, Ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs » — chaque péché d'excommunication est aussi un péché d'exclusion — « n'hériteront le royaume de Dieu » (1 Corinthiens 6:9-10). C'est la même liste : celui qui est justement excommunié sera infailliblement exclu.

D'autres passages, également décisifs, sont aussi adressés aux croyants avec une égale clarté. « Car sachez-le bien, aucun impudique, ou impur, ou avare, qui est un idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vaines paroles » (Éphésiens 5:5-6) : les hommes peuvent nous accorder des laissez-passer gratuits pour le Royaume, mais ces certificats ne seront pas validés aux portes.

À la Galatie, Paul donne la liste la plus exhaustive. « Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont : l'adultère, la fornication, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes » — distinctement des péchés d'Église — « l'envie, les meurtres, l'ivrognerie, les orgies, et les choses semblables. Je VOUS dis d'avance, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu » (Galates 5:19-21).

Car « ceux à qui vous pardonnerez les péchés [c.-à-d. le frère incestueux], ils leur seront pardonnés ; et ceux à qui vous les retiendrez » — en supposant toujours que ce soit une excommunication que Dieu a commandée — « ils leur seront retenus » (Jean 20:23) ; car « tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel » (Matthieu 18:18).

Paul conclut par des mots finalement décisifs. « Et c'est là ce que vous étiez quelques-uns de vous ; mais vous avez été lavés » — par le sang et l'eau — « mais vous avez été sanctifiés » — mis à part pour Dieu comme saints — « mais vous avez été justifiés » — par la justice acceptée de Christ (1 Corinthiens 6:11) : ce sont là les âmes que Paul menace d'exclusion : souillés, vous avez été purifiés ; profanes, vous avez été sanctifiés ; injustes, vous avez été justifiés. L'un d'entre vous oserait-il devenir souillé à nouveau ? demande Paul. Si seuls les incroyants sont exclus, l'avertissement de Paul est non seulement sans objet, mais injuste. Les croyants pèchent ; les incroyants doivent être exclus : « *vous* faites du tort » ; par conséquent, le monde sera puni : Dieu révèle-t-il les péchés d'un groupe d'hommes, pour menacer de punition un autre groupe ? « Car je crains de ne pas vous trouver, à mon arrivée, tels que je voudrais... [à cause de] l'impureté, la fornication et la dissolution qu'ils ont COMMISES » (2 Corinthiens 12:20, 21). Ce sont les lavés, les sanctifiés, les justifiés qui sont en péril.

Les hypocrites — les professants vides, les faux frères, qui ont échappé aux examinateurs de l'Église — sont-ils lavés, sanctifiés, justifiés ? Écoutez ce que l'Esprit dit aux églises — « CELUI QUI AGIT INJUSTEMENT RECEVRA SELON L'INJUSTICE QU'IL A COMMISE ; ET IL N'Y A POINT D'ACCEPTATION DE PERSONNES » (Colossiens 3:25). « Tu as quelques noms même à Sardes qui n'ont pas souillé leurs vêtements ; et ILS marcheront avec moi en vêtements blancs ; CAR ILS EN SONT DIGNES » (Apocalypse 3:4). « CEUX QUI ME DISENT : SEIGNEUR, SEIGNEUR » — une parole particulièrement caractéristique des disciples [Jean 13:13] — « N'ENTRERONT PAS TOUS DANS LE ROYAUME DES CIEUX ; mais celui-là seul qui FAIT LA VOLONTÉ de mon Père qui est dans les cieux » (Matthieu 7:21).

Les conversions sur le lit de mort ne laissent aucune place pour « les œuvres de la foi » : il est certain que notre Seigneur ignore la pétition du larron mourant (Luc 23:42), mais le réconforte avec l'assurance du salut simple. Notre Seigneur clôt le Sermon sur la Montagne (Matthieu 7:21-27) comme Il l'avait commencé (Matthieu 5:20) en présentant le sermon comme le grand standard de justice pour l'entrée dans le Royaume ; car dans le sermon, conjointement avec les autres paroles de notre Seigneur et le corps de commandements de l'Esprit à travers les épîtres, notre justice active doit être trouvée : « Si votre justice [votre obéissance active] ne surpasse celle des scribes et des pharisiens [le standard de la Loi Mosaïque], vous n'entrerez EN AUCUN CAS dans le royaume des cieux » (Matthieu 5:20).

Car il est extrêmement remarquable qu'au cœur même du grand chapitre de la Grâce dans la Bible, la vérité selon laquelle la récompense d'un Chrétien est exclusivement déterminée par sa propre fidélité soit profondément incrustée. « Travailler », comme l'a dit Calvin, « n'est pas du tout opposé à la grâce. » « Car si par l'offense d'un seul [Adam] la mort a régné par lui seul ; à plus forte raison » — d'autant plus que Dieu aime récompenser Ses serviteurs plus qu'Il n'aime rétribuer Ses ennemis — « ceux qui reçoivent » — prennent constamment, prennent continuellement ; non la grâce, mais « l'abondance de la grâce et du don de la justice » — sa surabondance, de sorte que le superflu déborde (Godet) — « régneront dans la vie par un seul, Jésus-Christ » (Romains 5:17) — « la vie », une expression limitée utilisée dans les Évangiles (Marc 9:43, 45, 47) comme un synonyme du Royaume Millénaire.

Loin que la récompense ne mine la grâce, c'est l'ABONDANCE de la GRÂCE qui seule donne droit à la récompense : la grâce confère la justification comme un don gratuit ; mais seule l'abondance de la grâce, délibérément et continuellement reçue, qualifie pour la gloire avec Christ dans la Vie qui est véritablement la vie. La Grâce est à la base de tout : selon les belles paroles d'Augustin — « À qui le juste Juge pourrait-il donner la couronne si le Père miséricordieux n'avait pas donné la grâce ? Et comment ces choses pourraient-elles être payées comme dues, si des choses non dues n'avaient pas été données auparavant ? »

Car la Grâce, bien qu'elle accorde le salut uniquement sur les mérites de notre Seigneur, ne peut ignorer notre conduite après la régénération ; et chaque instinct de nos cœurs appelle à la justice, après les douloureuses controverses qui ont déchiré l'église depuis deux mille ans, avant que la félicité éternelle ne passe une éponge oblitérante sur le passé, « dans ce monde de la réconciliation totale où Luther et Zwingli sont bien d'accord. » Et ainsi Paul affirme : « Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? Ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? Puisque nous comparaîtrons tous devant le Tribunal de Christ » (Romains 14:10) ; mais, tout en adhérant rigidement à toute la vérité que nous connaissons, remettons tout jugement à un auguste et redoutable Tribunal qui n'est pas le nôtre.

CHAPITRE 12 : LA PREMIÈRE RÉSURRECTION

Une fois encore les Écritures — qui appellent le croyant à la Couronne aussi instamment qu'elles appellent l'incroyant à la Croix — présentent cette double vérité avec une clarté cristalline. Paul ouvre un petit chef-d'œuvre de révélation (Philippiens 3:4-15) par un désespoir suprême. Quel est-il ? L'homme qui s'est approché le plus près de Dieu par sa propre bonté s'est avéré être le chef des pécheurs.

Méditez sur les atouts incomparables de Paul : aucune âme, avant ou depuis, n'a jamais levé vers la face de Dieu une main remplie de perles aussi exquises. Circoncis — marqué comme appartenant à Dieu dès l'enfance ; de la race d'Israël — avec un droit du sang au salut ; de la tribu de Benjamin — une tribu qui ne s'est jamais séparée ; Hébreu né d'Hébreux — un Juif de pur sang jusqu'à la génération la plus reculée ; un Pharisien — intensément orthodoxe ; persécuteur de l'Église — en feu pour la Loi de Dieu ; à l'égard de la Loi, irréprochable — obéissant jusqu'au iota et au trait de lettre. Aucun homme ne fut jamais si près de gagner la vie par ce qu'il était et ce qu'il faisait. « Si quelque autre croit pouvoir se confier en la chair, je le puis bien davantage » : Paul domine sur tous les légalistes pour toujours.

Mais une découverte soudaine et terrible foudroya ses perspectives. « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais [à mes propres yeux] ; mais quand le commandement [« tu ne convoiteras point », Romains 7:7] vint [toucher ma conscience], le péché reprit vie [jaillit à nouveau], et moi je mourus [je me vis comme un homme mort]. Ainsi, le commandement qui [dans le dessein de Dieu] conduit à la vie, se trouva pour moi [dans les faits] conduire à la mort » (Romains 7:9-10). « Si quelque autre croit pouvoir se confier en la chair, je le puis bien davantage » : mais qu'avait révélé sa vision intérieure ? — un cadavre devant Dieu. Avec l'échec de Paul, le monde entier sombre dans un désespoir sans issue.

Il apparaît ensuite une justice suprême. Laquelle ? Non pas celle de Paul ; car il avait découvert, avec Ésaïe, que « nous sommes tous comme une chose impure, et toutes nos justices comme un vêtement souillé » (Ésaïe 64:6). Il découvre maintenant que ce qu'il ne pouvait pas faire, Christ l'a fait ; que ce qu'il ne pouvait pas être, Christ l'a été ; et que Christ l'avait fait, et l'avait été, afin de prendre sa place (2 Corinthiens 5:21). Il lâche instantanément sa propre justice, et saisit celle de Christ : il échange ses propres perles pour une gemme inestimable et sans défaut. « Je... les regarde comme de la boue, afin de gagner Christ, et d'être trouvé en lui, non avec ma justice, celle qui vient de la loi, mais avec celle qui s'obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu par la foi » (Philippiens 3:8-9). Paul ne doute plus jamais par la suite de son salut (Romains 8:38) : car Christ a gardé la Loi, non seulement avec la tête, les mains et les pieds, mais aussi avec le cœur (Psaume 40:8) : et cette justice est maintenant celle de Paul (Romains 5:19). Le désespoir suprême est remplacé par un salut suprême.

Il reste cependant une incertitude suprême. Voici des paroles saisissantes. « Frères, je ne pense pas l'avoir saisi... mais... je cours » (Philippiens 3:13-14). Saisi quoi ? « Si je puis en quelque manière parvenir à la résurrection [sélective] d'entre les morts » (Philippiens 3:11). « Il est tout à fait évident que Paul avait une résurrection spéciale en vue, à savoir la première : et pour y avoir part, il tendait chaque nerf » (J. MacNeil). Courir vers quoi ? « Je cours vers le but, pour remporter le prix de la vocation céleste de Dieu en Jésus-Christ » (Philippiens 3:14).

« Si » — conditionnel ; « en quelque manière » — hasardeux ; « je puis parvenir à » — hypothétique ; « la résurrection » — sélective ; « d'entre les morts » — exclusif ; il serait difficile de bourrer un texte avec plus d'incertitude que Paul ne le fait ici. Selon les mots de l'Évêque Ellicott : « Comme le contexte le suggère, la première résurrection ; toute référence ici à une résurrection purement éthique est totalement hors de question. » Que Paul parle de résurrection corporelle est clair d'après les deux derniers versets de ce même

chapitre : « nous attendons aussi comme Sauveur le Seigneur Jésus-Christ, qui transformera le corps de notre humiliation, en le rendant semblable au corps de sa gloire » (Philippiens 3:20-21).

Chaque passage qui réfère à la résurrection D'ENTRE les morts (Marc 9:10 ; Luc 20:35 ; Romains 1:4 ; Apocalypse 22:4) réfère à la résurrection physique. De sa résurrection à la fin du monde, quand tous sans exception seront sûrement ressuscités, il ne pouvait avoir aucun doute possible. Quel sens alors ce passage peut-il avoir, s'il le représente comme travaillant et souffrant simplement pour atteindre une résurrection, et présentant celle-ci comme inatteignable à moins d'arriver à un haut degré de perfection chrétienne ? D'autre part, supposons qu'une première résurrection soit désignée comme une récompense spéciale pour de hautes atteintes dans la vertu chrétienne, et tout semble être clair et facile.

Sur la Première Résurrection, le doyen Alford dit : « Ceux qui ont vécu près des Apôtres, et toute l'Église pendant 300 ans, ont compris la "première résurrection" dans le sens littéral simple : et c'est un spectacle étrange de nos jours que de voir des exposants, qui sont parmi les premiers dans la révérence de l'antiquité, rejeter avec complaisance l'exemple le plus probant que l'antiquité primitive présente. »

D'après des cas comme celui de Lazare, qui mourut à nouveau, il est certain que l'acte de résurrection est distinct de son *état* : ainsi notre Seigneur identifie la Première Résurrection avec l'Âge à Venir — « Mais ceux qui seront jugés dignes d'avoir part au siècle à venir [cet âge-là] et à la résurrection d'entre les morts » (Luc 20:35). L'acte de résurrection pour comparaître devant le *Béma* est ainsi distinct de la participation à la Première Résurrection, ou l'Âge Millénaire. C'était pour une part dans une résurrection non temporaire — un état, et non un acte — que les anciens martyrs refusaient la vie. « Des femmes recouvèrent leurs morts par la résurrection » — une résurrection temporaire : « et d'autres furent livrés aux tourments, et n'acceptèrent point de délivrance, afin d'obtenir une meilleure résurrection » (Hébreux 11:35 ; Matthieu 10:39).

Ce n'est pas que Paul présume de sa propre mort, car ce ne fut qu'à ses dernières heures que Dieu lui révéla son martyre (2 Timothée 4:6) ; mais c'est son aspiration, qu'il soit vivant ou mort, à atteindre l'état des ressuscités dans ce Royaume qui ne peut être pénétré que par l'incorruptibilité (1 Corinthiens 15:50). Ainsi le baptême, commandé pour le Royaume (Jean 3:5), image le lit de semence duquel les plantes-compagnes de Christ jailliront (Romains 6:5) dans Sa résurrection, la Première : aucun de ceux qui ne furent pas baptisés en Moïse (1 Corinthiens 10:1) n'entra jamais en Canaan, bien que la plupart de ceux ainsi baptisés échouèrent après le baptême. Tertullien (comme le rappelle le Dr Seiss, *The Last Times*, p. 242) témoigne que de son temps, l'ère suivant immédiatement les Apôtres, c'était la coutume pour les Chrétiens de prier afin d'avoir part à la Première Résurrection.

« D'une résurrection dans un sens figuré, c'est-à-dire de la régénération, Paul ne peut pas parler ; car il y avait déjà atteint sur la plaine de Damas » (Moses Stuart). Le salut ne peut jamais être incertain : le Prix ne peut jamais être présumé avant d'être gagné. Pourquoi ? (1) Parce que c'est un prix. Si le prix est donné sur la foi sans les œuvres, ce n'est plus un prix. « Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix ? Courez de manière à le remporter » (1 Corinthiens 9:24). (2) Aucune splendeur de service passé ne peut garantir l'immunité contre la chute. Personne n'a autant renoncé, autant souffert, autant servi que Paul : pourtant il ne présume d'aucun prix. (3) Les fausses doctrines qui volent à Dieu Sa gloire nous voleront la nôtre : c'est pourquoi « Que personne ne vous ravisse votre prix » (Colossiens 2:18). (4) Les péchés charnels disqualifient aussi. « Mais je traite durement mon corps et je le tiens assujéti, de peur d'être moi-même disqualifié [pour la couronne] après avoir prêché aux autres » (1 Corinthiens 9:27).

L'insécurité du chef des apôtres lie pour toujours l'insécurité de la récompense sur l'Église de Dieu. « Ce n'est pas que j'aie déjà remporté le prix, ou que j'aie déjà atteint la perfection ; mais je cours, pour tâcher de le saisir » (Philippiens 3:12) — c'est-à-dire que la saisie est indissolublement liée à la perfection.

Une obéissance inébranlable, cependant, et une marche étroite avec Dieu, peuvent produire « l'assurance de l'espérance », de même que Paul dans ses dernières heures savait par révélation qu'il avait gagné le Prix (2 Timothée 4:8). « Ainsi donc, frères, puisque nous avons... l'assurance d'une libre entrée dans le sanctuaire par le sang de Jésus... approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la FOI » (Hébreux 10:19, 22). Notre vie éternelle, basée sur le sang couvrant de l'Expiation, est aussi sûre que Dieu. Mais une vaste perspective s'ouvre au-delà. « Nous désirons que chacun de vous montre le même zèle pour conserver jusqu'à la fin une pleine ESPÉRANCE, en sorte que vous ne vous relâchiez point, et que vous imitiez ceux qui, par la foi et la persévérance, héritent des promesses » (Hébreux 6:11-12). Je ne dois pas *espérer* que je suis sauvé, mais le *croire* : au contraire, je ne dois pas *croire* que j'ai gagné le prix, mais *espérer* que je le gagnerai. Car seule « la fin » peut révéler comment j'ai couru. Mais plus il y a de batailles gagnées, et plus il y a de chemin parcouru, plus nous pouvons mûrir vers la pleine assurance de l'espérance. « NOUS SOMMES BIEN CAPABLES DE VAINCRE » (Nombres 13:30).

Tout culmine donc dans un effort suprême. « Je fais une chose » (Philippiens 3:13). Est-ce pour Paul seulement ? « Nous tous donc qui sommes parfaits, ayons cette pensée » — car il est notre exemple inspiré (Philippiens 3:15). « CHERCHEZ PREMIÈREMENT le royaume de Dieu » (Matthieu 6:33) est la parole de notre Seigneur aux disciples déjà dans le royaume en mystère. Comment ?

(1) « Oubliant ce qui est en arrière » (Philippiens 3:13). La valeur incommensurable du prix peut être calculée par les immenses sacrifices nécessaires pour l'obtenir. « Le Royaume des Cieux n'a pas de droit d'entrée, mais sa cotisation est — tout ce qu'un homme possède. » Son coût est un monde crucifié. « Heureux l'homme pour qui le monde, avec toutes ses loques d'honneur, est crucifié, et qui le tient pour ne valoir pas plus qu'un voleur sur la potence. » Rien ne rend l'autre monde plus réel, ou plus béni, que le renoncement à celui-ci.

(2) « Me portant vers ce qui est en avant » (Philippiens 3:13). C'est un coureur, comme le dit le professeur Eadie, dans son agonie de lutte et d'espoir : chaque muscle est tendu, chaque veine saillante ; la poitrine se soulève, et de grosses gouttes s'amassent sur le front ; le corps est penché en avant, comme si le coureur touchait presque au but. « Emprisons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple d'incrédulité » (Hébreux 4:11).

(3) « Je fais une chose » (Philippiens 3:13). Toute son ardeur missionnaire, toute sa soif des âmes, tout son labeur pour les églises, sont courbés devant cette passion dominante de son âme ; parce que les pistes de course pour le prix, Dieu les a posées à travers ces canaux de service saint ; et le labeur d'aujourd'hui est la mesure de la gloire de demain. « La Première Résurrection est une récompense pour l'obéissance rendue après l'acceptation du salut, et Paul ne connaissait pas le standard que Dieu avait fixé dans Son propre dessein » (G. H. Pember). « Le Royaume des Cieux est forcé, et ce sont les VIOLENTS qui s'en emparent » (Matthieu 11:12).

(4) C'est un appel « vers le haut », par conséquent c'est Dieu qui appelle. « Pour que vous marchiez d'une manière digne de Dieu, qui vous appelle à son royaume et à sa gloire » (1 Thessaloniens 2:12).

La distinction de Paul entre le Testament et le Codicille corrobore son contraste entre le Don et le Prix. « Héritiers de Dieu » — aucune condition, sauf la régénération : « et cohéritiers de Christ, *si toutefois nous souffrons* » — « au cas où nous souffrions comme Il l'a fait » (Olshausen) ; « pourvu que » nous souffrions (Alford) — « avec lui, afin d'être glorifiés avec lui » (Romains 8:17). (*Si autem filii, et heredes: heredes quidem Dei, coheredes autem Christi: si tamen compatimur, ut et conglorificemur* : Vulgate).

Les deux héritages impliquent la vie éternelle : mais le Codicille, qui lègue la cohéritage avec le Messie dans Son Règne Millénaire, et le lègue à la même condition que celle à laquelle notre Seigneur le reçoit (Philippiens 2:9 ; Hébreux 1:9 ; Ésaïe 53:12), anticipe le Testament de mille ans : c'est « la récompense de l'héritage » (Colossiens 3:24), un legs qui donne droit à une entrée abondante dans le Royaume Éternel (2

Pierre 1:11). Les deux héritages sont dans le Testament ; les deux héritages sont offerts à tous ; le Testament et le Codicille dépendent tous deux pour leur validité de la mort du Testateur : mais sans l'accomplissement de sa condition, le Codicille est inopérant. « La souffrance avec Lui doit impliquer une douleur due à notre union » (Moule) : « si nous persévérons [souffrons], nous régnerons aussi avec lui » (2 Timothée 2:12) ; le Testament est le legs inconditionnel de la grâce gratuite, le Codicille est une gloire conditionnée par l'identité d'expérience avec Christ.

Dieu nous appelle de toutes les gloires terrestres vers le Trône : « afin que vous soyez JUGÉS DIGNES du Royaume de Dieu, pour lequel vous souffrez » (2 Thessaloniens 1:5). La Croix est à nous pour toujours : quand nous aurons été approuvés, nous recevrons la Couronne (Jacques 1:12). Nous honorons Dieu en proportion de ce que nous convoitons Ses récompenses incommensurables. L'apôtre ne fait pas que renoncer, il oublie ; il ne fait pas qu'avancer, il presse le pas ; il ne fait pas que regarder, il se tend vers ; il ne fait pas que cela, mais il ne fait *que* cela. « NOUS TOUS DONC QUI SOMMES PARFAITS, AYONS CETTE PENSÉE. » (Philippiens 3:15).

« Oh, que la pensée, l'espoir de la félicité millénaire m'anime à une sainteté parfaite dans la crainte de Dieu, afin que je puisse être jugé digne d'échapper aux terribles jugements qui feront place à cet heureux état de choses, et que je puisse avoir part à la première résurrection ! » (Fletcher de Madeley). Car « HEUREUX ET SAINT est celui qui a part à la première résurrection : ILS VÉCURENT, ET RÉGNÈRENT AVEC CHRIST MILLE ANS » (Apocalypse 20:4,6).

CHAPITRE 13 : LES DEUX JUSTIFICATIONS

Une fois de plus, le Saint-Esprit pose la double vérité à nouveau. Car Dieu a choisi un homme pour être le modèle suprême de toute justification ; et le Saint-Esprit a spécialement sélectionné un apôtre pour exprimer la justification par la foi. Car à Abraham, un païen idolâtre repentant dont le visage était tourné vers la Terre Sainte, Dieu dit : « Celui qui sortira de tes propres entrailles sera ton héritier » (Genèse 15:4) ; puis, le conduisant dehors sous les étoiles innombrables, Dieu dit encore : « Ainsi sera ta postérité » (Genèse 15:5).

Ensuite nous lisons : « Et il [Abraham] crut en l'ÉTERNEL » — c'est-à-dire, comme le dit Paul : « Abraham crut à Dieu, et cela [sa foi] lui fut imputé à justice » (Romains 4:3). Abraham crut Dieu — ce fut tout : alors que Dieu lui présentait Christ indistinctement, mais réellement, loin au fond des âges — la Semence unique aussi bien que la semence plurielle (Galates 3:16) — il accepta la Parole de Dieu sans question ni doute ; et Dieu par là l'accepta instantanément comme un homme juste. Aucune voix ne le ratifia depuis le Ciel ; aucune vague d'émotion (pour autant que nous le sachions) ne balaya Abraham croyant : silencieusement, mystérieusement, soudainement, Dieu régénéra, et Abraham, sur la foi nue, fut justifié.

Maintenant l'apôtre pose la question critique : « Car nous disons que la foi fut imputée à Abraham à justice. Comment donc lui fut-elle imputée ? Quand il était dans la circoncision, ou dans l'incirconcision ? » (Romains 4:9-10). Abraham avait-il gagné sa justification ? Ou l'avait-il obtenue par des « sacrements » ? Ou l'avait-il gagnée par une longue obéissance et une vie sainte complétant la miséricorde de Dieu ? Ou était-ce par la foi seule ? La réponse est si vitale qu'elle est formulée à la fois négativement et positivement — « Non pas dans la circoncision, mais dans l'incirconcision... afin qu'il fût le père » — le progéniteur, le modèle — « de tous ceux qui croient » (Romains 4:10, 11).

La réponse du Saint-Esprit est ainsi parfaitement explicite. Abraham fut justifié avant d'avoir produit aucune œuvre que ce soit, ou de s'être soumis à aucun rituel ; par conséquent, il dut être justifié par la foi ; avant même d'avoir œuvré pour Dieu, il crut Dieu ; et jusqu'à ce qu'il crût, Abraham était un idolâtre chaldéen, une âme perdue. Voyez, par conséquent, le modèle parfait et l'exemple immuable de la manière dont Dieu sauve : « le père de TOUS ceux qui croient » (Romains 4:11).

Mais il y a un envers au bouclier de la Foi. Abraham avait atteint la fin d'une vie radieusement sainte ; Dieu avait exigé de lui son dernier grand renoncement, et il l'avait cédé : maintenant, sur le patriarche âgé, éprouvé encore et encore, tombe une seconde grande justification. Au moment où Isaac eut été (en intention) offert, L'Ange de l'Éternel dit : « Parce que tu as fait cette chose » — c'est-à-dire, des œuvres — « et que tu n'as pas refusé ton fils, ton unique : je te bénirai » (Genèse 22:16, 17). Ici, ce n'était pas une régénération silencieuse, mystérieuse, interne : c'était le couronnement, une approbation ouverte et solennelle de Dieu en vue de la récompense.

Paul est le parallèle du Nouveau Testament. « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi » — toutes des œuvres — « Désormais m'est réservée la couronne » — une révélation spéciale faite à Paul, comme à Abraham, à la fin de sa vie — « de justice » — la couronne conséquence de la justice — « que le Seigneur, le juste Juge » — accordant une seconde justification — « me donnera en ce jour-là » (2 Timothée 4:7, 8). À partir de ce moment, Paul savait ce qu'il avait ignoré auparavant (1 Corinthiens 9:27 ; Philippiens 3:11-14).

Ainsi le Saint-Esprit a choisi un second apôtre par lequel révéler la seconde justification avec une emphase saisissante. « Abraham, notre père, ne fut-il pas JUSTIFIÉ par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? ...par les œuvres la foi fut rendue parfaite... c'est par les œuvres que l'homme est justifié, et non par la foi seulement » (Jacques 2:21, 22, 24). Que la seconde justification d'Abraham fût une justification devant

Dieu, et non devant les hommes, est clair, car Dieu seul — mis à part Isaac — était présent lorsqu'il fut ainsi justifié (Genèse 22:16). James ne parle pas des œuvres avant la foi, c'est-à-dire des œuvres de la loi : car « la foi agissait avec ses œuvres, et par les œuvres la foi fut rendue parfaite » (Jacques 2:22). La foi était déjà là.

La justification de Jacques, par conséquent, n'est pas la justification pour la vie éternelle. L'Écriture nie vigoureusement que les œuvres avant la foi puissent jamais justifier : « nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi » (Romains 3:20). Mais les œuvres faites après la foi, les œuvres faites dans la foi, l'« œuvre de foi » (2 Thessaloniens 1:11) justifient en effet pour la récompense. « Si l'œuvre de quelqu'un [un disciple] qu'il a bâtie dessus subsiste... il recevra une récompense. Si l'œuvre de quelqu'un [un disciple] est consumée, il subira une perte, mais lui-même sera sauvé » (1 Corinthiens 3:14, 15) — comme possédant déjà la justification pour la vie. « Car je ne me sens coupable de rien ; cependant je ne suis pas pour autant justifié » — avec la seconde justification : même une conscience vide d'offense chez un apôtre régénéré ne peut assurer cela : rien ne le peut [hormis une révélation spéciale] si ce n'est le Juge sur le *Béma* — « mais celui qui me juge, c'est le Seigneur. C'est pourquoi ne jugez de rien avant le temps » (1 Corinthiens 4:4, 5). C'est pourquoi l'Esprit nous ordonne — « Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté » (Jacques 2:12) — la loi, non de Moïse, mais de Christ.

Dieu appela Abraham, et il crut ; Dieu éprouva Abraham, et il endura : les deux justifications étaient alors complètes. Pour sa justification par la foi, Paul pointe vers le moment de sa régénération ; pour sa justification par les œuvres, Jacques pointe vers son acte final d'obéissance accomplie. Les deux justifications sont exigées de chaque âme humaine. D'abord, la justification par le sang, ensuite la justification par l'obéissance ; d'abord, la justification par la foi, ensuite la justification par les œuvres ; d'abord, la justification pour la vie, ensuite la justification pour la récompense ; d'abord, l'évasion d'Israël hors d'Égypte, ensuite l'évasion de Caleb et Josué hors du désert : l'une est un jugement sur une justice transférée par l'obéissance d'un Autre ; l'autre est un jugement sur une justice active par notre propre obéissance. Car heureux est « l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres » (Romains 4:6). Heureux aussi est « l'homme qui endure la tentation [l'épreuve] ; car après avoir été éprouvé, il recevra LA COURONNE DE VIE » (Jacques 1:12).

Ainsi, il y a aussi deux victoires. « Prenez courage ; j'ai vaincu le monde » (Jean 16:33). Le « monde » est toute la masse de tentations, d'attraits au péché, d'habitudes impies, de vie non sainte, qui composent notre environnement actuel : en résistant fermement, sans cesse et complètement à sa pression, le Seigneur Jésus a vaincu. Le terme est très expressif, un « vainqueur » ; il implique pression, résistance, bataille, victoire sur ce qui appelle à être abattu et soumis ; c'est un effort constant mené jusqu'à une issue victorieuse. Ne jamais pécher, en dépit d'une tentation féroce et incessante, c'est être un vainqueur absolu ; et Un seul a jamais ainsi vaincu — Jésus le Christ.

Or cette conquête de notre Seigneur est la victoire de tous Ses saints. « Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ » (1 Corinthiens 15:57) ; car « c'est ici la victoire qui triomphe du monde, savoir notre foi » (1 Jean 5:4). Non pas « vaincra », mais « triomphe » [est vainqueur] ; pourtant non pas « Christ », mais « nous » : car la foi me transfère la conquête de Christ : j'ai vaincu en Christ ; car Lui et moi sommes un. « Le conflit et la souffrance que nous avons maintenant ne sont pas la vraie bataille, mais seulement la célébration de la victoire » (Luther). Dès le premier moment de la foi, la victoire de chaque disciple est un fait assuré : « tout ce qui est né de Dieu » — la masse entière des régénérés — « triomphe du monde : et c'est ici la victoire qui triomphe du monde, savoir notre foi » (1 Jean 5:4).

Mais il y a une seconde victoire. Sept fois notre Seigneur appelle chaque membre de Ses Églises à devenir un vainqueur (Apocalypse chapitres 2 et 3). « La raison pour laquelle tant de Chrétiens échouent », dit M. Moody, « est juste celle-ci — ils sous-estiment la force de l'ennemi. » Nous arrivons ainsi à la double vérité de Dieu. Comparés au monde, tous les croyants sont des vainqueurs ; comparés les uns aux autres, certains

sont des vainqueurs, et certains ne le sont pas : car la première victoire est par la foi simple, tandis que la seconde est par une obéissance inébranlable.

La seconde victoire, pas plus que la première, n'est un acte soudain, ou la victoire d'un moment, ou un élan d'émotion sainte ; c'est une habitude confirmée de bonté — le souffle long, le biceps dur, le muscle de fer du coureur inébranlable et sans défaillance ; ce n'est pas une bataille victorieuse, mais une campagne victorieuse. « À celui qui vaincra, je donnerai de s'asseoir avec moi sur mon trône, comme moi aussi j'ai vaincu » — car les deux victoires sont identiques en nature bien que non en degré — « et me suis assis avec mon Père sur son trône » (Apocalypse 3:21). Le cri de Caleb devrait maintenant retentir à travers les Églises de Christ — « NOUS SOMMES BIEN CAPABLES DE VAINCRE » (Nombres 13:30).

CHAPITRE 14 : LE PRIX DE NOTRE VOCATION

Nous sommes maintenant en mesure de résumer nos conclusions concernant l'entrée dans le Royaume Millénaire. Le Royaume — aussi bien que le rang en son sein — est-il le Prix pour lequel le Chrétien doit courir, et qui peut être confisqué, à moins qu'un standard de sainteté connu de Dieu seul ne soit atteint ? Il en est ainsi...

1. Parce que notre Seigneur le déclare dans les Évangiles — le Saint-Esprit le répète dans presque chaque Épître — c'est la base des promesses et des menaces aux Sept Églises — et c'est prédit comme une expérience réelle dans les prophéties de l'Apocalypse.
 - a. Matthieu 7:21 ; Luc 20:35, etc.
 - b. Éphésiens 5:5, 6 ; Galates 5:19-21
 - c. Apocalypse 2 et 3
 - d. Apocalypse 11:18, 20:6

2. Parce que les Types de l'Ancien Testament, une mine en grande partie inexploitée, le corroborent de manière frappante, confirmant ainsi notre compréhension des passages littéraux du Nouveau Testament, et tissant le tout en une mosaïque exquise de révélation.
 - a. 1 Corinthiens 9:24–10:12
 - b. Exode 12:15
 - c. Luc 17:32
 - d. Hébreux 4:11

3. Parce que l'Âge à Venir — distinct de l'État Éternel, qui est basé sur la grâce seule (Apocalypse 20:15) — est révélé comme un dernier jour de mille ans, un éon judiciaire plein et parfait, dans lequel toute semence semée dans cet Âge moissonne sa récolte exactement correspondante, et auquel sont confinées toutes les conséquences adverses des œuvres faites après la foi.
 - a. Romains 2:5-11
 - b. 1 Pierre 4:17
 - c. 1 Jean 4:17
 - d. Galates 6:7-9

4. Parce qu'il sauvegarde les mérites infinis de la justice imputée de notre Seigneur et de son sacrifice divin en établissant la position sans tache et éternelle de chaque croyant en Lui, tout en sauvegardant la responsabilité humaine et la justice divine en rendant chaque croyant comptable de sa marche sous peine d'une possible confiscation de la gloire à venir.
 - a. Hébreux 10:14
 - b. Romains 8:33
 - c. Philippiens 2:12
 - d. Apocalypse 3:11

Le plateau unique de la grâce et de la gloire ultime auquel notre Seigneur a pour toujours exalté Son Église, loin de la rendre immunisée contre la responsabilité, l'approfondit. « Le serviteur qui, ayant

connu la volonté de son maître, n'a rien préparé et n'a pas agi selon sa volonté, sera battu d'un grand nombre de coups. Mais celui qui, ne l'ayant pas connue, a fait des choses dignes de châtement, sera battu de peu de coups. On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié » (Luc 12:47-48). « Ceux qui croient que, de la position évangélique, on ne peut pas proprement parler d'une quelconque punition au sens judiciaire, mais seulement de châtements affectueux pour l'amendement moral des égarés, peuvent difficilement mesurer avec justesse le sérieux redoutable de déclarations telles que celles-ci » (Lange).

5. Parce que — puisque les agissements de Dieu avec Son peuple doivent toujours reposer sur le caractère de Dieu, et que le caractère de Dieu n'est pas seulement miséricorde, mais aussi justice — il est inconcevable que la vie d'un disciple, si elle est sans sainteté, n'ait pas d'effet plus profond sur sa destinée qu'une simple gradation dans la gloire.

- a. Hébreux 10:30-31
- b. Apocalypse 22:12
- c. 1 Corinthiens 3:15
- d. Luc 20:35

Ce n'est pas seulement le péché grossier, ou un service profondément défectueux, qui exclut : il est de la plus haute importance d'apprendre que ce que je *suis*, tout autant que ce que je *fais*, doit décider de l'issue. Les tempéraments durs (Matthieu 5:3), les esprits hautains (Matthieu 5:5), les dispositions non clémentes (Matthieu 6:14), les cœurs orgueilleux de leur richesse (Marc 10:24), les caractères non adoucis (Matthieu 20:22) sont non seulement inaptes à la co-royauté avec le Seigneur, mais réduiraient rapidement le Royaume au chaos auquel ils ont réduit l'Église. « Si vous ne vous convertissez [ne changez], ET NE DEVEZ COMME LES PETITS ENFANTS » — confiants, purs, humbles, aimants — « vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux » (Matthieu 18:3). « Car le Royaume des cieux est pour CEUX QUI LEUR RESSEMBLENT » (Matthieu 19:14). De plus, la vérité rejetée devient très sévère. « Quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n'y entrera point » (Marc 10:15).

6. Parce que, si nous reconnaissons un quelconque jugement des œuvres du croyant, et cela devant un tribunal qui est un siège de jugement et non un siège de miséricorde, nous sommes par là contraints de reconnaître, en outre, que l'investigation doit être strictement judiciaire, et qu'elle sera par conséquent aussi exactement graduée dans le blâme qu'elle l'est dans la louange.

- a. 2 Corinthiens 5:10
- b. Romains 14:10-12
- c. Colossiens 3:24-25
- d. 2 Timothée 2:5

Le châtement présent — même corporel, comme Miriam frappée de lèpre par la propre main de Dieu (Nombres 12:10), ou les membres de l'Église affligés et retranchés pour le péché (1 Corinthiens 11:30) — tous le reconnaissent ; mais la plupart supposent que tout châtement est strictement confiné à cette vie. Le Tribunal est par là dépouillé de toute fonction judiciaire, et rendu totalement irréal. L'Écriture, au contraire, affirme que le jugement qui tombe maintenant (1 Timothée 5:24) est exceptionnel ; et mis à part le châtement présent de tous les fils (Hébreux 12:8), c'est l'Âge à Venir qui est suprêmement judiciaire. La mort n'opère aucune magie sur le caractère. Est-il besoin de souligner combien est grave la logique ultime d'un déni du Tribunal ?

« Les raisons pour lesquelles le châtement doit finir avec cette vie seront très difficiles à trouver, très difficiles à établir. Ceux donc qui voudront être débarrassés de cette doctrine à tout prix ne sentiront guère aucune position sûre, si ce n'est celle qui affirme (1) qu'il n'y a aucun précepte donné aux élus de Dieu ; et par conséquence, (2) qu'ils ne pèchent jamais, ni ne reçoivent jamais de châtement. Je n'attaquerai pas ici cette terrible position d'incrédulité » (Govett). Si le rétrograde, même le pire, est instantanément et miraculeusement purifié et rendu parfait à la mort, et par l'acte de la mort, il n'y aurait ni besoin du processus prolongé de sanctification à travers une vie de souffrance, ni justice pour ces innombrables souffrants qui ont atteint la sainteté à travers l'agonie.

7. Parce qu'il justifie la sainteté et la justice de Dieu de l'accusation de transiger avec les péchés de Son peuple, et fait reposer la gloire la plus élevée donnée par Dieu uniquement sur la justice active du disciple coopérant, constamment et sans cesse, avec la justice imputée de son Seigneur — l'obéissance étant la seule preuve d'amour.
 - a. 1 Corinthiens 3:17
 - b. 1 Thessaloniens 4:6
 - c. Matthieu 5:20
 - d. Apocalypse 20:6

8. Parce qu'il est la réconciliation suprême entre Paul et Jacques — c'est-à-dire, entre la justification par la foi pour la Vie Éternelle et la justification par les œuvres pour la Récompense Millénaire ; car dans un Royaume Éternel, qui est accordé comme un don, une entrée abondante ne peut être qu'une entrée antérieure, et elle est bâtie sur un fondement septuple d'œuvres (2 Pierre 1:5-11).
 - a. Avant les œuvres — Romains 4:10 ; Genèse 15:6
 - b. Après les œuvres — Jacques 2:21 ; Genèse 22:16

9. Parce qu'il est peut-être une approximation aussi proche que possible d'une solution à la controverse perpétuelle entre le Calviniste et l'Arminien : car il établit tous les passages de glorieuse certitude, tout en laissant une ample portée aux avertissements les plus solennels : il prend les deux ensembles d'Écritures tels qu'il les trouve.
 - a. Jean 10:27-28
 - b. Romains 6:23 ; 11:29
 - c. Jean 15:6
 - d. Hébreux 10:26
 - e. Matthieu 5:22

Les groupes Arminiens — la Haute Église, les Wesleyens, et l'Armée du Salut — affirment qu'un croyant peut subir la destruction éternelle ; les groupes Calvinistes — la Basse Église, les Non-conformistes puritains, et les Frères — nient tout jugement adverse sur un croyant au-delà de la perte négative : la compréhension de l'Écriture maintenue ici affirme qu'un croyant peut souffrir n'importe quoi *hormis* la destruction éternelle, mais seulement à l'intérieur de l'époque Millénaire. C'est au moins un juste milieu entre deux extrêmes tranchés. Trop longtemps les dirigeants des Églises ont escamoté les paroles menaçantes que Dieu dirige contre le serviteur méchant et paresseux, et la responsabilité ultime doit donc être la leur quant à la lente et douloureuse réticence avec laquelle les âmes loyales à toute la Parole de Dieu sont maintenant contraintes de réajuster leur perspective. Mais

tout enseignement qui approfondit la sainteté et l'humilité, et nous transforme en une image plus proche du Seigneur, peut difficilement venir de la Fosse ; encore et encore je l'ai vu transfigurer des vies ; et une large mesure de toute grâce ou bénédiction qui est entrée dans ma propre vie ces trente dernières années, je la dois à ces vérités sévères qui sont si féroce ment contestées.

10. Parce qu'il donne l'interprétation naturelle et non forcée aux faits de la vie de l'Église, tout comme il le fait aux déclarations simples de la Sainte Écriture, et révèle combien l'un cadre exactement avec l'autre, tant dans le caractère présent que dans la juste rétribution ; et que ce soit comme enlèvement sélectif, ou résurrection exclusive, ou confiscation de couronnes, ou échec à obtenir le prix, ou conflagration des œuvres, ou cohéritage limité, ou même conséquences pénales — l'argument est cumulatif, et écrasant dans son accumulation.

- a. 2 Corinthiens 12:20-21
- b. Jacques 2:5
- c. Matthieu 18:18
- d. Romains 8:12-13

11. Parce que de larges sections de l'Église de Dieu sont purifiées, et ne peuvent être purifiées, qu'en voyant les conséquences drastiques d'une vie charnelle ; et parce que, faute d'une déclaration franche et sans peur de ces conséquences, des multitudes de disciples sont maintenant enveloppées dans un profond sommeil.

- a. 1 Corinthiens 5:5, 11 ; 6:9
- b. Matthieu 24:48-51
- c. Luc 12:47-48
- d. Apocalypse 3:16, 21

Il est stupéfiant que des disciples nient les effets pénaux au Tribunal (Matthieu 25:30) que le Saint-Esprit opère sous nos yeux. Des missionnaires ont écrit au sujet du Réveil Chinois (1910) : « Des confessions ont été faites par des Chrétiens de tous rangs — pasteurs, anciens, diacres, évangélistes, femmes bibliques, membres d'église — de péchés qui incluaient toutes les formes mentionnées dans les Épîtres Pauliniennes — idolâtrie, adultère, jeux d'argent, vol, fraude, haine, divisions ; des péchés couvrant chacun des Dix Commandements, l'un des plus fréquents étant la violation du Septième. Une raison qu'ils donnaient pour la confession était de peur que, s'ils ne confessaient pas maintenant sur terre, ils ne soient forcés de confesser plus tard dans le ciel. Je les ai vus se frapper la tête avec leurs mains. Je les ai vus frapper leur tête contre le sol. Je les ai vus frapper leur tête sur les bancs devant eux DANS UNE GRANDE AGONIE PHYSIQUE. Il semblait par moments que nous assistions à une partie de la grande scène du jugement. » Le Saint-Esprit peut agir ainsi même au Jour de la Grâce. « Je frémis à la pensée d'une punition positive : néanmoins, que dit l'Écriture ? » (R. Govett). « C'EST AINSI QUE MON PÈRE CÉLESTE VOUS TRAITERA AUSSI, SI VOUS NE PARDONNEZ PAS DE TOUT VOTRE CŒUR, CHACUN À SON FRÈRE, SES OFFENSES. » (Matthieu 18:35).

12. Parce qu'il purifie chaque motif par la vision redoutable du Tribunal de Christ, et fournit une incitation qui ne le cède qu'à l'amour dans sa puissance motrice pour détacher le disciple du monde et le remplir d'une passion pour le Royaume de Dieu ; et parce que c'est la possibilité en or pour chaque enfant de Dieu de partager le Trône du Messie.

- a. 1 Pierre 1:17
- b. Apocalypse 2:21-23
- c. Philippiens 3:11-14
- d. Apocalypse 2:26-27

CHAPITRE 15 : LA GRANDE ÉVASION

Une dernière application du principe, et la plus immédiate et urgente, demeure encore — c'est le péril du manque de vigilance à l'approche imminente des derniers jugements. « Toutes ces choses qui arriveront » (Luc 21:36) : quelles choses ? Des tremblements de terre, des famines, des pestes et des phénomènes terribles — de grands signes venant du ciel (Luc 21:11) ; des signes dans le soleil, la lune et les étoiles (Luc 21:25) ; les puissances des cieux ébranlées (Luc 21:26) ; car ce seront des jours de vengeance (Luc 21:22) ; de persécution (Luc 21:17) ; d'angoisse des nations, les hommes rendant l'âme de terreur (Luc 21:25). « Car alors, la détresse sera si grande qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais » (Matthieu 24:21). Aucun péril aussi effroyable n'a jamais exigé une évasion aussi grande.

L'évasion est possible, « pour échapper à toutes ces choses » (Luc 21:36). Or, puisque la détresse est universelle, ce ne peut être qu'une évasion dans les cieux ; « Car il [ce jour] viendra comme un filet sur tous ceux qui habitent sur la face de toute la terre » (Luc 21:35). Aucun point d'appui de sécurité n'existera dans tout le monde habité. C'est une évasion vers « le Fils de l'homme venant sur une nuée avec puissance et une grande gloire » (Luc 21:27), car « Il abaissa les cieux, et descendit... Il étendit sa main d'en haut, il me saisit » (Psaume 18:9, 16).

Par conséquent, ceci ne peut pas être la délivrance du résidu juif élu, car :

1. L'évasion du Juif se fait dans le désert, jamais dans les cieux (Apocalypse 12:6). L'évasion terrestre était typifiée par Noé passant à *travers* le Déluge, l'évasion céleste par Énoch qui y échappa *totalemment* ; et ceci est une évasion qui place « devant le Fils de l'Homme » (Luc 21:36).
2. L'évasion juive est active : cette évasion est passive. Le Juif fidèle doit « fuir dans les montagnes » (Matthieu 24:16). Le disciple fidèle ici doit prier pour être retiré — « et pour paraître debout [« par les anges », Alford] devant le Fils de l'Homme » (Luc 21:36).
3. L'évasion juive repose sur des fondements purement physiques — s'il tourne instantanément son visage vers les montagnes, quelle que soit sa condition morale exacte, il échappe : cette délivrance-ci dépend de manière critique de l'acceptabilité morale — « jugés dignes d'échapper » (Luc 21:36).

D'autres Écritures sont concluantes sur le fait que cette évasion est chrétienne.

1. À l'officier en chef d'une église chrétienne est faite la promesse de notre Seigneur — « Parce que tu as gardé la parole de ma patience, je te garderai aussi de l'heure de la tentation qui va venir sur le monde entier » (Apocalypse 3:10).
2. À l'officier en chef d'une église chrétienne est aussi adressé l'avertissement de notre Seigneur — « Si donc tu ne veilles pas, je viendrai sur toi comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi » (Apocalypse 3:3). Ainsi, si, sur la base de 1 Thessaloniens 5:4, on disait que la Parousie ne peut pas surprendre un croyant comme un voleur, cette parole de notre Seigneur réfute immédiatement cette déduction, car la menace d'une descente semblable à celle d'un voleur, accompagnée d'une ignorance totale de l'arrivée, est adressée à un pasteur chrétien. Ce fait prouve de manière décisive que les disciples Thessaloniens (1 Thessaloniens 4:15) représentent, non pas l'Église entière, mais les vigilants seulement ; de même que la promesse d'évasion est adressée à l'Ange de Philadelphie et seulement indirectement à tous ceux qui, à Philadelphie, avaient aussi « gardé la parole de Ma patience » (Apocalypse 3:10). Pour les disciples Thessaloniens, il n'y aura pas de soudaineté semblable à celle d'un voleur : par conséquent, les Thessaloniens représentent les âmes jamais surprises (1 Thessaloniens 5:4) parce que jamais imprêtes.

3. Le Type le confirme de manière exquise. Le Champ est le monde ; le Blé est l'église ; les Moissonneurs sont les anges (Matthieu 13:39) — les Moissonneurs recueillent tout d'abord les Premices, puis engrangent la Moisson, et enfin glanent les Coins du Champ qui avaient été délibérément laissés non moissonnés (Lévitique 23:10-22). Ainsi des prémices sont trouvées dans les Lieux Célestes *avant* la moisson (Apocalypse 14:4) : et *après* la moisson (Apocalypse 16:15), l'avertissement à la vigilance retentit encore (Apocalypse 16:15). « Seuls ceux qui attendent et guettent avec dévotion le retour du Sauveur seront pris au début » (Seiss).

La crise morale de l'évasion réside dans la condition : « Veillez donc et priez en tout temps, afin que vous soyez jugés dignes d'échapper » (Luc 21:36). Ces paroles Divines, si elles ont un sens quelconque, doivent signifier que sans la *dignité*, l'évasion est impossible : et sans la veille de prière, la *dignité* est impossible : « veillez » et « priez en tout temps ». « Aucun commandement n'est plus fréquent, aucun n'est inculqué plus solennellement » (Dean Alford) : car l'évasion n'est pas un privilège attaché à la foi, mais une récompense attachée à un standard de sainteté connu de Dieu seul. « Alors, de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé ; de deux femmes qui moudront à la meule, l'une sera prise et l'autre laissée. Veillez donc, puisque vous ne savez pas quel jour votre Seigneur viendra » (Matthieu 24:40). « Notre Seigneur suppose que certains membres de Son Église bien-aimée continueront d'être pris en charge comme Ses brebis sur la terre, jusqu'à ce qu'Il détruise "ce méchant" par le souffle de Sa bouche » (Tregelles).

« Veillez » est l'un des grands mots englobants de la Bible. Veillez sur vous-mêmes ; veillez sur les avancées de la crise mondiale ; veillez pour le Roi ; veillez pour les intérêts les plus élevés de Christ ; veillez pour les opportunités fugitives ; veillez pour les âmes mourantes ; veillez sur Satan ; veillez sur Dieu. La vigilance est une alerte aiguë exerçant chaque faculté pour Dieu. Mais elle doit être accompagnée d'une prière spécifique — « Veillez donc, et PRIEZ en tout temps, afin que vous soyez jugés dignes d'échapper » (Luc 21:36). La vigilance invoque toutes nos puissances pour Dieu — la prière invoque toutes les puissances de Dieu pour nous : mais plus que cela, la vigilance dévoue nos œuvres à Dieu — la prière dévoue nous-mêmes.

Au sujet des croyants charnels, Hudson Taylor, dont nul n'a accompli une œuvre plus vaste pour Christ au dix-neuvième siècle, et dont peu (j'imagine) ont marché plus près de Dieu, dit : « Ils ont oublié l'avertissement de notre Seigneur dans Luc 21:34-36, et de ce fait ne sont pas jugés dignes d'échapper : ils n'ont pas "regardé toutes choses comme une perte", et de ce fait ne parviennent pas à cette résurrection que Paul sentait qu'il pouvait manquer. Nous souhaitons consigner notre conviction solennelle que ce ne sont pas tous ceux qui sont Chrétiens qui parviendront à cette résurrection, ou qui rencontreront ainsi le Seigneur dans les airs. » Combien il est plus sûr de s'efforcer que de présumer !

Ainsi le cri d'urgence devrait maintenant retentir à travers toute l'Église de Dieu. Pourquoi ? Parce que...

1. « Si ma foi est fautive, je suis tenu de la changer : si ma foi est juste, je suis tenu de la propager » (Dr Whately). Retenir l'avertissement, c'est voler à l'église la vérité même qui doit la délivrer du péril.
2. On ne peut imaginer de levier plus puissant pour renverser notre paresse naturelle. Les faits sont plus émouvants que toute une bibliothèque d'exhortations. Car le jugement à venir des croyants est une révélation visant spécifiquement la chair chez le croyant, et ne peut par conséquent jamais être populaire : l'amertume même avec laquelle elle est assaillie est une preuve extraordinairement subtile et convaincante de sa vérité. Caleb et Josué rendirent témoignage du Royaume qui approchait, et de la nécessité de l'obéissance aussi bien que de la foi pour y entrer, au péril de leur vie (Nombres 14:10) ; et le Seigneur prédit que le serviteur qui se disqualifie pour la récompense est aussi le serviteur dont l'intolérance déclenche la persécution (Matthieu 24:49). Il n'est guère étonnant que ceux qui minimisent la responsabilité échouent eux-mêmes à l'atteindre.
3. Le péril, bien que imminent, n'est pas encore tombé. « Les Laodicéens tièdes peuvent être réveillés avant qu'il ne soit trop tard : Christ se tient à la porte » (G. H. Pember). L'accomplissement de ses

conditions implique une certitude en or d'atteindre le Royaume. « Des temps périlleux sont sur nous : puisse être mien le fait de veiller et de prier toujours afin que je sois jugé digne d'échapper à toutes ces choses qui vont arriver, et de me tenir debout devant le Fils de l'Homme ! » (John Wilkinson).

« CE QUE JE VOUS DIS, JE LE DIS À TOUS : VEILLEZ » (Marc 13:37).

CHAPITRE 16 : LE JUGEMENT ÉTERNEL

Le Jour de la Justice se clôt par le jugement final. Le Royaume est terminé (1 Corinthiens 15:24) : les anciens cieux et l'ancienne terre se sont enfuis : dans tout l'univers de Dieu, aucun objet ne reste, sauf un grand Trône blanc étincelant, devant lequel se tiennent les morts, petits et grands. « Et des livres furent ouverts ; et un autre livre fut ouvert, qui est le livre de vie ; et les morts furent jugés » (Apocalypse 20:12).

Des livres d'œuvres — un seul livre de noms : des livres d'œuvres, afin que toute condamnation puisse être exactement ajustée à la culpabilité ; un livre de noms, car les sauvés n'ont rien dans le livre de Vie, sinon un nom. Les œuvres, qu'elles soient d'avant ou d'après la foi, disparaissent ; c'est le Livre de l'Agneau, et les noms, inscrits dès avant la fondation du monde, comme lavés par le sang au Calvaire, sont placés là par la Grâce souveraine et élective ; et ainsi les mérites sur lesquels nous nous tenons pour l'éternité sont uniquement les mérites de Christ. Par conséquent, tous les croyants des dispensations Patriarcale, Légale et Chrétienne règnent dans le Royaume Éternel. « Et quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu » (Apocalypse 20:15).

Le Calvaire est la mesure de l'amour de Dieu pour le monde ; l'Enfer est la mesure de Son amour pour Christ : car Dieu a tant aimé le monde qu'Il a livré Son Fils au Calvaire ; et Il aime tant Son Fils que quiconque Le rejette doit être livré à l'enfer. Tout châtement réformateur cesse maintenant : la punition ne purge plus, et devient punitive pour toujours.

Mais les sauvés sont sauvés d'un salut stupéfiant. « Et il n'y aura plus de malédiction » — impeccabilité éternelle : « mais le trône de Dieu et de l'Agneau sera en elle » — communion éternelle : « et ses serviteurs le serviront » — service éternel : « Et ils verront Sa face » — joie éternelle : « et Son nom sera sur leurs fronts » — sécurité éternelle : « et il n'y aura plus de nuit ; et ils n'auront besoin ni de lampe ni de la lumière du soleil » — énergie éternelle : « car le Seigneur Dieu les éclairera » — connaissance éternelle : « ET ILS » — tous les ressuscités, de toutes les dispensations — « RÈGNERONT AUX SIÈCLES DES SIÈCLES » — gloire éternelle (Apocalypse 22:3-5).

Néanmoins, « ces récompenses, ou couronnes, conférées aux vainqueurs par le Seigneur Jésus à Son apparition ne vieilliront ni ne se flétriront jamais ; car le Royaume ne prend fin que dans le sens où il ne reste plus d'ennemis à soumettre, et plus rien du désordre nécessitant intervention et guérison. » (W. Lincoln)

I. NOTE SUR LE PURGATOIRE

Il est évident que la vérité du jugement du croyant, si abondamment énoncée dans les Écritures, est d'une immense importance pratique, et qu'une fois qu'elle saisit une âme, sa puissance motrice est tout simplement incalculable. Car, contrairement à ce que l'on suppose parfois, elle renforce grandement notre assurance de la vie éternelle ; parce qu'en démêlant les innombrables promesses de récompense conditionnelles de l'assurance simple de la vie éternelle accordée sur la foi nue, elle isole le don inconditionnel dans une lumière rayonnante, tout en retirant vers la sphère de la récompense de nombreux passages menaçants, exprimant une difficulté et un doute extrêmes, qui ont toujours été les forteresses de Rome.

En rassurant sur la sécurité éternelle, tout en avertissant du péril Millénaire, elle libère l'âme pour une flèche filant droit vers ce que Dieu a de plus haut et de meilleur. De plus, de toutes les vérités de l'Écriture, aucune n'est plus nécessaire à l'Église de Christ. Augustin, un serviteur aussi remarquable que Dieu en ait jamais eu, dit qu'aucun motif plus constant ou puissant n'a actionné sa vie de disciple que la connaissance qu'il devrait rendre des comptes ; et aucun Chrétien n'oserait plonger dans la mondanité et le péché qui sévissent maintenant parmi des multitudes de vrais croyants, si la vérité que notre Seigneur exprime à Thyatire avait été une fois gravée au fer rouge dans l'âme — « Et toutes les Églises connaîtront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs : et je rendrai à chacun de vous selon vos œuvres » (Apocalypse 2:23).

Et enfin, elle fait peser sur le cœur racheté, avec une puissance saisissante, le plein impact des faits. Si un enlèvement corporel littéral hors des horreurs à venir, si un jaillissement littéral hors des tombes avec les pulsations de la vie immortelle, si des trônes littéraux, et une autorité littérale sur les nations, marchant avec Christ en vêtements blancs — si toutes ces choses dépendent de la sainteté et de la souffrance, toutes les autres ambitions deviennent comme de la poussière, et le martyr lui-même n'est pas un prix excessif.

Mais le moindre de ses avantages n'est pas la lumière qu'elle jette sur l'erreur romaine, et comment cette erreur a surgi ; et, par-dessus tout, sur la doctrine romaine du purgatoire. Car (observons-le d'abord) c'est une particularité suprême de l'amour de notre Seigneur pour les Siens qu'il ne peut jamais s'arrêter avant la perfection de la personne aimée. « Moi, je reprends et je châtie tous ceux que j'aime » (Apocalypse 3:19). « Mais Lui [nous châtie] pour notre profit, afin que nous participions à sa sainteté » (Hébreux 12:10). Sa sainteté est la perfection ; de sorte que notre discipline, aussi drastique ou prolongée soit-elle, n'est jamais une preuve de Son inimitié, mais de Son amour ; et n'est jamais un signe — ni maintenant, ni au Tribunal — de la destruction ultime d'un disciple, mais de sa perfection ultime. Là où d'autres montrent leur amour par l'indulgence, Christ montre le Sien par le châtement. « Tout sarment qui porte du fruit, il le PURIFIE [l'émonde] » (Jean 15:2). Ainsi, si le jugement des croyants, et l'Écriture l'appelle ainsi (1 Corinthiens 11:32), est en pleine opération (comme tous l'admettent) au jour de la grâce lui-même, il est évident qu'un tel jugement, même jusqu'à l'infliction de la mort ici-bas (1 Corinthiens 11:30) ou dans l'au-delà (Luc 12:46), ne peut être une contravention aux principes de la grâce : notre châtement est notre grande route vers la perfection.

Or notre Seigneur, en insistant sur le pardon parmi les serviteurs de Dieu, a dépeint ce qui peut arriver après cette vie avec une force si effroyable, en des termes si irrésistiblement clairs et convaincants, et pourtant en des mots si peu acceptés ou enseignés, qu'il se pourrait bien — comme l'a dit Sir Robertson Nicoll — que « l'Église Chrétienne n'ait jamais honnêtement affronté ces paroles ». Car la nature régénérée du Serviteur Impitoyable (Matthieu 18:24) est révélée de manière décisive : le serviteur qui ne pardonne pas est lui-même un homme pardonné. Le Roi dit : « Je t'avais remis toute cette dette, parce que tu m'en avais supplié » (Matthieu 18:32). Un incroyant a-t-il jamais cherché et obtenu le pardon, tout en restant incroyant et non

régénéré ? Aucun péché n'a jamais été pardonné, ni ne le sera jamais, sauf par le sang de la Croix : un tel pardon est-il jamais non accompagné du salut ?

Ce Serviteur, dit M. Kelly, « représente le Juif » ; « c'est la haine du Juif envers le Gentil » : ou, comme le dit le Dr Bullinger, la dette de dix mille talents est la Crucifixion. Mais le Juif ne s'est jamais repenti, n'a jamais confessé, n'a jamais cherché le pardon, ne l'a jamais obtenu, et depuis dix-huit siècles une justice sans mélange repose sur Israël. Cet homme a confessé son péché — « toute cette dette » : il a demandé le pardon — « tu m'en as supplié » : il a obtenu le pardon — « je t'ai remis » : il a été élevé à la responsabilité et à la confiance — « ton compagnon de service ». De plus, le Roi base son blâme entièrement sur le fait que l'offenseur est un homme pardonné : « Ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? » (Matthieu 18:33).

Même s'il était un Juif régénéré, d'un résidu appartenant en partie au jour de notre Seigneur et en partie à la Grande Tribulation, la vérité est affectée, non dans son principe, mais seulement dans son application : CAR IL EST UN HOMME SAUVÉ (PARCE QUE PARDONNÉ) : par conséquent, notre Seigneur peut agir ainsi envers les sauvés. Un jugement si douloureux sur un homme régénéré serait donc un fait à venir : toutes les objections, par conséquent, contre le principe derrière le fait doivent tomber à terre. Mais le contexte ne porte aucune déclaration qu'il est un Juif, sauvé ou non sauvé. C'est la résurrection d'une vieille supposition (que l'on croyait obsolète) selon laquelle toutes les malédictions sont pour le Juif, et toutes les bénédictions sont pour l'Église. Une telle pensée suppose que plus de privilèges signifient moins de responsabilités ; elle suppose que les disciples juifs avec beaucoup moins de lumière, s'ils pèchent, encourront une punition bien plus sévère : alors que l'exact inverse est toujours le cri d'avertissement de Paul — Combien plus, combien plus ! (Hébreux 12:25 ; Romains 11:24). De plus, notre Seigneur identifie le Serviteur avec le Royaume des cieux (verset 23), qui a été ôté au Juif (Matthieu 21:43) et donné à la Nation Sainte, l'Église (1 Pierre 2:9).

Mais un autre fait est également décisif. Notre Seigneur répond à une question — « Combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi, et je lui pardonnerai ? Jusqu'à sept fois ? Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. C'est pourquoi, le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs » (Matthieu 18:21-23). La parabole est une amplification de la réponse : c'est une révélation de ce qui arrivera à Pierre s'il ne pardonne pas : c'est une scène du Tribunal de Christ.

Notre Seigneur vient de traiter des querelles d'église : « si ton frère a péché contre toi » (Matthieu 18:15) — il s'agit d'offenses entre frères, ou même apôtres — « S'il refuse d'écouter l'église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain » (Matthieu 18:17). Si le serviteur est un incroyant, la parabole est totalement étrangère à la question de Pierre. Pierre demande à Jésus de définir les limites du pardon dans les disputes d'église qu'Il vient de nommer : ce ne pourrait être une réponse à Pierre pour notre Seigneur de révéler les conséquences d'un esprit impitoyable chez un incroyant. Qui est un « frère » ? « Car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère » (Marc 3:35).

Il est très remarquable que, tout comme notre Seigneur est le prédicateur le plus insistant de l'Enfer, de même aucun avertissement au croyant n'est aussi grave que les Siens ; et Son application de Sa propre parabole est terriblement décisive. « Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. C'EST AINSI QUE MON PÈRE CÉLESTE VOUS TRAITERA AUSSI, SI VOUS NE PARDONNEZ PAS DE TOUT VOTRE CŒUR, CHACUN À SON FRÈRE, SES OFFENSES » (Matthieu 18:34-35). « Car le jugement est sans miséricorde pour celui qui n'a pas fait miséricorde » (Jacques 2:13).

Ce passage n'est pas isolé. Il y en a d'autres d'une force tout aussi terrible.

1. « Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors comme le sarment, et il sèche ; puis on ramasse les sarments, on les jette au feu, et ils brûlent » (Jean 15:6).

2. « Mais quiconque dira : Fou ! sera passible du FEU DE LA GÉHENNE » (Matthieu 5:22).
3. « Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les adversaires » (Hébreux 10:25-26).

Aucun sarment, séchant après une verdure vitale, et incrusté dans la Vigne, ne peut représenter une profession vide : le « frère » qui accuse avec colère un autre « frère » d'être fou [rebelle à Dieu] risque le feu de l'enfer parce que son accusation est fautive ; c'est-à-dire que les deux sont enfants de Dieu, et par conséquent l'ancien principe de Dieu (Deutéronome 19:16-19) retombe sur lui — à savoir que le faux témoin encourt la pénalité qu'il cherchait à infliger : l'Apôtre ne pourrait non plus être plus explicite sur le fait que « nous » — s'incluant lui-même — devons affronter des conséquences terribles pour le péché volontaire. Ces passages peuvent être (je crois qu'ils le sont) susceptibles d'une réconciliation avec le salut ultime de tous les croyants ; mais aucune âme réfléchie, respectueuse de l'Écriture, et consciente de la sainteté et de la majesté redoutables de Dieu — « Le Seigneur jugera Son peuple » est immédiatement suivi par « C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant » (Hébreux 10:30-31) — ne souhaitera les traiter à la légère, ou éteindre le tranchant de ces avertissements les plus vifs du Très-Haut. C'est rendre un mauvais service à la grâce de Dieu que de lui faire réduire au silence les justes revendications de Sa justice et de Sa sainteté : c'est exactement ainsi que le Restauracionniste et l'Universaliste cherchent à éluder la doctrine de l'Enfer.

Maintenant, tournons-nous vers la doctrine romaine du Purgatoire. La perversion de la vérité par Rome, qui aurait été impossible si l'église avait toujours tenu et enseigné la pleine révélation scripturaire de la purification d'un croyant, n'a été officiellement définie que deux fois. « Si ceux qui sont vraiment pénitents meurent dans la faveur de Dieu avant d'avoir satisfait pour leurs péchés de commission et d'omission par des fruits dignes de pénitence » — c'est-à-dire ont aidé à leur propre expiation — « leurs âmes sont purifiées après la mort par des punitions purgatoires » (Concile de Ferrare) ; « et les âmes qui y sont livrées sont aidées par les suffrages [prières et dévotions] des Fidèles, et particulièrement par le sacrifice très acceptable de la Messe » (Concile de Trente).

Les erreurs manifestes ici — mis à part des accrétiens aussi terribles que la vente des indulgences, ou l'efficacité de la Messe — sont principalement au nombre de trois.

1. La doctrine du Purgatoire localise la purification dans l'Hadès : l'Écriture la localise dans cette vie, et au Tribunal après la résurrection, mais jamais dans l'Hadès. Le Paradis, pour tous les croyants, est le « beaucoup meilleur » d'une présence spéciale de Christ.
2. Aucun pouvoir de pape ou de prêtre, et aucune prière de compagnons croyants, ne peut modifier au moindre degré les jugements dus à tout homme, croyant ou incroyant, une fois qu'il est passé dans l'autre monde. « Et comme il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le JUGEMENT » (Hébreux 9:27). La prière pour les morts est inconnue dans les Écritures : même dans cette vie, la prière n'est pas efficace pour un croyant sous une sentence de mort (1 Jean 5:16). Ceci coupe la racine de toutes les abominations (comme les indulgences, etc.) qui ont poussé autour de la doctrine romaine.
3. Mais l'erreur vitale réside dans la confusion entre la discipline et le salut. Le châtement est nécessaire et salutaire ; il est infligé par Dieu dans cette vie à tous les croyants sans exception (Hébreux 12:8) ; il peut, dans des cas extrêmes, être une maladie corporelle terrible (Exode 15:26), ou même être mortel (1 Corinthiens 11:30) ; et puisque la mort ne produit aucun changement magique, tel que convertir le pécheur en sans-péché, et puisqu'elle peut encore moins annuler les offenses non repenties durant le discipulat, le châtement peut être également nécessaire et salutaire au Tribunal — mais la souffrance disciplinaire n'a aucune connexion que ce soit avec la vie éternelle. Il n'y a pas de

souffrances expiatoires autres que les souffrances du Calvaire : les œuvres humaines en vue du salut sont pécheresses et mortelles ; « Non par les œuvres, afin que personne ne se glorifie » (Éphésiens 2:9).

La croyance selon laquelle le jugement pour le croyant est épuisé dans cette vie est manifestement indéfendable, parce que nous avons tous connu des rétrogrades qui sont morts dans la plus grande prospérité mondaine : de sorte que Paul prie pour un croyant fautif « afin qu'il obtienne miséricorde du Seigneur EN CE JOUR-LÀ » (2 Timothée 1:18), et pour d'autres — « que cela ne leur soit point imputé » (2 Timothée 4:16). Car il y a des péchés qui seront pardonnés — manifestement pas des péchés d'incroyants — dans l'Âge à Venir (Matthieu 12:32). Selon les mots de MM. Hogg et Vine — « La tentative d'alléger le texte ["celui qui agit injustement recevra selon l'injustice qu'il a commise," Colossiens 3:25] d'une partie de son poids en suggérant que la loi n'opère que dans cette vie, échoue, car il n'y a rien dans le texte ou le contexte pour amener le lecteur à penser autre chose que ceci : tandis que les semences sont ici-bas, la moisson est dans l'au-delà. »

Ainsi nous nous tournons une fois de plus vers la vérité de l'Écriture. Dieu a pourvu deux purifications — une par le sang, et une par la discipline ; et la purification par le sang doit précéder la purification par la discipline. « Et presque tout, d'après la loi, est purifié avec du sang » (Hébreux 9:22). « Combien plus le sang de Christ, qui, par un Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes » — les efforts mortels de l'auto-justice — « pour servir le Dieu vivant ! » (Hébreux 9:14). Car Christ a effectué la purification essentielle et fondamentale une fois pour toutes. « Après avoir fait par lui-même la purification de nos péchés, il s'est assis à la droite de la Majesté dans les lieux très hauts » (Hébreux 1:3).

Cette purification est la seule base, et la cause prédisposante, de toute purification ultérieure. Car seule une âme sauvée peut être purifiée par le châtiment. Aucune quantité ou degré de souffrance ne peut améliorer vers la vie une âme morte dans ses fautes et ses péchés, pas plus que le bois mort ne peut être amené à produire du fruit par l'élagage ; le châtiment ne peut pas le purifier ; il peut être purifié, mais pas par le châtiment ; et Dieu ne châtie pas habituellement les méchants du tout. « Mais si vous êtes exempts du châtiment auquel tous [les croyants] ont part, vous êtes donc des enfants illégitimes [des bâtards], et non des fils » (Hébreux 12:8). Les souffrances correctives ne sont accordées et efficaces que pour ceux déjà judiciairement purifiés par les souffrances sacrificielles du Calvaire. Selon les mots du Dr Griffith Thomas : « Tandis qu'un Chrétien authentique qui devient rétrograde ne sera pas judiciairement condamné pour toujours, il y aura une mesure très sérieuse de condamnation personnelle et pratique lorsqu'un tel homme se tiendra devant le tribunal de Christ pour être traité selon ses œuvres depuis sa conversion. »

La seconde purification est par la discipline. « Tout sarment qui porte du fruit » — c'est-à-dire le bois vivant, placé dans la Vigne vivante — « Il le purifie [l'émonde] » (Jean 15:2). Une âme qui est née de nouveau, mais ayant encore « la chair » en elle, peut voir son caractère encore faillible nettoyé et corrigé par le châtiment. Et cette purification n'a pas besoin de finir avec la vie. « Certains des anciens théologiens romains enseignaient que tous les restes du péché chez les enfants de Dieu sont tout à fait abolis par la grâce finale à l'instant même de leur dissolution ; de sorte que la tache du moindre péché n'est pas laissée derrière pour être transportée dans l'autre monde » (Réponse de l'Archevêque Usher à un Jésuite, p. 165). Cette ancienne doctrine romaine est aussi non scripturaire que la doctrine romaine plus tardive du Purgatoire.

Car l'incroyant qui s'endort sans vigilance, se réveille sans vigilance — le serviteur qui meurt paresseux, apparaît devant le Tribunal paresseux ; leur dernier regard sur ce monde est, moralement, leur premier regard sur le suivant ; ils seront purifiés, mais ils ne sont pas purifiés ; il n'y a pas de magie dans la mort, et pas d'opportunité dans l'Hadès pour corriger un discipulat fautif ; et le jour millénaire de Justice à venir, dominé par le Tribunal, a pour caractéristique essentielle le retour des œuvres en rétribution judiciaire. « Mais celui qui agit injustement » — le contexte s'adresse uniquement aux croyants — « RECEVRA SELON

L'INJUSTICE QU'IL A COMMISE ; et il n'y a point d'acception de personnes » (Colossiens 3:25). Mais c'est l'Amour Divin qui ne se reposera pas jusqu'à ce que nous tous qui croyons soyons devenus « participants de Sa sainteté » (Hébreux 12:10) : aucune discipline n'implique jamais notre destruction ; elle effectue, tôt ou tard, notre perfection. Peut-être le passage le plus solennel que notre Seigneur ait jamais adressé au croyant conclut-il exactement ainsi — « Je te le dis en vérité, tu ne sortiras point de là, JUSQU'À CE QUE [car tous les châtiments des croyants sont purgatifs et temporaires] tu aies payé le dernier quadrant » (Matthieu 5:26).

Ainsi notre Seigneur, dans la Parabole de l'Intendant, place la conversion du « mauvais serviteur » au-delà de tout doute en identifiant les deux caractères comme possibles dans un seul et même homme. « Mais si ce serviteur » — le bon intendant, que le Seigneur Lui-même a établi sur Sa maison — « dit en son cœur » (Luc 12:45) : ce n'est pas un changement de serviteurs que notre Seigneur envisage, mais un changement d'esprit chez le même serviteur : c'est un seul et même serviteur, qui peut se révéler être soit un bon intendant, soit un mauvais.

Ce pronom emphatique (Luc 12:45) doit avoir un antécédent, et aucun ne peut être trouvé sauf l'« intendant fidèle et prudent » (Luc 12:42). « On n'atteint pas la vérité en décidant par nous-mêmes à l'avance ce que le Seigneur peut ou ne peut pas faire à Ses propres serviteurs, et en balayant ensuite les paroles qui ne s'accordent pas avec cette décision préalable » (G. H. Lang). « Le serviteur qui, ayant connu la volonté de son maître, n'a rien préparé et n'a pas agi selon sa volonté, SERA BATTU D'UN GRAND NOMBRE DE COUPS » (Luc 12:47). L'apparition du serviteur paresseux au *Béma* avec ses compagnons de service est la preuve décisive de sa conversion ; car l'Écriture ne connaît rien d'un enlèvement d'incroyants. Selon les mots du Dr Seiss : « Les paroles n'impliquent pas du tout que l'un est sauvé, et l'autre perdu, mais simplement que l'un atteint la félicité immédiatement quand le Seigneur vient, tandis que l'autre, n'étant pas préparé par une vigilance appropriée, est puni par des jugements temporels, et seulement sauvé "comme au travers du feu" (1 Corinthiens 3:15) à une période ultérieure. »

Il est certain que tous les croyants doivent, tôt ou tard, comparaître au *Béma* (2 Corinthiens 5:10), et il est également certain qu'aucun ne peut comparaître ainsi comme un esprit nu ; mais ce qui est constamment négligé, c'est que, mis à part notre Seigneur, qui est ressuscité par « la puissance d'une vie impérissable » (Hébreux 7:16), loin que la mort après la résurrection soit impossible, nous n'avons pas un seul exemple du contraire dans l'histoire enregistrée de l'humanité. « Des femmes recouvèrent leurs morts par la résurrection » (Hébreux 11:35) — une relèvement authentique et réel du cadavre, comme Lazare ; même un squelette fut rhabillé de chair (2 Rois 13:21) : pourtant, sans exception, cela n'a toujours été rien de plus qu'une ressuscitation temporaire pour accomplir un dessein spécifique de Dieu.

Jusqu'à l'entrée finale de tous les ressuscités dans la Cité aux Âges Éternels, c'est d'un groupe des ressuscités, et d'un groupe seulement, qu'une résurrection est déclarée incapable de mort. « Mais ceux qui seront jugés dignes d'avoir part au siècle à venir, et à la résurrection d'entre les morts, ne prendront ni femmes ni maris : CAR ILS NE POURRONT PLUS MOURIR, parce qu'ils sont semblables aux anges, et qu'ils sont fils de Dieu, étant fils de la résurrection » (Luc 20:35-36). Des croyants non jugés dignes de ce Monde-là, et de la résurrection d'entre les morts, la Première, aucune telle assertion d'incorruptibilité n'est faite ; de même, ce n'est que des participants du Royaume (1 Corinthiens 15:50) que Paul dit qu'ils « ressusciteront INCORRUPTIBLES » (1 Corinthiens 15:52).

Ainsi l'avertissement de Dieu nous atteint avec une pleine force. « Ainsi donc, frères » — l'Église de Christ — « nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. Si vous vivez selon la chair, VOUS MOURREZ » — vous êtes sur le point de : l'expression en grec est presque, pourrait-on dire, consacrée pour dénoter le Royaume Millénaire ; huit fois elle est utilisée dans les Hébreux pour l'Âge à Venir (Govett) — « MOURIR » (Romains 8:12-13). Ce n'est pas la mort éternelle, car le croyant a la garantie de la vie éternelle : ce n'est pas la mort présente, car il est contraire à la fois à l'Écriture et aux faits que tous les croyants sanctifiés vivent jusqu'à un grand âge, et que tous les rétrogrades meurent jeunes : c'est la mort

Millénaire, le retranchement [la coupure en deux] au *Béma*. « Ne vous y trompez pas ; on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la CORRUPTION » (Galates 6:7-8) — une « corruption » aussi littérale que la « chair ».

« L'Apôtre ne parle pas [dans Romains 8:11-13] du sort réservé aux corps des incroyants, ou des croyants non sanctifiés. Le cas est le même dans 1 Corinthiens 15:20-28. La parole du verset 13 — "Si vous vivez selon la chair, vous mourrez" — devrait suffire : ce n'est pas là, surtout après tout ce qui précède, une parole de salut » (Godet). Car bien que tous les croyants possèdent la vie éternelle, cette vie sera manifestée pour les croyants qui ont renoncé lourdement pour Christ mille ans plus tôt. « Il n'est personne qui ait quitté maison, ou frères... à cause de moi et de l'évangile, qui ne reçoive le centuple, présentement dans ce siècle-ci... et DANS LE SIÈCLE À VENIR, la vie éternelle » (Marc 10:29-30).

Ainsi nous sommes maintenant en mesure de faire un résumé final sur l'exclusion. Où, demandera-t-on, sont les exclus pendant le Royaume ? Nous ne sommes pas obligés de résoudre tous les problèmes possibles liés à une vérité révélée avant de l'accepter ; sinon les enquêtes d'un sceptique sur l'origine du mal, ou les élections souveraines de Dieu — questions impossibles à répondre humainement (Romains 9:20) — pourraient invalider l'Évangile. Il n'est pas sage non plus de sonder trop profondément ce sur quoi Dieu a jeté une sainte réserve ; de peur que, nous perdant nous-mêmes, nous devenions « sages au-delà de ce qui est écrit ». Accordons (si nous le voulons) que Dieu a enveloppé le sort temporaire des exclus d'un mystère impénétrable, le fait de l'exclusion demeure, reposant solidement sur ses propres Écritures abondantes. Néanmoins, l'Écriture n'est pas totalement silencieuse sur la localisation des exclus.

1. Certains, peut-être depuis les régions inférieures d'Énoch et d'Élie, peuvent contempler — comme Moïse depuis le Pisgah — sans entrer (Jean 3:3, 5).
2. Certains retournent temporairement à la corruption, comme le firent tous ceux qui ressuscitèrent avant notre Seigneur, jusqu'à ce que l'Hadès, conjointement avec la Mort (ou Abaddon), soient vidés au jugement final — les détenus sauvés sortant de l'Hadès (Apocalypse 20:13). Ces deux classes, probablement la grande proportion des exclus, continuent de jouir des conditions du Paradis — le « beaucoup meilleur » de la présence spéciale du Seigneur (Philippiens 1:23 ; Luc 23:43).
3. Certains sont dans la région mystérieuse connue sous le nom de « ténèbres du dehors » (Matthieu 25:30).
4. Certains, coupables des offenses les plus graves, sont temporairement dans la Géhenne (Matthieu 5:22 ; Jean 15:6 ; Hébreux 10:26-27 ; Apocalypse 2:11). « Je vous dis, à vous qui êtes mes amis... Je vous montrerai qui vous devez craindre. Craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter dans la GÉHENNE ; oui, je VOUS le dis, c'est lui que vous devez craindre » (Luc 12:4-5).

Le déni de ces vérités solennelles paralyse et détruit certains des stimulants les plus puissants que Dieu a fournis à Son Église dans sa lutte anesthésiante avec le monde, la chair et le diable ; il vide de toute horreur les terribles avertissements au rétrograde, et le laisse, s'il ne l'y met pas, dans un sommeil drogué ; et il pousse le privilège au-dessus du précipice de la responsabilité — un désastre dont l'Église a eu un avertissement direct : « Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, toi aussi tu seras retranché » (Romains 11:22). Et le fait mélancolique révélé tout au long des âges en ceci — que là où le tranchant des avertissements de Dieu a été émoussé par le mauvais usage de la grâce, le péché suit, et trop souvent le privilège devient le manteau de la dissolution. Nul homme ne regimbe contre les aiguillons de Dieu sauf à son propre péril. « Voici sur qui je porterai mes regards : sur celui qui souffre et qui a l'esprit abattu, sur celui qui craint ma parole » (Ésaïe 66:2).

Concernant les déclarations, indiciblement solennelles, avec lesquelles notre Sauveur avertit les croyants des feux finaux avec une emphase réitérée, Isaac Taylor a dit : « Nous, de cet âge, pouvons exposer comme bon nous semble ces paroles effroyables ; ou nous pouvons atténuer ces phrases ; ou, si nous le voulons, rejetons toute la doctrine comme intolérable et incroyable. Faisons-le : mais c'est une question d'histoire, hors de doute, que l'église apostolique, et l'église des temps postérieurs, l'ont prise, mot pour mot, dans la totalité de sa valeur apparente. Il est vrai que plusieurs tentatives furent faites pour substancier un sens mitigé : mais il est certain que le langage de Christ, à l'égard de la vie future, était constamment sur les lèvres des martyrs tout au long des siècles de souffrance. Maintes et maintes fois il fut entendu du milieu du feu, et fut balbutié par les lèvres tremblantes des femmes et des enfants alors qu'ils se tordaient sur le chevalet. »

Ainsi notre Seigneur, dans la Parabole de l'Intendant, place la conversion du « mauvais serviteur » au-delà de tout doute en identifiant les deux caractères comme possibles dans un seul et même homme. « Mais si ce serviteur » — le bon intendant, que le Seigneur Lui-même a établi sur Sa maison — « dit en son cœur » (Luc 12:45) : ce n'est pas un changement de serviteurs que notre Seigneur envisage, mais un changement d'esprit chez le *même* serviteur : c'est un seul et même serviteur, qui peut se révéler être soit un bon intendant, soit un mauvais.

Ce pronom emphatique (Luc 12:45) doit avoir un antécédent, et aucun ne peut être trouvé sauf l'« intendant fidèle et prudent » (Luc 12:42). « On n'atteint pas la vérité en décidant par nous-mêmes à l'avance ce que le Seigneur peut ou ne peut pas faire à Ses propres serviteurs, et en balayant ensuite les paroles qui ne s'accordent pas avec cette décision préalable » (G. H. Lang). « Le serviteur qui, ayant connu la volonté de son maître, n'a rien préparé et n'a pas agi selon sa volonté, SERA BATTU D'UN GRAND NOMBRE DE COUPS » (Luc 12:47). L'apparition du serviteur paresseux au *Béma* avec ses compagnons de service est la preuve décisive de sa conversion ; car l'Écriture ne connaît rien d'un enlèvement d'incroyants. Selon les mots du Dr Seiss : « Les paroles n'impliquent pas du tout que l'un est sauvé, et l'autre perdu, mais simplement que l'un atteint la félicité immédiatement quand le Seigneur vient, tandis que l'autre, n'étant pas préparé par une vigilance appropriée, est puni par des jugements temporels, et seulement sauvé "comme au travers du feu" (1 Corinthiens 3:15) à une période ultérieure. »

Il est certain que tous les croyants doivent, tôt ou tard, comparaître au *Béma* (2 Corinthiens 5:10), et il est également certain qu'aucun ne peut comparaître ainsi comme un esprit nu ; mais ce qui est constamment négligé, c'est que, mis à part notre Seigneur, qui est ressuscité par « la puissance d'une vie impérissable » (Hébreux 7:16), loin que la mort *après* la résurrection soit impossible, nous n'avons pas un seul exemple du contraire dans l'histoire enregistrée de l'humanité. « Des femmes recouvèrent leurs morts par la résurrection » (Hébreux 11:35) — un relèvement authentique et réel du cadavre, comme Lazare ; même un squelette fut rhabillé de chair (2 Rois 13:21) : pourtant, sans exception, cela n'a toujours été rien de plus qu'une ressuscitation temporaire pour accomplir un dessein spécifique de Dieu.

Jusqu'à l'entrée finale de *tous* les ressuscités dans la Cité aux Âges Éternels, c'est d'un groupe des ressuscités, et d'un groupe seulement, qu'une résurrection est déclarée incapable de mort. « Mais ceux qui seront jugés dignes d'avoir part au siècle à venir, et à la résurrection d'entre les morts, ne prendront ni femmes ni maris : CAR ILS NE POURRONT PLUS MOURIR, parce qu'ils sont semblables aux anges, et qu'ils sont fils de Dieu, étant fils de la résurrection » (Luc 20:35-36). Des croyants *non* jugés dignes de ce Monde-là, et de la résurrection d'entre les morts, la Première, aucune telle assertion d'incorruptibilité n'est faite ; de même, ce n'est que des participants du Royaume (1 Corinthiens 15:50) que Paul dit qu'ils « ressusciteront INCORRUPTIBLES » (1 Corinthiens 15:52).

Ainsi l'avertissement de Dieu nous atteint avec une pleine force. « Ainsi donc, frères » — l'Église de Christ — « nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. Si vous vivez selon la chair, VOUS MOURREZ » — vous êtes sur le point de : l'expression en grec est presque, pourrait-on dire, consacrée pour dénoter le Royaume Millénaire ; huit fois elle est utilisée dans les Hébreux pour l'Âge à Venir

(Govett) — « MOURIR » (Romains 8:12-13). Ce n'est pas la mort éternelle, car le croyant a la garantie de la vie éternelle : ce n'est pas la mort présente, car il est contraire à la fois à l'Écriture et aux faits que tous les croyants sanctifiés vivent jusqu'à un grand âge, et que tous les rétrogrades meurent jeunes : c'est la mort Millénaire, le retranchement [la coupure en deux] au *Béma*. « Ne vous y trompez pas ; on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la CORRUPTION » (Galates 6:7-8) — une « corruption » aussi littérale que la « chair ».

« L'Apôtre ne parle pas [dans Romains 8:11-13] du sort réservé aux corps des incroyants, ou des croyants non sanctifiés. Le cas est le même dans 1 Corinthiens 15:20-28. La parole du verset 13 — "Si vous vivez selon la chair, vous mourrez" — devrait suffire : ce n'est pas là, surtout après tout ce qui précède, une parole de salut » (Godet). Car bien que tous les croyants possèdent la vie éternelle, cette vie sera manifestée pour les croyants qui ont renoncé lourdement pour Christ mille ans plus tôt. « Il n'est personne qui ait quitté maison, ou frères... à cause de moi et de l'évangile, qui ne reçoive le centuple, présentement dans ce siècle-ci... et DANS LE SIÈCLE À VENIR, la vie éternelle » (Marc 10:29-30).

Ainsi nous sommes maintenant en mesure de faire un résumé final sur l'exclusion. Où, demandera-t-on, sont les exclus pendant le Royaume ? Nous ne sommes pas obligés de résoudre tous les problèmes possibles liés à une vérité révélée avant de l'accepter ; sinon les enquêtes d'un sceptique sur l'origine du mal, ou les élections souveraines de Dieu — questions impossibles à répondre humainement (Romains 9:20) — pourraient invalider l'Évangile. Il n'est pas sage non plus de sonder trop profondément ce sur quoi Dieu a jeté une sainte réserve ; de peur que, nous perdant nous-mêmes, nous devenions « sages au-delà de ce qui est écrit ». Accordons (si nous le voulons) que Dieu a enveloppé le sort temporaire des exclus d'un mystère impénétrable, le fait de l'exclusion demeure, reposant solidement sur ses propres Écritures abondantes. Néanmoins, l'Écriture n'est pas totalement silencieuse sur la localisation des exclus.

1. Certains, peut-être depuis les régions inférieures d'Énoch et d'Élie, peuvent contempler — comme Moïse depuis le Pisgah — sans entrer (Jean 3:3, 5).
2. Certains retournent temporairement à la corruption, comme le firent tous ceux qui ressuscitèrent avant notre Seigneur, jusqu'à ce que l'Hadès, conjointement avec la Mort (ou Abaddon), soient vidés au jugement final — les détenus sauvés sortant de l'Hadès (Apocalypse 20:13). Ces deux classes, probablement la grande proportion des exclus, continuent de jouir des conditions du Paradis — le « beaucoup meilleur » de la présence spéciale du Seigneur (Philippiens 1:23 ; Luc 23:43).
3. Certains sont dans la région mystérieuse connue sous le nom de « ténèbres du dehors » (Matthieu 25:30).
4. Certains, coupables des offenses les plus graves, sont temporairement dans la Géhenne (Matthieu 5:22 ; Jean 15:6 ; Hébreux 10:26-27 ; Apocalypse 2:11). « Je vous dis, à vous qui êtes mes amis... Je vous montrerai qui vous devez craindre. Craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter dans la GÉHENNE ; oui, je VOUS le dis, c'est lui que vous devez craindre » (Luc 12:4-5).

Le déni de ces vérités solennelles paralyse et détruit certains des stimulants les plus puissants que Dieu a fournis à Son Église dans sa lutte anesthésiante avec le monde, la chair et le diable ; il vide de toute horreur les terribles avertissements au rétrograde, et le laisse, s'il ne l'y met pas, dans un sommeil drogué ; et il pousse le privilège au-dessus du précipice de la responsabilité — un désastre dont l'Église a eu un avertissement direct : « Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, toi aussi tu seras retranché » (Romains 11:22). Et le fait mélancolique révélé tout au long des âges est celui-ci — que là où le tranchant des avertissements de Dieu a été émoussé par le mauvais usage de la grâce, le péché suit, et trop souvent le privilège devient le manteau de la dissolution. Nul homme ne regimbe contre les aiguillons de Dieu sauf à

son propre péril. « Voici sur qui je porterai mes regards : sur celui qui souffre et qui a l'esprit abattu, sur celui qui craint ma parole » (Ésaïe 66:2).

Concernant les déclarations, indiciblement solennelles, avec lesquelles notre Sauveur avertit les croyants des feux finaux avec une emphase réitérée, Isaac Taylor a dit : « Nous, de cet âge, pouvons exposer comme bon nous semble ces paroles effroyables ; ou nous pouvons atténuer ces phrases ; ou, si nous le voulons, rejetons toute la doctrine comme intolérable et incroyable. Faisons-le : mais c'est une question d'histoire, hors de doute, que l'église apostolique, et l'église des temps postérieurs, l'ont prise, mot pour mot, dans la totalité de sa valeur apparente. Il est vrai que plusieurs tentatives furent faites pour substancier un sens mitigé : mais il est certain que le langage de Christ, à l'égard de la vie future, était constamment sur les lèvres des martyrs tout au long des siècles de souffrance. Maintes et maintes fois il fut entendu du milieu du feu, et fut balbutié par les lèvres tremblantes des femmes et des enfants alors qu'ils se tordaient sur le chevalet. »

II. NOTE SUR LE JUGEMENT DES CROYANTS

Les mots de Govett sont excessivement perçants et saisissants.

« Il est impossible de prévoir tous les résultats de cette grande doctrine. Mais on peut en tracer quelques-uns d'importants.

Si ses opposants maintiennent leur prise sur la doctrine du Millénium, cela les conduira à d'étranges extrémités.

L'attitude actuelle de la plupart des assaillants est celle-ci...

1. "Nous admettons qu'il y aura des récompenses."
2. "Nous confessons que le croyant pèche, et qu'en conséquence il reçoit un châtement. Mais c'est seulement dans cette vie !"
3. Certains vont plus loin, et admettent que les croyants offenseurs subiront une perte à la venue de Christ. Mais cela n'ira pas jusqu'à l'exclusion du Royaume.

Mais le tollé contre la doctrine est si vif, que ceux qui admettent autant se trouveront dans une position très gênante.

Des Chrétiens impartiaux, réveillés par cette agitation et apprenant l'état de la question, diront à ceux-ci : "Quoi ! Vous criez que cet homme subvertit la vérité, et qu'il est inapte à la communion, alors que vous tenez le principe même qu'il affirme, et ne différez que sur l'étendue jusqu'à laquelle il doit être poussé ? Christ, vous l'admettez, appellera les croyants devant Son tribunal. VOUS pensez que la négation de récompense s'ensuivra seule. Lui, que dans les cas extrêmes, une punition positive sera décernée. Est-ce là toute la différence au sujet de laquelle ce grand tollé est soulevé ? Vous êtes d'accord sur le principe, vous différez sur son étendue. S'il est, lui, un cambrioleur, vous êtes coupables de petit larcin."

De tels assaillants, aussi, seront regardés avec suspicion par les opposants à la doctrine au cœur plus robuste, comme presque des traîtres à la vérité.

La plupart prendront alors le terrain — "Châtement, mais seulement dans cette vie." Vos preuves, ami ? "Le sang de Jésus-Christ Son Fils nous purifie de tout péché" (1 Jean 1:7). Le nôtre n'est pas un demi-Sauveur.

Mais vous admettez que, en dépit de l'expiation de Jésus, les châtements de Dieu descendent sur le croyant offenseur dans cette vie. Ce n'est donc pas une barrière à ce qu'ils tombent sur lui dans l'âge suivant. Quelles Écritures affirment que les châtements ne tomberont pas sur un disciple offenseur lorsque notre Seigneur apparaîtra ?

Aucun passage de ce genre n'est disponible.

Les preuves du contraire sont nombreuses et claires. Prenez celles d'un seul Évangile : Matthieu (5:22-30) ; (7:21-27) ; (10:32, 33, 39) ; (16:25) ; (18:7-9, 21-35) ; (24:45-51) ; (25:1-30).

Cela sera alors ressenti comme un terrain peu tenable. Les raisons pour lesquelles le châtement doit finir avec cette vie seront très difficiles à trouver, très difficiles à établir. De nombreux croyants sont morts hors de la communion d'Églises dont ils avaient été justement exclus pour péché. Seront-ils jugés dignes d'une place dans le Royaume, ceux qui furent mis dehors comme indignes d'une place dans l'Église ?

Enfin, vous admettez, ami, qu'il y aura une récompense pour les bonnes actions des saints, à l'apparition de Jésus. Il doit donc y avoir une punition pour leurs mauvaises actions, si le jour qui vient est "le jour de la

justice" ("jugement"). Devrons-nous rendre compte seulement de nos dépenses justes en tant qu'intendants ? Ou aussi des dépenses inutiles et extravagantes ? Nous pouvons souhaiter qu'il en soit autrement : mais n'est-il pas écrit — que chacun "recevra les choses accomplies dans son corps, selon ce qu'il a fait, que ce soit BIEN ou MAL" (2 Corinthiens 5:10). "Mais celui qui agit INJUSTEMENT RECEVRA SELON L'INJUSTICE QU'IL A COMMISE, ET IL N'Y A POINT D'ACCEPTION DE PERSONNES" (Colossiens 3:25).

Ceux donc qui voudront se débarrasser de cette doctrine à tout prix ne sentiront guère aucune position sûre, si ce n'est celle qui affirme (1) Qu'il n'y a aucun précepte donné aux élus de Dieu ; (2) Et, par conséquence, qu'ils ne pèchent jamais, ni ne reçoivent jamais de châtement.

Je n'attaquerai pas ici cette terrible position d'incrédulité. Mon seul objet est de montrer les portées principales de la controverse, et d'exhorter les croyants à examiner la question dans la prière, en se soumettant à la Parole de Dieu. Au Père, au Fils et à l'Esprit, soit toute gloire ! Amen. »